



N

Nancy,

RAPPORT DE PRÉSENTATION BUDGET PRIMITIF 2021

VILLE DE NANCY

SOMMAIRE

INTRODUCTION

- #6 1. PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU BUDGET PRIMITIF 2021
- #8 2. L'ÉQUILIBRE DU BUDGET PRIMITIF 2021
- #10 3. UN BUDGET MARQUÉ PAR LA CRISE SANITAIRE

LE BUDGET PAR NATURE

- #14 **A. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT**
 - 1. LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT
 - 2. LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

- #22 **B. LA SECTION D'INVESTISSEMENT**
 - 1. LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT
 - 2. LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

LE BUDGET PAR POLITIQUE PUBLIQUE

- #34 **VILLE ÉDUCATIVE, SPORTIVE, CULTURELLE ET CRÉATIVE**
 - 1. VILLE CULTURELLE
 - 2. VILLE ÉDUCATIVE, DE LA PETITE ENFANCE AU JEUNE ADULTE
 - 3. VILLE SPORTIVE

- #52 **VILLE SOLIDAIRE ET ENGAGÉE**
 - 1. SOLIDARITÉS
 - 2. SENIORS ET AUTONOMIE
 - 3. SANTÉ
 - 4. INCLUSION ET HANDICAP

- #62 **VILLE ENTREPRENANTE ET EXPÉRIMENTALE**
1. ÉCONOMIE, COMMERCE, MARCHÉS ET ATTRACTIVITÉ
 2. EMPLOI, INSERTION ET APPRENTISSAGE
 3. L'ACTION INTERNATIONALE DE LA VILLE DE NANCY
- #70 **VILLE DÉCARBONNÉE ET NATURE**
1. MOBILITÉS ET STATIONNEMENT
 2. NATURE EN VILLE ET TRANSITION ÉCOLOGIQUE
 3. URBANISME ÉCOLOGIQUE
- #78 **VILLE CITOYENNE ET PARTICIPATIVE**
1. CITOYENNETÉ ET VIE ASSOCIATIVE
 2. BUDGET PARTICIPATIF
- #82 **VILLE DES PROXIMITÉS ET DE QUALITÉ DE VIE POUR TOUS**
1. LES SERVICES À LA POPULATION
 2. ANIMATIONS DANS LA VILLE
 3. SÉCURITÉ, PROPRIÉTÉ ET TRANQUILLITÉ
- #88 **VILLE RESPONSABLE**
1. ADMINISTRATION GÉNÉRALE
 2. PATRIMOINE ET LOGISTIQUE
 3. VILLE NUMÉRIQUE



INTRODUCTION

DANS CE CHAPITRE

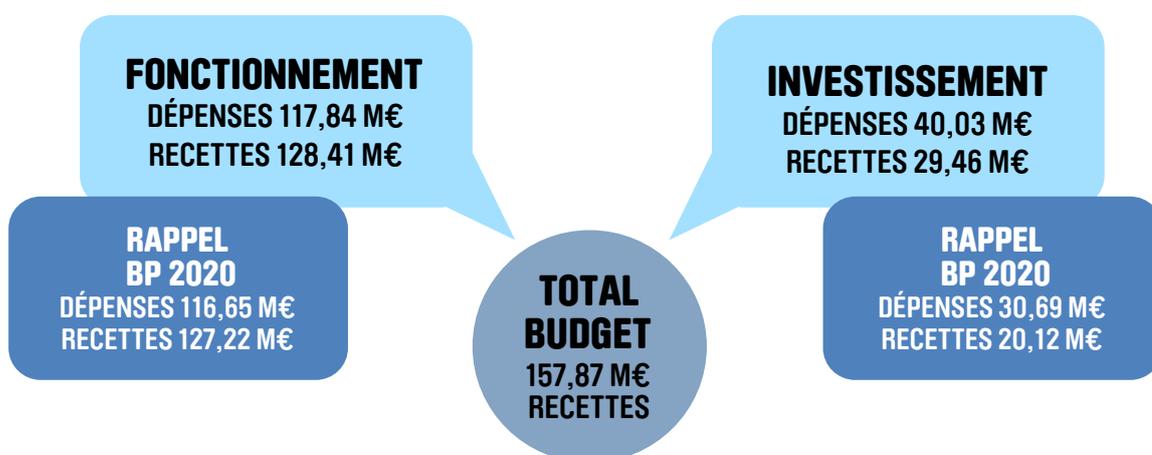
- > PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU BUDGET PRIMITIF 2021
- > L'ÉQUILIBRE DU BUDGET PRIMITIF 2021
- > UN BUDGET MARQUÉ PAR LA CRISE SANITAIRE

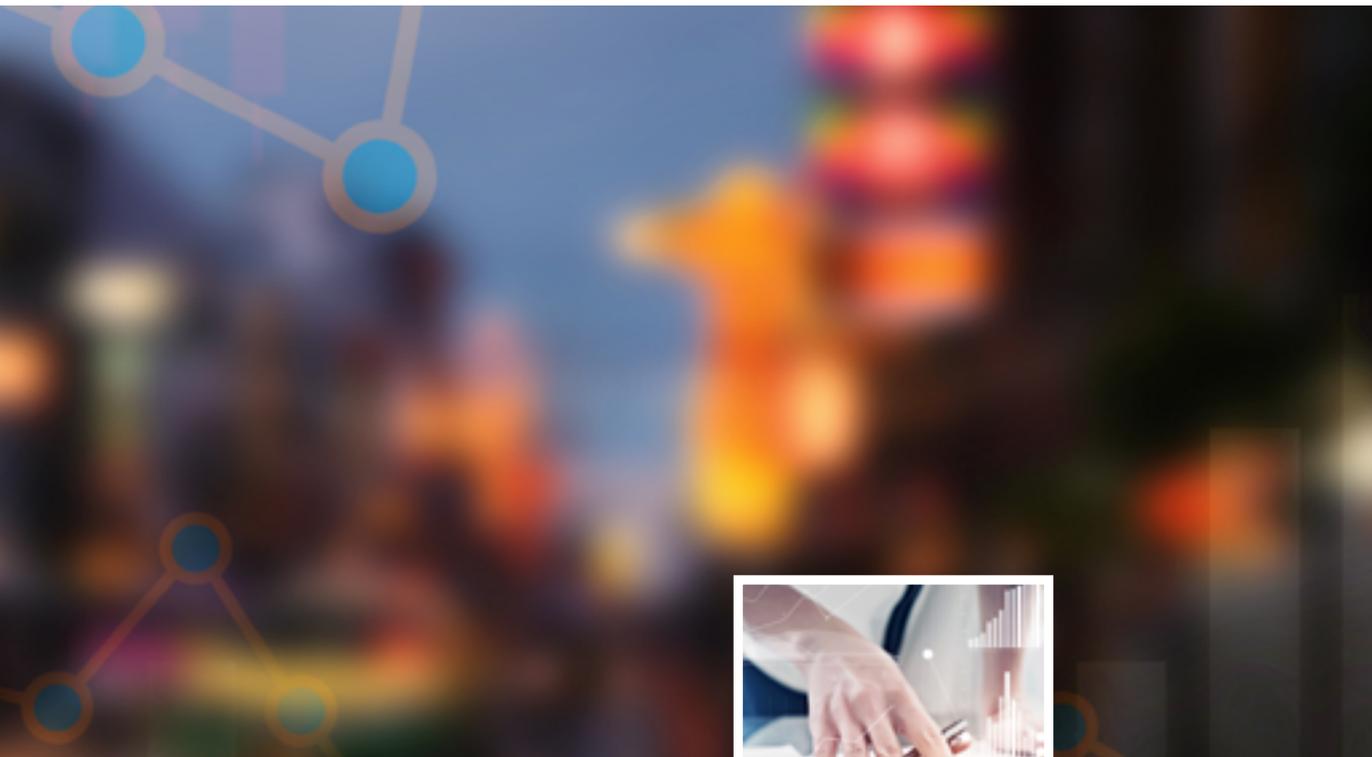




1. PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU BUDGET PRIMITIF 2021

Le budget primitif 2021 consolidé (mouvements réels du budget principal et de ses budgets annexes hors flux croisés internes) représente 157,87 M€ de dépenses réelles, dont 117,84 M€ en fonctionnement et 40,03 M€ en investissement.





Premier budget en année pleine du mandat, le Budget Primitif 2021 est en toute logique un budget d'engagement et de transition, conformément à la trajectoire présentée lors du Débat d'Orientation Budgétaire du 8 mars 2021.

Avec plus de 20 M€ d'investissements, il permettra de **concrétiser les engagements** pris par la municipalité avec des résultats immédiatement visibles : réalisation des premiers îlots de fraîcheur dans les cours d'école, élaboration d'un budget participatif doté d'une enveloppe de 800 000 €, etc.

Ce budget traduit donc fidèlement le contrat passé avec les nancéiens. Il s'articule autour de 4 engagements principaux pour une ville ambitieuse et responsable :

- **Ne pas recourir au levier fiscal** pour protéger le pouvoir d'achat des habitants et soutenir les acteurs locaux, face à la situation difficile liée à la Covid.
- **Maintenir l'épargne de fonctionnement** grâce à une gestion économe, tout en refusant la logique des économies à tout prix : des moyens seront consacrés aux ambitions du mandat en termes de sécurité (renforcement de la police municipale), de

proximité (développement des animations estivales et des festivités de la Saint-Nicolas dans les quartiers) et de transition écologique (piétonnisation, développement du bio dans les cantines).

- **Investir aussi fortement que possible** pour concrétiser les projets du mandat et soutenir la relance économique et l'emploi local.
- **Contrôler l'endettement de la commune** pour ne pas obérer les capacités financières futures de la ville.

C'est également un **budget de transitions** : engagement ayant été pris de **replacer le citoyen au cœur de l'action municipale**, l'année

2021 prendra le temps de la concertation avec les instances participatives (Assises de la culture, États-généraux du sport, etc.) pour traduire le plus efficacement possible les engagements de campagne.

L'ampleur des changements voulus pour le territoire suppose évidemment une expertise technique, financière et citoyenne qui permettra de programmer l'ensemble des actions sur la durée du mandat. Fort de ces études, c'est le budget 2022 qui constituera la référence programmatique pluriannuelle de la stratégie financière de la ville.



3. UN BUDGET MARQUÉ PAR LA CRISE SANITAIRE

Contrairement au budget 2020 élaboré et voté avant la crise sanitaire, le budget 2021 prend en compte et anticipe les conséquences de la pandémie.

Ainsi, le budget 2021 doit en premier lieu absorber l'impact de la crise en 2020.

En effet, le coût de la crise sanitaire s'est élevé à 5,73 M€ en 2020. Ce montant considérable n'est pas sans conséquence sur le résultat de clôture de cet exercice, ni sur le montant de la dette, malgré l'étalement sur 5 ans d'une partie de ces charges (1,3 M€) délibéré lors du conseil municipal du 4 décembre dernier.

Pour rappel, là où le budget initial 2020 prévoyait de stabiliser l'encours de dette, le bilan 2020 reflète

naturellement une toute autre réalité : l'encours a finalement progressé de 4,3 M€ dès lors que le coût de la crise a réduit mécaniquement l'autofinancement de la collectivité et que les investissements ont dû être financés par un recours accru à l'emprunt.

L'effet de la crise sur les ratios de la ville se mesure au regard :

- De l'épargne brute : elle est passée de 10,57 M€ au budget primitif, à 7,67 M€ à l'issue du budget supplémentaire et des décisions modificatives, soit 27 % de moins (-2,9 M€).
- de la capacité de désendettement : elle est passée de 10,1 ans au moment du budget initial, à 10,5 années fin 2020 compte tenu de cette dette supplémentaire (soit + 4 %).

Ce premier budget du mandat est donc élaboré à partir d'une situation de départ qui laisse peu de marge de manœuvre alors même que le budget 2021 doit composer avec les nouvelles répercussions de la crise. Ce budget primitif anticipe un coût de l'ordre de 800 K€ (soit 7,5 % d'épargne brute disponible en moins).

Les hypothèses qui ont servi à ces prévisions reposent sur une fermeture des établissements culturels jusqu'au premier trimestre et l'interdiction de manifestations jusqu'à l'été, la poursuite des dépenses liés à la désinfection des locaux, l'achat de masques, etc. S'agissant des remises de loyers des commerçants, la délibération du 8 mars 2021 octroie une exonération de

novembre 2020 à février 2021 pour un montant de près de 100 K€, dont 30 K€ sont ou seraient pris en charge par l'État (et permettant de faire porter l'exonération à 100 % le cas échéant).



Impacts financiers Covid	Bilan 2020	Prévisions 2021	Total
Dépenses COVID	2 354 434	451 948	2 806 382
<i>dont masques, désinfection, etc...</i>	<i>1 162 091</i>	<i>337 593</i>	<i>1 499 684</i>
<i>dont télétravail</i>	<i>107 055</i>	<i>114 355</i>	<i>221 410</i>
Pertes de recettes	3 908 963	406 300	4 315 263
<i>dont musées et locations de salles</i>	<i>417 045</i>	<i>406 300</i>	<i>823 345</i>
<i>dont stationnement</i>	<i>1 649 268</i>		<i>1 649 268</i>
Coût brut direct de la crise sanitaire	6 263 397	858 248	7 121 645
Economies liées au COVID	2 499 158	116 000	2 615 158
<i>dont repas (cantines)</i>	<i>533 000</i>		<i>533 000</i>
<i>dont éducation (classes découvertes, piscines...)</i>	<i>90 000</i>	<i>116 000</i>	<i>206 000</i>
Coût net direct de la crise sanitaire	3 764 239	742 248	4 506 487
Soutien au tissu économique	1 970 714	71 903	2 042 617
<i>dont exonération loyers / marchés</i>	<i>190 236</i>	<i>71 903</i>	<i>262 139</i>
<i>dont bons d'achat bonifiés</i>	<i>276 000</i>		<i>276 000</i>
<i>dont remise TLPE / redevance enseigne</i>	<i>424 814</i>		<i>424 814</i>
<i>dont exonération terrasses</i>	<i>515 921</i>		<i>515 921</i>
Coût net total de la crise sanitaire	5 734 953	814 151	6 549 104



4. BALANCES DES 3 BUDGETS

Le budget de la Ville est constitué d'un budget principal et de 2 budgets annexes.

Le tableau ci-dessous présente les équilibres entre ces budgets.

Il faut déduire 1,04 M€ de flux croisés entre budgets pour obtenir le total des dépenses ou des recettes, qui représente alors 157,87 M€ d'opérations réelles stricto sensu.

Par ailleurs, les opérations d'ordre, qui s'équilibrent en dépenses et en recettes, ne donnent lieu à aucun décaissement et encaissement : des transferts de crédits peuvent s'effectuer d'une section à l'autre (amortissements, travaux en régie...) ou entre dépenses et recettes d'une même section (restitutions d'avances versées à des mandataires), permettant notamment de retracer des mouvements qui ont un impact sur l'actif de la collectivité sans avoir de conséquences sur la trésorerie.



BALANCES	BUDGETS			
	Principal	Marchés	Parkings	Tous budgets
	FONCTIONNEMENT			
RECETTES	127 115 665	602 003	1 996 217	129 713 885
Réelles	126 395 665	598 853	1 957 417	128 951 935
d'Ordre	720 000	3 150	38 800	761 950
DEPENSES	127 115 665	602 003	1 996 217	129 713 885
Réelles	116 363 338	557 003	1 461 975	118 382 316
d'Ordre	10 752 327	45 000	534 242	11 331 569
	INVESTISSEMENT			
RECETTES	43 101 522	106 970	778 852	43 987 344
Réelles	29 649 195	61 970	244 610	29 955 775
d'Ordre	13 452 327	45 000	534 242	14 031 569
DEPENSES	43 101 522	106 970	778 852	43 987 344
Réelles	39 681 522	103 820	740 052	40 525 394
d'Ordre	3 420 000	3 150	38 800	3 461 950
	TOTAL			
RECETTES	170 217 187	708 973	2 775 069	173 701 229
Réelles	156 044 860	660 823	2 202 027	158 907 709
d'Ordre	14 172 327	48 150	573 042	14 793 519
DEPENSES	170 217 187	708 973	2 775 069	173 701 229
Réelles	156 044 860	660 823	2 202 027	158 907 709
d'Ordre	14 172 327	48 150	573 042	14 793 519



LE BUDGET PAR NATURE

DANS CE CHAPITRE

- > LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
- > LA SECTION D'INVESTISSEMENT



A. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

1. LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

À première vue, les recettes réelles de fonctionnement de la Ville progressent de 0,9 % entre 2020 et 2021. Pour autant, il convient de rappeler que, contrairement à l'année dernière, les recettes 2021 intègrent la reprise par anticipation de l'excédent N-1. Cette reprise par anticipation permet de maximiser les recettes et de lancer davantage d'investissements (sans attendre l'adoption du compte administratif pour intégrer cette ressource).

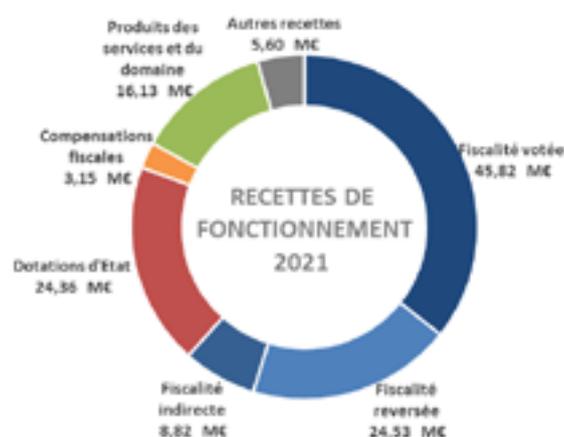
À périmètre constant, les recettes affichent une légère baisse qui traduit en réalité deux phénomènes contraires :

- la progression pérenne des ressources fiscales, qui, étant basées sur l'inflation, augmentent mécaniquement chaque année même lorsque la ville maintient ses taux d'imposition
- la diminution structurelle des dotations ou conjoncturelle d'autres

CHAPITRES	BP 2020	BP 2021	Evolution
70 - Produits des services	15,98 M€	13,69 M€	-14,4%
73 - Recettes fiscales	77,78 M€	79,17 M€	1,8%
74 - Dotations et participations	29,51 M€	30,48 M€	3,3%
75 - Autres produits de gestion courante	3,07 M€	2,44 M€	-20,6%
77 - Produits exceptionnels	0,32 M€	0,35 M€	10,8%
013 - Atténuations de charges	0,56 M€	0,67 M€	18,9%
002 - Résultat n-1	0,00 M€	1,61 M€	
TOTAL	127,22 M€	128,41 M€	0,9%
<i>Mouvements interbudgets</i>	<i>0,08 M€</i>	<i>0,54 M€</i>	<i>559,3%</i>

recettes suite à la crise sanitaire (impact de la fermeture des musées sur la billetterie par exemple).

La Dotation Globale Forfaitaire de l'Etat (23,7 M€) baisse en effet de près de 115 K€ entre le BP 2020 et 2021, même si le chapitre des « dotations et participations » progresse néanmoins de 200 K€ dès lors qu'il intègre également les compensations fiscales en hausse de 320 K€ (lorsque l'Etat s'acquitte en lieu et place des contribuables du montant des impôts locaux pour les exonérations qu'il a décidé).



LES RECETTES FISCALES (73)

73 - Recettes fiscales	BP 2020	BP 2021	Evolution
Fiscalité directe	45,39 M€	45,82 M€	1,0%
Reversements CET	24,52 M€	24,53 M€	0,0%
Droits de mutation	4,20 M€	5,44 M€	29,5%
Autres	3,67 M€	3,38 M€	-7,9%
TOTAL	77,78 M€	79,17 M€	1,8%

Suite à la réforme de la Taxe d'Habitation (TH), les recettes de la fiscalité directe comprennent essentiellement les taxes foncières (sur les propriétés bâties - TFPB- et non bâties - TFPNB). La Taxe d'Habitation, que la ville perçoit uniquement pour les résidences secondaires et les logements vacants désormais, devrait s'élever à 1,65 M€. Elles représentent au total 45,82 M€, soit 35,6 % des recettes de fonctionnement.

Le montant prévu en 2021 progresse de 1 % par rapport au BP 2020, mais de seulement 0,7 % par rapport au montant réellement perçu en 2020 (0,2 % au titre de l'inflation des bases et 0,5 % au titre de leur progression physique, c'est-à-dire la construction de nouveaux logements ou commerces).

Pour rappel, depuis 2018, l'actualisation des bases n'est plus votée par le Parlement dans le cadre de la loi de

finances, mais directement indexée sur l'inflation réelle constatée entre novembre n-2 et novembre n-1 (soit 0,2 % entre novembre 2019 et novembre 2020).

Les taux d'imposition de la commune restent inchangés en 2021.

L'estimation 2021 du produit lié au foncier bâti est obtenue en appliquant aux bases prévisionnelles le taux d'imposition de la

commune, auquel s'ajoute celui du Département (suite à son transfert pour pallier la suppression de la TH), qu'il faut minorer du coefficient correcteur (CoCo) garantissant la neutralité de la réforme fiscale.

Les différentes variables déterminant le montant de recettes prévues sont retranscrites dans le tableau ci-dessous.

Fiscalité directe locale		2020			2021			
		Bases	Taux	Produit	Bases	Taux	CoCo	Produit
Taxe Habitation	Résidences principales	195 032 505		22 278 616				
	Résidences secondaires	9 291 031	11,42%	1 061 036	9 309 613	11,42%		1 063 158
	Logements vacants	5 120 556		584 767	5 130 797			585 937
	sous-total			23 924 419				1 649 095
Taxe Foncière Propriétés Bâties	Part communale	172 738 435	12,44%	21 459 895	170 540 865	29,68%	0,92	44 122 851
	Part départementale	168 955 148	17,24%	29 307 242				
	sous-total			21 459 895				
Taxe Foncière Propriétés Non bâties		274 435	17,51%	48 054	274 437	17,51%		48 054
TOTAL				45 432 368				45 820 000

Le budget primitif retient également une hypothèse prudente de rôles complémentaires à hauteur de 0,1 M€ (soit 2/3 du montant perçu par la Ville en 2020).

Ce chapitre intègre également **la Contribution Économique Territoriale (C.E.T.) reversée**

en partie par le Grand Nancy aux communes, qui est composée de :
- L'attribution de compensation qui correspond au produit de la Taxe Professionnelle perçu par la Ville avant 2001. Cette attribution correspond à 21,052 M€.

- La dotation de solidarité métropolitaine (DSM) qui s'établit à 3,475 M€, et qui consiste à reverser une fraction de la progression de la fiscalité économique aux communes selon une logique redistributive (pour les communes accueillant davantage d'entreprises)

et péréquatrice (pour les communes dont les critères de richesse fiscale sont plus faibles). Son montant intègre également le reversement des charges afférentes au fonctionnement du service commun d'instruction des autorisations d'urbanisme.

La construction d'un nouveau pacte fiscal et financier entre la Métropole et les communes qui la composent sera l'occasion de réinterroger les critères de redistribution de la richesse fiscale du territoire.

Le poste fiscalité englobe également **les droits de mutation** versés par les acquéreurs lors d'une transaction immobilière sur le territoire communal. Ce produit est donc « volatile » dès lors qu'il dépend du marché immobilier, qui peut connaître des évolutions significatives d'une année à l'autre.

Cette caractéristique justifiait de prévoir cette recette de manière prudente au budget. Les comptes administratifs des dernières années montrent néanmoins que ce produit était sensiblement sous-évalué, et qu'il peut être raisonnablement rétabli en fonction des niveaux recouverts entre 2018 et 2020, dès lors que d'importants programmes immobiliers sont en cours d'achèvement.

LES DOTATIONS ET PARTICIPATIONS (74)

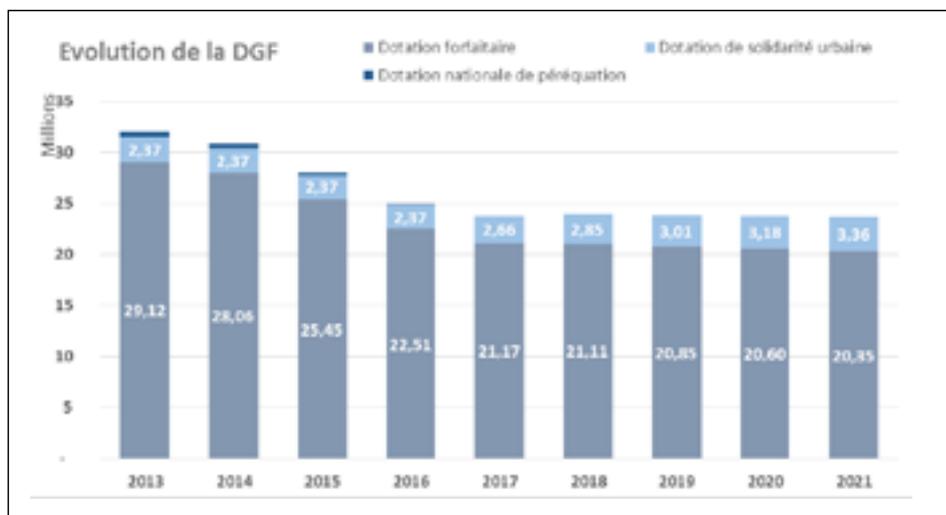
Ce chapitre représente 23,7 % des recettes de fonctionnement (contre près d'un tiers en 2013). Son évolution dépend principalement de la baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) et de la progression des compensations fiscales.

74 - Dotations et participations	BP 2020	BP 2021	Evolution
Dotation Globale de Fonctionnement	23,82 M€	23,71 M€	-0,5%
Compensations fiscales	2,83 M€	3,15 M€	11,3%
Subventions reçues	2,15 M€	2,94 M€	36,6%
Autres	0,71 M€	0,69 M€	-2,7%
TOTAL	29,51 M€	30,48 M€	3,3%

La Dotation Globale de Fonctionnement versées par l'Etat se compose d'une Dotation forfaitaire (20,35 M€) assise sur le nombre d'habitants et d'une Dotation de Solidarité Urbaine dite « DSU » (3,36 M€) dont la ville de Nancy bénéficie dès lors qu'elle présente une richesse fiscale inférieure à la moyenne des communes.

La loi de finances 2021 ayant reconduit la logique consistant à écrêter la dotation forfaitaire pour renforcer les dotations de péréquation (dont DSU), la ville devrait continuer à perdre davantage de dotation forfaitaire (- 400 K€) qu'elle ne gagnera de DSU (+ 280 K€).

Dans l'attente de la notification précise de la DGF communale, **le budget 2021 anticipe une baisse de 0,115 M€ de la DGF en 2021.**



Les Compensations fiscales sont versées par l'État lorsqu'il accorde aux contribuables des exonérations sur des impôts communaux. Il s'agit donc d'une recette fiscale pour laquelle l'État s'est substitué aux habitants. Son montant évoluera donc également en fonction de l'évolution des bases fiscales (estimée à 0,7 %). Le BP 2020 sous-évaluait quelque peu cette recette, ce qui explique la hausse apparente avec le BP 2021.

Les subventions reçues (2,94 M€) correspondent notamment au soutien de la CAF (1,325 M€) pour les dispositifs Petite Enfance (reversé au CCAS) et Jeunesse, le produit du mécénat (0,52 M€) culturel en faveur du Livre sur la Place, de la Saint-Nicolas ou du spectacle Son et Lumières, ou encore la participation de la Région pour le chantier de restauration des collections du Musée Lorrain (0,35 M€).

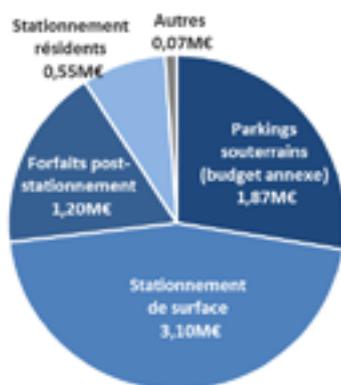
En neutralisant une réimputation comptable d'une partie du Contrat Enfance Jeunesse qui n'était pas pris en compte comme une subvention en 2020, le montant des subventions de fonctionnement reste stable.

LES PRODUITS DES SERVICES ET DU DOMAINE (70 ET 75)

Ce poste valorisé à hauteur de 16,14 M€ représente 12,5 % des recettes de fonctionnement. Il inclut schématiquement trois types de recettes : les produits du domaine : loyers, redevances de stationnement, etc., les recettes tarifaires perçues auprès des usagers, et les remboursements de frais ou de mises à disposition de personnel.

70/75 - Produits des services et du domaine	BP 2020	BP 2021	Evolution
Redevances de stationnement	6,77 M€	6,80 M€	0,4%
Loyers et produits du domaine	4,51 M€	4,14 M€	-8,3%
Recettes tarifaires auprès des usagers	4,21 M€	3,87 M€	-8,1%
Remboursements de frais	2,73 M€	1,28 M€	-53,1%
Autres	0,83 M€	0,04 M€	-95,3%
TOTAL	19,05 M€	16,13 M€	-15,4%

RECETTES DU STATIONNEMENT



Les produits liés au **stationnement** sont reconduits à l'identique au BP 2021, selon la décomposition ci-contre. Seules les recettes du budget annexe relatif aux parkings souterrains progressent légèrement de 0,03 M€.

Les autres recettes domaniales reposent sur les loyers des équipements culturels (1,412 M€) tels que l'Opéra, L'autre Canal, sur les droits de places des marchés (0,591 M€), le port de plaisance (0,121 M€).

Elles diminuent de près de 0,375 M€ compte de tenu de la baisse d'activité de location de l'ensemble Poirel, des salles municipales, etc...

Les exonérations de loyers au titre des mesures de soutien prises dans le cadre de la crise sanitaire se traduisent quant à elles par une dépense constatant budgétairement la remise gracieuse des loyers (constatés concomitamment en recettes), pour près de 0,085 M€.

Les recettes tarifaires perçues auprès des usagers concernent majoritairement l'éducation (2,685 M€) avec les factures de cantine et d'activités périscolaires, mais également la culture (0,75 M€) avec la billetterie des musées (en baisse de 0,25 M€ suite aux fermetures sanitaires) ou les abonnements à la Médiathèque. Elles intègrent également les droits de concessions des cimetières (0,45 M€).

LES AUTRES RECETTES

Les produits exceptionnels (0,35 M€) regroupent notamment la perception d'indemnités suite à un sinistre ou un contentieux.

Les atténuations de charges (0,67 M€) comprennent les reversements des indemnités journalières en cas d'arrêt maladie des agents (et les participations de l'État à l'emploi de contrats uniques d'insertion (0,545 M€).

L'excédent de clôture de l'exercice précédent (1,61 M€) reflète la part du résultat de fonctionnement 2020 qui n'a pas été transféré en investissement. Dans l'attente de l'approbation du compte administratif en conseil municipal, il s'agit d'une reprise anticipée du résultat basée sur le compte de gestion provisoire transmis par la Trésorerie.

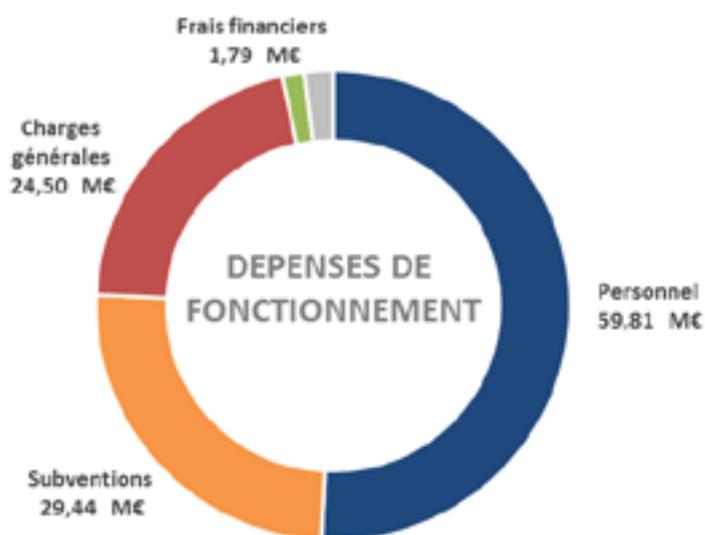
2. LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Dans un souci de bonne gestion qui ne doit pas être synonyme d'un plan d'économies qui se ferait au détriment des services publics communaux, la progression des dépenses réelles de fonctionnement est de 1 % en 2021, par rapport au budget primitif 2020.

La décomposition de ces dépenses met en évidence la prépondérance des dépenses de personnel qui représentent - de façon assez classique pour une commune - la moitié du budget (50,7 % pour une moyenne de 56,6 % dans les communes de 100 000 habitants et plus en 2018).

Le graphique ci-contre démontre aussi l'importance des subventions versées aux institutions culturelles et aux associations du territoire.

CHAPITRES	BP 2020	BP 2021	Evolution
012 - Dépenses de personnel	59,64 M€	59,81 M€	0,3%
657 - Subventions	29,40 M€	29,44 M€	0,2%
011 - Charges générales	23,45 M€	24,50 M€	4,5%
66 - Frais financiers	1,96 M€	1,79 M€	-9,0%
Autres dépenses	2,20 M€	2,30 M€	4,2%
TOTAL	116,65 M€	117,84 M€	1,0%
<i>Mouvements interbudgets</i>	<i>0,08 M€</i>	<i>0,54 M€</i>	<i>559,3%</i>



LES CHARGES DE PERSONNEL (012)

Avec un montant de 59,81 M€, ce poste de dépenses semble quasiment stable par rapport au BP 2020 mais il faut neutraliser la rémunération des agents de l'opéra qui étaient mises à disposition en 2020, et qui sont désormais transférés à l'établissement et rémunérés directement par ce dernier.

En neutralisant cet effet de périmètre, l'évolution des

dépenses de personnel est d'environ 2 %.

Elle intègre le renforcement des équipes de la police municipale (avec la création de 3 postes en 2021), un GVT estimé à 1 % (l'effet « Glissement Vieillesse Technicité » qui traduit l'accroissement de la masse salariale dû à la progression de carrière des agents,

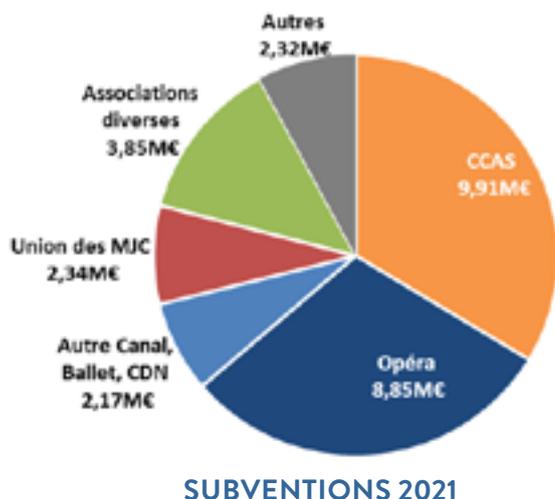
marquée par des avancement d'échelons ou de grades par exemple) et l'achèvement du protocole PPCR - « Parcours Professionnels Carrières et Rémunérations » qui se traduit par une augmentation de la paie de 135 K€ en 2021 (réforme visant à refondre les grilles indiciaires servant à la rémunération des agents des trois fonctions publiques).

Au 1^{er} janvier 2021, les effectifs de la ville s'élèvent à 1 200 agents sur emplois permanents (exprimés en ETP - Équivalents Temps Plein) selon la répartition ci-dessous :

Pour information, les agents sur emploi non permanents représentaient quant à eux 300 ETP au 1^{er} janvier dernier.

CATEGORIE DE GRADE	STAGIAIRES / TITULAIRES	CONTRACTUELS / CDI	TOTAL
A	102,0	23,0	125,0
B	184,7	9,0	193,7
C	875,9	5,2	881,1
TOTAL	1 162,6	37,2	1 199,8

LES SUBVENTIONS (657)



Ce chapitre, d'un montant global de 29,44 M€ (contre 29,40 M€ en 2020), regroupe les participations financières de la Ville aux organismes de droit public et de droit privé. Le soutien de la ville en direction de ses partenaires sera donc maintenu en 2021 malgré les difficultés liées à la crise sanitaire.

Comme chaque année depuis 2017, le C.C.A.S. bénéficie d'une augmentation de sa subvention. En 2021, elle passe ainsi de 9,79 M€ à 9,91 M€.

La participation à l'Opéra s'élève à 8,85 M€ : l'enveloppe de 0,15 M€ supplémentaire dégagée depuis 2018 a ainsi été pérennisée.

Les subventions à

- L'Autre Canal
 - le Centre Chorégraphique National
 - Ballet de Lorraine et le Centre Dramatique National
 - Théâtre de la Manufacture
- sont maintenues pour un total de 2,17 M€.

Il en va de même pour l'Union des Maisons des Jeunes et de la Culture (2,34 M€) et les associations principalement en matière d'éducation (1,005 M€), d'activités pour la jeunesse (1,057 M€), de sport (0,985 M€) et de culture (1,175 M€), et de soutien à l'économie et à l'emploi (0,427 M€), aux solidarités (0,455 M€) ainsi qu'au développement durable (0,472 M€).

LES CHARGES À CARACTÈRE GÉNÉRAL (011)

Ce chapitre budgétaire représente 20% des dépenses de fonctionnement, soit un montant de 24,500 M€.

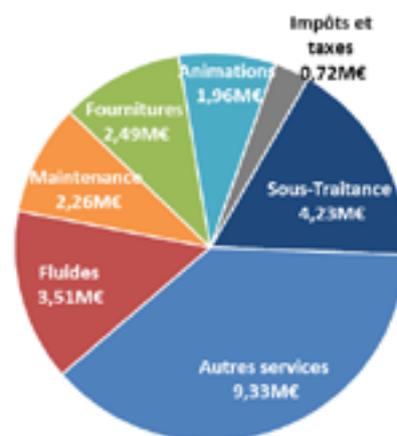
La moitié de ce chapitre est composée de prestations de services, qu'il s'agisse de la sous-traitance de certaines activités de service public (1,875 M€ pour la restauration collective, 0,78 M€ pour la surveillance et gestion du stationnement [FPS], 0,180 M€ pour l'entretien des sanisettes, etc.) ou d'autres services divers liés au fonctionnement de l'institution (1,105 M€ au titre de la contribution à la Métropole pour le service informatique mutualisé, 0,83 M€ pour le nettoyage des locaux, 1,15 M€ de locations immobilières ou mobilières, 0,69 M€ de frais d'affranchissement et de télécommunications, etc.).

La Ville perçoit pour le compte du CCAS la prestation de la Caisse d'Allocations Familiales au titre du contrat Enfance Jeunesse et lui reverse la part correspondant aux activités liées à la petite enfance. Ce reversement d'un montant de 0,615 M€ est enregistré dans cette rubrique.

D'autre part, un quart du chapitre concerne les coûts d'exploitation du patrimoine, qu'il s'agisse de la maintenance des immeubles,

véhicules ou matériels (2,26 M€) ou les fluides des bâtiments (3,51 M€). Les engagements de l'équipe municipale en matière de performance énergétique doivent permettre de maîtriser ce poste de dépense au cours du mandat.

Enfin, les crédits dévolus à l'organisation d'animations, d'expositions, de fêtes et cérémonies, de près de 2 M€, permettront de renforcer les animations dans les quartiers, notamment dans le cadre des festivités de la Saint-Nicolas. Ils contribuent aussi à l'organisation des Assises de la Culture, des états généraux du Sport, des assises du Commerce ou des rendez-vous de l'économie.



CHARGES GÉNÉRALES 2021

LES CHARGES FINANCIÈRES (66)

Les charges financières (frais de ligne de trésorerie et des intérêts de la dette) représenteront 1,785 M€ en 2021, soit 8,3 % de moins qu'au budget 2020. Cette baisse résulte d'un marché financier extrêmement favorable. À titre d'exemple, fin 2020, la ville a emprunté 6,9 M€ sur 20 ans au taux historiquement bas de 0,49 %.

La faiblesse des taux actuels produit un double effet :

- Effet « flux » : Dès lors que les emprunts qui sont arrivés en fin de vie en 2020 avaient des taux entre 2,5 % et 2,8 %, le renouvellement de l'encours se fait à moindre coût et génère des économies.
- Effet « stock » : De plus, au cas particulier des contrats de prêts assis sur des taux variables (25 % de l'encours

actuel), le niveau des taux - qui a encore baissé en 2020 - contribue à réduire les intérêts en 2021.

La performance de la dette s'apprécie à la fois au regard de son coût, que l'on peut résumer par le taux moyen, mais également au regard de son risque que l'on peut apprécier en étudiant la répartition de l'encours par type de taux.

Pour cause, la crise des emprunts toxiques a démontrée qu'il était nécessaire de surveiller la dangerosité et l'instabilité de certains index et non de s'intéresser uniquement à la rentabilité immédiate de tel taux variable. C'est donc un équilibre entre maîtrise des risques et maîtrise des coûts qu'il faut rechercher dans un souci de bonne gestion.

Indicateurs	BP 2020	BP 2021	Evolution
Encours au 1er janvier	106 580 329	110 879 226	4%
Frais financiers	1 947 000	1 785 000	-8%
Taux moyen	1,83%	1,61%	-12%

Maîtrise des coûts

financiers : le taux moyen prévisionnel de la dette se situe autour de 1,61 % contre 1,83 % en 2020. En effet, bien que l'encours ait progressé de 4 M€ en 2020 (compte tenu du choc économique de la crise sanitaire qui a réduit l'épargne de la ville et nécessité un recours accru à l'emprunt), les intérêts ont diminué pour les raisons évoquées ci-dessus.

1A (la moins risquée selon la Charte Gissler).

Le reste de l'encours repose donc sur 76 % d'emprunts à taux sécurisés : c'est-à-dire à taux fixe (71 %) ou à taux structuré (5 %).

L'encours comporte en effet 2 contrats structurés, en ceci qu'ils sont à taux fixe tant qu'une condition - appelée « effet barrière » - ne se réalise pas. L'effet barrière ne

jouerait que dans l'hypothèse - hautement improbable - où l'euribor 3 mois dépasserait 5,5 % pour l'un, et l'euribor 12 mois 6 % pour l'autre. À ce moment là, les contrats basculeraient sur les taux variables en question (euribor). Ce risque théorique explique le classement en catégorie 1B. L'euribor étant situé à -0,5 % à cette heure, il est possible d'affirmer que ces taux sont sécurisés.

Maîtrise des risques

financiers : Le tableau ci-contre indique que l'encours de dette ne comporte que 24 % d'emprunts à taux variables, qui demeurent par ailleurs des index classiques dont l'évolution est guidée par la politique de la Banque Centrale Européenne. L'encours de dette ne présente donc pas d'indice exotique (cours des matières premières, taux de change entre des devises étrangères, etc.), ce qui justifie le classement de ces taux variables dans la catégorie

Index et type de taux	Encours de dette au 01/01/21	Part	Indice Gissler
Euribor 1 mois	1 694 461	2%	1A
Euribor 3 mois	15 864 152	14%	1A
Euribor 6 mois	4 371 865	4%	1A
Taux Annuel Glissant 1 mois	2 024 813	2%	1A
Taux Annuel Monétaire	2 964 774	3%	1A
Variables	26 920 066	24%	
Fixe	78 563 976	71%	1A
Structuré	5 395 185	5%	1B
Sécurisés	83 959 160	76%	
Total	110 879 226	100%	

LES AUTRES CHARGES

Les autres charges regroupent principalement les indemnités d'élus, les charges exceptionnelles et les crédits mobilisés pour les remises gracieuses et les admissions en non-valeur. C'est également sur ce poste qu'est comptabilisé le reversement du produit des forfaits post-stationnement à la Métropole.

B. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

1. LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

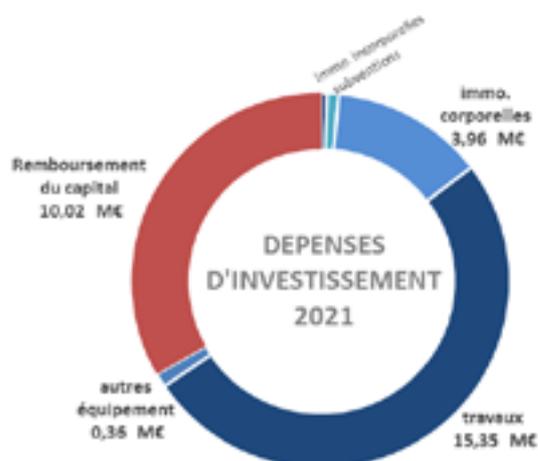
Les dépenses d'investissement regroupent **les dépenses d'équipement**, c'est-à-dire les investissements nouveaux (travaux, achat d'immeubles, mobiliers, véhicules et matériels, logiciels, et les subventions d'équipement), et **l'amortissement du capital de la dette**, c'est-à-dire le remboursement des emprunts souscrits pour les investissements passés.

La section d'investissement constate également d'autres dépenses qui peuvent être écartées de l'analyse dès lors qu'elles sont compensées par des recettes à la même hauteur :

- Le refinancement ou la renégociation d'emprunts
- Les remboursements d'annuités de dette des budgets annexes
- Les avances de trésorerie au CCAS
- Les opérations pour comptes de tiers (travaux réalisés d'office)
- Les cautions (reversées après avoir été encaissées)
- Le déficit d'investissement reporté en 2020, dès lors qu'il est couvert par affectation de l'excédent de fonctionnement
- Des régularisations comptables (réimputation de dépenses ou recettes)

CHAPITRES	BP 2020	BP 2021	Evolution
Dépenses d'équipement	16,09 M€	20,13 M€	25,1%
<i>dont 20 - immo. incorporelles</i>	<i>0,06 M€</i>	<i>0,16 M€</i>	<i>163,7%</i>
<i>dont 204 - subv. d'équipement</i>	<i>0,49 M€</i>	<i>0,30 M€</i>	<i>-39,2%</i>
<i>dont 21 - immo. corporelles</i>	<i>3,22 M€</i>	<i>3,96 M€</i>	<i>23,1%</i>
<i>dont 23 - travaux en cours</i>	<i>12,33 M€</i>	<i>15,35 M€</i>	<i>24,5%</i>
<i>dont autres (1687)</i>		<i>0,36 M€</i>	
16 - Remboursement de la dette	10,51 M€	10,02 M€	-4,7%
Autres dépenses (compensées)	4,09 M€	9,88 M€	141,6%
TOTAL	30,69 M€	40,03 M€	30,4%
<i>Mouvements interbudgets</i>	<i>0,50 M€</i>	<i>0,50 M€</i>	<i>-1,0%</i>

En neutralisant les flux croisés entre budgets (principal et annexes), ainsi que les dépenses compensées par des recettes, les crédits d'investissement 2021 se décomposent comme ci-contre : 2/3 d'investissements nouveaux et 1/3 dédié au remboursement de la dette.



LES DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT

Il s'agit donc de toutes les dépenses qui viennent réellement enrichir ou améliorer le patrimoine de la collectivité (ou des tiers dans le cas des subventions d'investissement).

Avec plus de 20 M€, le budget 2021 traduit la politique d'investissement ambitieuse de l'équipe municipale (+ 33 % par rapport à la moyenne 2014-2019) destinée à transformer le cadre de vie des habitants, améliorer la performance énergétique des équipements, et au passage, soutenir la relance de l'économie et le secteur du BTP en particulier.

Les dépenses d'équipement sont présentées plus en détails dans la deuxième partie du rapport consacrée à la présentation du budget par politique publique mais

il est possible d'en dresser la présentation budgétaire suivante :

Les immobilisations incorporelles (0,16 M€) comprennent les études préalables aux investissements (0,062 M€) et les achats de licences logicielles (0,094 M€).

Les subventions d'équipement (0,298 M€) regroupent notamment les aides apportées pour le ravalement des façades (0,15 M€) ou encore les aides au logement dans le cadre du PIG (0,08 M€).

Les immobilisations corporelles (3,962 M€) comprennent tous les achats de plantations (0,06 M€), d'œuvres d'art (0,278 M€), d'installations comme l'éclairage et

l'aménagement des parkings (0,609 M€), de véhicules (0,45 M€), mobiliers (0,122 M€) et de matériels informatiques (0,643 M€) ou autres (0,698 M€). Cette enveloppe comprend également les 800 000 € dédiés au **budget participatif**, dans l'attente de connaître l'affectation de ces crédits en fonction des projets citoyens qui seront retenus.

Les travaux (15,35 M€) portent notamment sur des chantiers majeurs tels que les travaux de performance énergétique (1,916 M€), l'achèvement de l'Octroi (1,47 M€), le Musée lorrain (1,3 M€), le gymnase Bazin (1,16 M€), des travaux de sécurité dans l'Opéra (0,7 M€) ou la restauration de la statue de l'Hémicycle Charles de Gaulle (0,664 M€). Par ailleurs, les travaux dans

les écoles totalisent 2,192 M€ dont 0,635 M€ au titre de la création d'îlots de fraîcheur.

Enfin, les autres dépenses d'équipement portent sur l'acquisition en annuité de l'esplanade Cuénot (0,363 M€).



LE REMBOURSEMENT DU CAPITAL DE LA DETTE

La Ville de Nancy remboursera au cours de l'exercice 2021 la somme de 10,018 M€, soit près de 0,5 M € de moins qu'en 2020 (c'est-à-dire - 4,7 %).

Ce constat, à priori surprenant dès lors que l'encours de dette a augmenté entre 2020 et 2021, repose sur deux facteurs :

- La majorité des emprunts communaux sont à échéance constante. Pour stabiliser l'annuité de ces contrats, la part relative au remboursement du capital progresse chaque année,

tandis que la part relative aux intérêts diminue. Or, le cycle de vie de la dette communale constate en 2021 l'arrivée à leur terme de contrats qui se trouvaient en fin de vie en 2020 (avec un remboursement de capital donc important), tandis que les emprunts contractés récemment, par exemple en 2020, n'en sont qu'au début de leur tableau d'amortissement, avec une annuité en capital réduite (mais amenée à progresser).

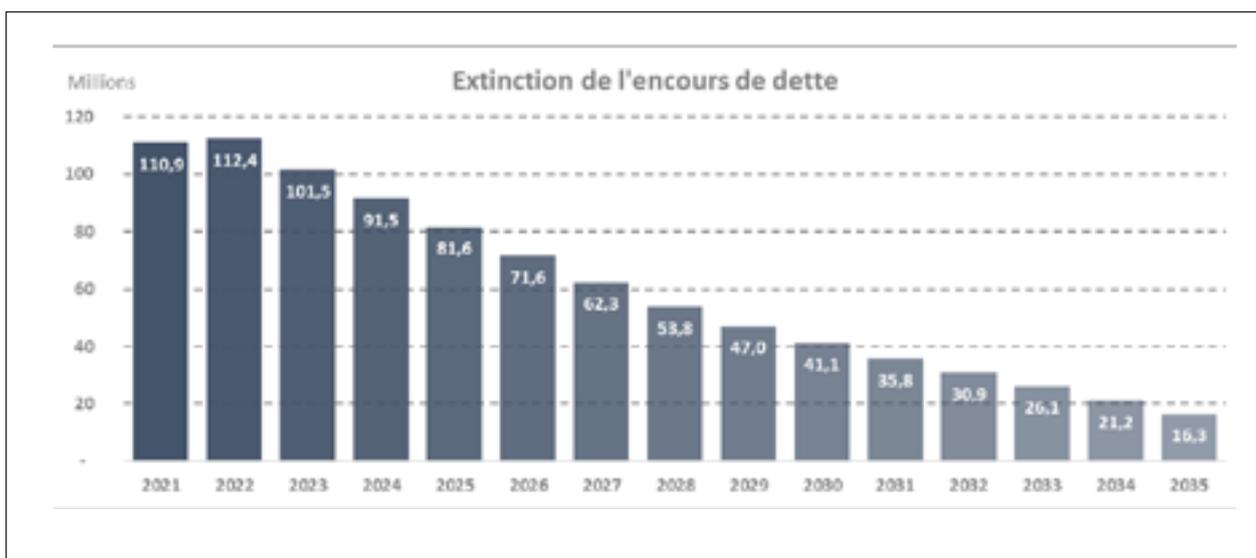
- Par ailleurs, un contrat prévoyait la possibilité de moduler « à la carte » les annuités en capital pour

lisser la courbe de la dette dont l'évolution passée eut été « chaotique » sans cet outil permettant de s'adapter aux marges de manœuvre de chaque budget. Ce contrat est arrivé à son terme en 2020 avec une annuité restante importante de 1,1 M€.

Le chapitre de la dette (16) prévoit également 2,5 M€ d'ouverture de crédits pour procéder à d'éventuelles renégociations d'emprunts. Ces dépenses sont équilibrées par des recettes à due concurrence dès lors qu'un refinancement se traduit par un débit pour le

remboursement anticipé de l'ancien contrat et un crédit pour mobiliser le nouveau prêt (aux conditions plus avantageuses)

Compte tenu de l'encours au 1^{er} janvier 2021, **et en intégrant la totalité des emprunts prévus en 2021** (hypothèse à 20 ans avec un taux de 1 %) dans un souci de transparence, l'évolution naturelle de l'encours de dette est la suivante :



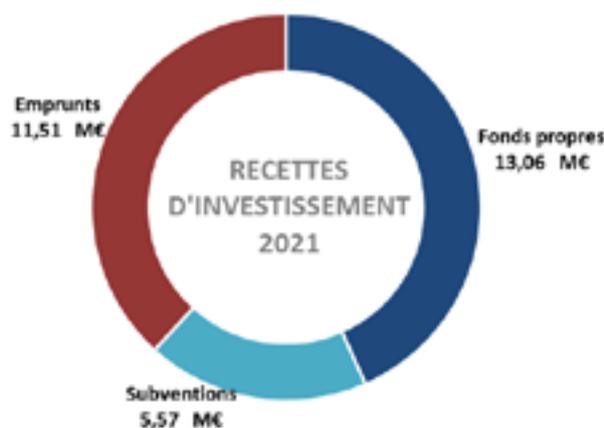
2. LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Le financement des investissements repose avant tout sur les fonds propres qui doivent permettre d'assurer le remboursement de la dette au titre de la « règle d'or » (ne pas rembourser les anciens emprunts par de nouveaux).

Les fonds propres sont constitués de l'épargne brute (solde positif de la section de fonctionnement), le fonds de compensation de la TVA, et le cas échéant le produit des cessions et le résultat de clôture précédent s'il est positif.

Les investissements nouveaux peuvent également être financés par des ressources externes comme les subventions et, au final, par le recours à l'emprunt qui constitue un levier légitime lorsqu'il s'agit de permettre des investissements durables.

CHAPITRES	BP 2020	BP 2021	Evolution
Fonds propres	13,35 M€	13,06 M€	-2,1%
<i>Epargne brute</i>	<i>10,57 M€</i>	<i>10,57 M€</i>	<i>0,0%</i>
<i>10222 - FCTVA</i>	<i>2,18 M€</i>	<i>1,85 M€</i>	<i>-15,2%</i>
<i>024 - Cessions</i>	<i>0,60 M€</i>	<i>0,59 M€</i>	<i>-1,0%</i>
<i>001 - Résultat n-1</i>	<i>0,00 M€</i>	<i>0,05 M€</i>	
13 - Subventions	2,74 M€	5,57 M€	103,0%
16 - Emprunts nouveaux	10,51 M€	11,51 M€	9,5%
Autres recettes (compensées)	4,09 M€	9,88 M€	141,6%
TOTAL	30,69 M€	40,03 M€	30,4%
<i>Mouvements interbudgets</i>	<i>0,50 M€</i>	<i>0,50 M€</i>	<i>-1,0%</i>



En neutralisant les flux croisés entre budgets (principal et annexes), ainsi que les recettes compensées par des dépenses, les ressources d'investissement 2021 se décomposent comme ci-dessous, soit environ 2/3 de fonds propres et de subventions pour 1/3 d'emprunts.

LES FONDS PROPRES

L'épargne brute prévisionnelle s'élève à 10,57 M€, comme en 2020. Pour rappel, il s'agit de la différence entre les recettes et les dépenses réelles de fonctionnement. Elle représente la part des recettes courantes qui ont pu être préservées (après paiement des dépenses courantes et remboursement de l'annuité de dette) pour investir. La stabilité de l'épargne traduit les efforts de la ville pour contenir la hausse des dépenses de fonctionnement

(qui permet de renforcer les effectifs de la police ou de renforcer les animations dans les quartiers par exemple) à la stricte évolution des recettes (en berne, compte tenu des effets de la crise sanitaire).

Le Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée passe de 2,18 à 1,85 M€. C'est une dotation d'investissement de l'Etat correspondant à 16,4 % des dépenses d'investissements éligibles de l'exercice précédent.

Son montant diminue en 2021 dès lors que les investissements réalisés en 2020 – année de renouvellement électoral – ont été logiquement inférieurs à ceux de 2019 (une des années les plus importantes du mandat précédent en termes d'équipements, selon un cycle de mandat assez classique).

Le produit de cessions (0,59 M€) correspond à la vente d'un immeuble

d'habitation rue du Four, faisant actuellement l'objet d'un bail emphytéotique avec la Caisse des Dépôts qui souhaite l'acquérir.

L'excédent reporté de l'exercice précédent, concerne uniquement le budget annexe des marchés de détail, pour 0,051 M€.

LES SUBVENTIONS AFFECTÉES (13)

Il s'agit ici des subventions perçues par la Ville au titre des opérations d'investissement.

Cette ressource progresse sensiblement entre les budgets 2020 et 2021. La ville entend défendre les projets nancéiens avec un taux de financement visé de

près de 30 %, d'autant plus que l'année 2021 constitue l'occasion d'obtenir des soutiens dans le cadre du plan de relance, qui renforce notamment les crédits alloués à la Dotation de Soutien à l'Investissement Local administrée par la Préfecture de Région.

Les principales opérations financées seront :

- le Musée Lorrain (1,5 M€)
- l'Octroi de Nancy (0,767 M€),
- le Gymnase Bazin (0,735 M€),
- les travaux de sécurité de l'Opéra (0,4 M€),
- les travaux du Théâtre de la Manufacture (0,3 M€)
- la salle Poirel (0,2 M€),

- la restauration de la villa Majorelle (0,225 M€)
- l'Hémicycle Charles de Gaulle (0,2 M€).



LE RECOURS À L'EMPRUNT ET LA SOUTENABILITÉ DE LA DETTE

L'enveloppe maximal d'emprunts nouveaux pour 2021 est fixée à 11,51 M€, contre 10,51 M€ en 2020. Ce million d'emprunt additionnel est à mettre en perspective des 4,04 M€ de dépenses d'équipement supplémentaires inscrites entre ce budget et le précédent.

C'est avant tout la décision d'engager une politique d'investissement ambitieuse qui guide le recours à l'emprunt. Ce dernier reste maîtrisé dès lors que le renforcement des crédits d'investissements repose avant tout sur la recherche de subventions et la consolidation de l'épargne nette. Pour cause, l'encours de dette n'augmentera au final que de 1,4 % entre le 31 décembre 2020 et le 31 décembre 2021.

L'urgence économique et sociale qui marque le pays commande donc de consentir à un léger endettement qui ne doit cependant pas gager les marges de manœuvre de la ville pour les budgets futurs qui devront intensifier la mise en

œuvre des engagements du mandat et ceux initiés en 2020 et 2021 (lancement des études, mobilisation des instances participatives, etc.).

Ces marges de manœuvre étaient déjà limitées au terme de l'exercice 2020, dès lors que le coût de la crise sanitaire a nécessité d'augmenter la dette de 4,3 M€ alors que le budget initial prévoyait sa stabilisation.

En effet, **la capacité de désendettement** – qui mesure le nombre d'années d'épargne nécessaire pour rembourser la dette – se situait déjà à 10,5 ans, un niveau compris dans le seuil d'alerte estimé entre 10 et 12 ans. Le budget 2021 et son niveau d'investissement intensif n'augmenteront que de 0,1 an cet indicateur.

CHAPITRES	BP 2020	BP 2021	Evolution
Recettes de fonctionnement	127,30 M€	128,95 M€	1,3%
Dépenses de fonctionnement	116,73 M€	118,38 M€	1,4%
EPARGNE BRUTE	10,57 M€	10,57 M€	0,0%
Remboursement en capital	10,51 M€	10,02 M€	-4,7%
EPARGNE NETTE	0,06 M€	0,55 M€	829,2%
Encours de dette en fin de période	110,88 M€	112,38 M€	1,4%
CAPACITE DE DESENETTEMENT	10,5 ans	10,6 ans	1,4%





LE BUDGET PAR POLITIQUE PUBLIQUE

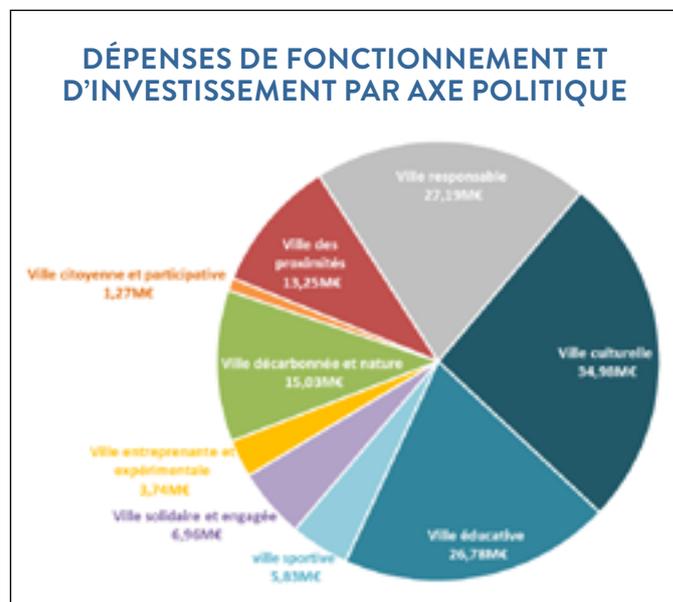
DANS CE CHAPITRE

- > VILLE ÉDUCATIVE, SPORTIVE, CULTURELLE ET CRÉATIVE
- > VILLE SOLIDAIRE ET ENGAGÉE
- > VILLE ENTREPRENANTE ET EXPÉRIMENTALE
- > VILLE DÉCARBONNÉE ET NATURE
- > VILLE CITOYENNE ET PARTICIPATIVE
- > VILLE DES PROXIMITÉS ET DE QUALITÉ DE VIE POUR TOUS
- > VILLE RESPONSABLE

PRÉAMBULE

Ce premier budget du mandat constitue l'occasion de redéfinir la présentation politique des crédits afin de donner une lisibilité budgétaire aux objectifs poursuivis par la nouvelle équipe élue en 2020.

Le projet de mandat est décliné en 21 politiques publiques que l'on peut représenter selon le premier découpage ci-contre :



Le budget 2021 sera consacré :

- à la Culture pour 26 %, dont la place prépondérante est un facteur de différenciation et d'attractivité pour la ville.
- aux parcours éducatifs, de la petite enfance au jeune adulte, en développant des actions d'éducation populaire, pour 20 % du budget
- aux sports, pour 4 %, afin de soutenir la pratique et les clubs et entretenir les équipements qui leur profitent
- aux solidarités pour 6 % pour garantir l'accompagnement social des plus fragiles, proposer des services de qualité aux seniors et lutter contre toutes les formes d'exclusion ou de discrimination
- à l'attractivité : le commerce et l'emploi, l'urbanisme écologique, la place de la nature en ville et les mobilités pour 14 %
- à la proximité des services et des animations, la citoyenneté et la participation, la sécurité et la tranquillité des habitants pour 10 %
- à la gestion responsable des ressources et des nombreux équipements de la ville, pour 20 %.

Dans un souci de clarté, les écritures purement « techniques » ou non ventilables sont neutralisées. Aussi, les chiffres présentés dans ce chapitre ne tiennent pas compte :

- Des flux croisés entre budgets
- De la reprise des résultats
- De la dette
- Des opérations pour comptes de tiers

La déclinaison de ces axes par politique est la suivante :

Axes Politiques	DEPENSES		
	Fonct	Invest	Total
Ville éducative, sportive, culturelle et créative	56,18 M€	11,41 M€	67,59 M€
Ville culturelle	28,03 M€	6,96 M€	34,98 M€
Ville éducative	23,81 M€	2,97 M€	26,78 M€
Ville sportive	4,35 M€	1,48 M€	5,83 M€
Ville solidaire et engagée	6,71 M€	0,25 M€	6,96 M€
Solidarités	4,08 M€		4,08 M€
Séniors et Autonomie	2,38 M€	0,00 M€	2,38 M€
Santé	0,23 M€		0,23 M€
Inclusion et handicap	0,01 M€	0,25 M€	0,26 M€
Ville entreprenante et expérimentale	3,61 M€	0,13 M€	3,74 M€
Economie, commerce et attractivité	1,28 M€	0,12 M€	1,41 M€
Emploi, insertion et apprentissage	2,00 M€	0,01 M€	2,01 M€
Action internationale	0,33 M€		0,33 M€
Ville décarbonnée et nature	11,07 M€	3,96 M€	15,03 M€
Mobilités et stationnement	2,90 M€	0,67 M€	3,57 M€
Nature en ville et transition écologique	5,65 M€	2,68 M€	8,34 M€
Urbanisme écologique	2,51 M€	0,61 M€	3,12 M€
Ville citoyenne et participative	0,47 M€	0,80 M€	1,27 M€
Citoyenneté et vie associative	0,47 M€		0,47 M€
Budget participatif		0,80 M€	0,80 M€
Ville des proximités et de la qualité de vie	12,35 M€	0,90 M€	13,25 M€
Services à la population	3,48 M€	0,06 M€	3,54 M€
Animations dans la ville	0,54 M€	0,07 M€	0,61 M€
Sécurité propreté et tranquillité	8,32 M€	0,77 M€	9,09 M€
Ville responsable	24,52 M€	2,67 M€	27,19 M€
Administration générale	14,83 M€	1,09 M€	15,92 M€
Patrimoine et logistique	8,13 M€	1,02 M€	9,16 M€
Ville numérique	1,55 M€	0,56 M€	2,11 M€
non ventilé	2,94 M€	0,01 M€	2,95 M€
Total général	117,84 M€	20,13 M€	137,97 M€



VILLE ÉDUCATIVE, SPORTIVE, CULTURELLE ET CRÉATIVE

Cet axe regroupe les crédits affectés à la Culture, à l'Éducation (de la Petite Enfance à la Jeunesse), ainsi qu'au Sport selon la répartition ci-dessous :

Axes Politiques	DEPENSES				RECETTES		
	Fonct	dont RH	Invest	Total	Fonct	Invest	Total
Ville éducative, sportive, culturelle et créative	56,18 M€	23,56 M€	11,41 M€	67,59 M€	8,18 M€	5,42 M€	13,60 M€
Ville culturelle	28,03 M€	10,87 M€	6,96 M€	34,98 M€	3,56 M€	3,84 M€	7,40 M€
Ville éducative	23,81 M€	9,97 M€	2,97 M€	26,78 M€	4,26 M€	0,84 M€	5,10 M€
Ville sportive	4,35 M€	2,72 M€	1,48 M€	5,83 M€	0,36 M€	0,73 M€	1,09 M€

1. VILLE CULTURELLE

Avec 35 M€ de crédits au budget 2021, les moyens dévolus à la Culture justifient une présentation plus fine pour mieux comprendre la déclinaison de ce budget autour des 4 axes structurants de la politique culturelle :

Axes Politiques	DEPENSES				RECETTES		
	Fonct	dont RH	Invest	Total	Fonct	Invest	Total
Ville culturelle	28 025 852	10 871 007	6 956 120	34 981 972	3 556 129	3 843 481	7 399 610
Soutien à la création artistique	13 576 781	870 331	3 054 000	16 630 781	1 636 410	1 667 031	3 303 441
Patrimoine vivant	8 066 298	6 350 536	3 748 620	11 814 918	1 059 619	2 131 450	3 191 069
Accès aux arts et à la culture	3 882 018	3 275 186	99 500	3 981 518	132 000	45 000	177 000
Culture attractive et festive	2 500 755	374 955	54 000	2 554 755	728 100		728 100



NANCY, VILLE DE CRÉATION

La Ville de Nancy dispose d'équipements culturels de spectacle vivant de dimensions régionale, nationale et internationale contribuant au rayonnement de l'agglomération tout en favorisant l'accès à la culture à tous les publics. Ils ont pour mission de créer et présenter des spectacles de haut niveau participant à la qualité de vie et renforçant de ce fait l'attractivité de notre cité.

Nancy confirme son soutien aux 4 établissements nationaux de spectacle vivant labellisés par le Ministère de la Culture, avec une subvention à hauteur de 11,02 M€, dont :

- 8,851 M€ à l'Opéra National de Lorraine, qui s'acquitte des loyers des bâtiments culturels mis à disposition (Opéra place Stanislas, bâtiments Chanzy et Driant) pour 0,407 M€.

L'Orchestre symphonique et lyrique de Nancy bénéficie quant à lui d'une convention de résidence au sein la Salle Poirel à hauteur de 80 jours par saison,

- 0,700 M€ au Centre Chorégraphique National - Ballet de Lorraine (CCN) incluant la compensation du loyer versé,
- 0,765 M€ à L'Autre Canal comprenant la compensation du loyer versé,
- 0,706 M€ pour la programmation annuelle du Centre Dramatique National- Théâtre de la Manufacture (CDN), ainsi que les compensations du loyer versé pour les locaux de la manufacture ou encore la location de la Salle Poirel. La convention pluriannuelle d'objectifs fera l'objet d'un renouvellement en 2021. À travers la mise en œuvre du plan de relance pour la Culture, initié par la Direction Régionale des Affaires Culturelles, un

programme exceptionnel d'investissement favorisant à la fois une remise aux normes en termes artistiques, de sécurité et de transition écologique de l'Opéra National de Lorraine, du théâtre de la Manufacture et de L'Autre Canal a été défini (1,357 M€ de dépenses et 0,700 M€ de recettes).

Pour donner une nouvelle place à l'art contemporain, au design et à l'Art dans la Ville, la politique municipale du projet « ADN - Art dans Nancy » et de commandes artistiques sera déployée en 2021, avec notamment des commandes passées à des artistes contemporains reconnus à l'échelle locale ou nationale (0,100 M€) De plus, le soutien aux artistes et à la création sera accentué avec la mise en place d'une bourse municipale d'art contemporain permettant d'intensifier la diffusion et

la sensibilisation de tous les publics à cet art (0,016 M€).

Par ailleurs, la ville de Nancy accompagne les parcours de création artistique avec un regard particulièrement attentif sur l'emploi culturel et les structures émergentes. La mise à disposition de lieux équipés pour des accueils en résidence comme le Théâtre de mon Désert dans le cadre du dispositif « Ça répète à Nancy » s'inscrit également dans cette démarche (0,006 M€). Elle soutient également les petits lieux culturels qui concourent à la diffusion artistique ainsi qu'au maillage du territoire avec une enveloppe de 0,251 M€ de subventions. En matière de diffusion, le dispositif « Ça joue à Nancy » sera amplifié avec un budget de 0,030 M€ afin de permettre aux compagnies du territoire de trouver un espace d'expression sur la Ville.

En ce qui concerne le soutien à la diffusion d'événements déjà installés, à l'instar du Nancy Jazz Pulsations (0,420 M€) et le festival des Nancyphonies (0,060 M€), ce sont plus de 80 associations et équipes artistiques qui seront accompagnées dans ce cadre.

Les associations assurant une programmation régulière Salle Poirel bénéficient de subventions de compensation pour la location de la salle à hauteur de 0,052 M€. Le budget de la Salle Poirel est de 0,824 M€ et 0,298 M€ de recettes en 2021. La salle bénéficiera de 0,030 M€ de crédits pour le renouvellement du matériel scénique, prenant en compte notamment les enjeux environnementaux. De plus, les études vont débiter pour l'amélioration de l'accueil et de l'accessibilité des personnes à mobilité réduite de la salle Poirel pour un montant de 0,045 M€.

Les travaux de la Pépinière Culturelle et Créative « L'OCTROI Nancy », lieu d'accueil et d'accompagnement des acteurs relevant des industries culturelles et créatives émergentes ou en voie de professionnalisation, se termineront avec la livraison des espaces au 1^{er} semestre 2021 (1,473 M€ de dépenses et 0,767 M€ de recettes de la région Grand Est dans le cadre du dispositif de « traitement et de requalification des friches »). L'association OK3, gestionnaire du site, sera subventionnée à hauteur de 0,200 M€ pour développer ses missions d'accueil, de soutien et d'animation du site en lien avec les habitants du quartier.

NANCY, VILLE DU PATRIMOINE VIVANT

Nancy souhaite consolider l'action de ses établissements patrimoniaux. Ainsi, « Nancy Musées » dispose de 6,456 M€ dont 4,902 M€ de charges de personnel pour mener à bien les projets et actions des 3 établissements muséaux.

Les musées consacreront 0,240 M€ à l'entretien et à la valorisation de leurs collections.

Une programmation des expositions sera articulée autour deux temps forts : un temps printanier et estival dédié à l'art vivant et un second temps, automnal, dédié à l'art ancien.

Du 15 avril au 13 juillet, Nancy-Musées valorisera ainsi les artistes émergents à travers l'exposition « Les jours meilleurs », qui présentera à la galerie Poirel le travail de jeunes diplômés de l'ENSAD (en partenariat avec cet établissement) pour un montant de 0,066 M€. Au Musée des Beaux-arts en parallèle sera présentée une résidence d'artiste, Spraylab & guests (CMJN) pour un budget de 0,03 M€ alors que le musée s'ouvrira à la ville pour Les Rencontres de Nancy, événement de cultures urbaines, pour un budget de 0,06 M€.

Du 18 septembre 2021 au 09 janvier 2022 sera présentée l'exposition « Les Adam, la sculpture en héritage », exposition labellisée d'intérêt national et organisée en partenariat avec le Musée du Louvre et le Château de Lunéville, au Musée des Beaux-Arts, pour un montant de 0,235 M€. Ce sera l'occasion pour le Musée Lorrain de présenter une grande exposition hors les murs en partenariat avec le Musée du Louvre, permettant de mettre en lumière les chefs d'œuvre produits par les sculpteurs Lorrains au 18^{ème} siècle, grâce notamment, au mécénat des Ducs de Lorraine.

Les études de la phase II des travaux de restauration intérieure de la Villa Majorelle seront menées avec 0,05 M€ de dépenses pour une livraison prévue en 2024.



La politique d'acquisition et de restauration des collections des musées municipaux s'élève en 2021 à 0,339 M€.

L'amélioration de locaux se poursuivra au Musée de l'École de Nancy pour un montant de 0,075 M€. L'achat de matériel de stockage et d'équipement est également prévu pour les réserves communes (0,017 M€ de dépenses et 0,004 M€ de recettes d'investissement).

Le projet de rénovation et d'extension du Palais des ducs de Lorraine - Musée lorrain se poursuivra en 2021 (1,3 M€ de dépenses et 1,5 M€ de recettes d'investissement) en s'inscrivant dans le cadre du plan de sauvegarde du patrimoine avec le lancement des études sur la réduction de l'emprise de l'extension en sous-sol et de la volumétrie du bâtiment dans le jardin et le lancement des appels d'offres pour la réalisation de ces travaux.

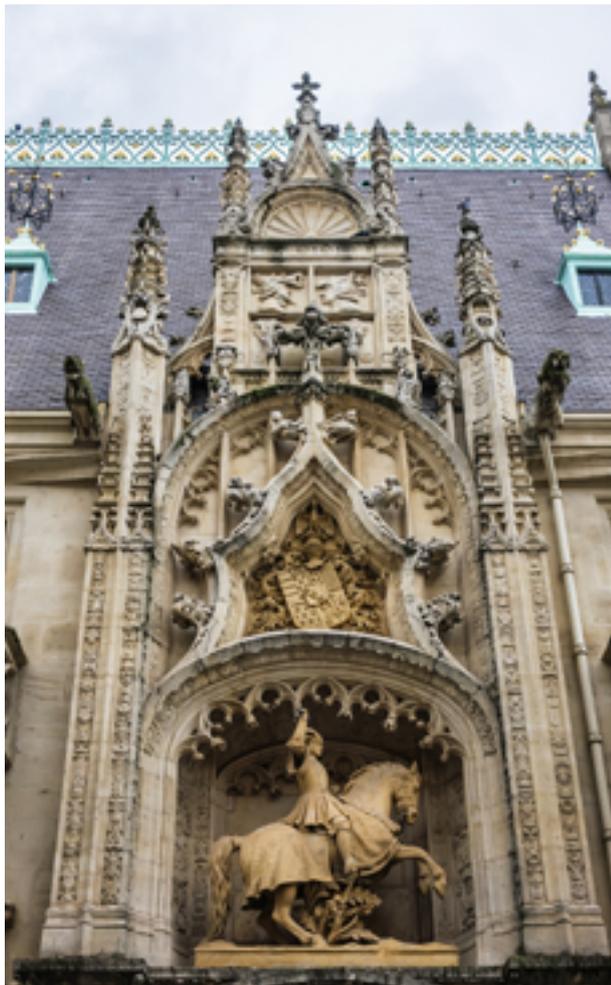
Pendant la fermeture du Palais des Ducs de Lorraine - Musée Lorrain, un accès gratuit à l'église des Cordeliers qui dispose d'une scénographie renouvelée, est préservé pour le public.

La maison du projet ouverte depuis juillet 2019, devient l'espace d'information et d'expérimentation dédié au projet de rénovation du Palais des Ducs de Lorraine.

Enfin, une exposition hors les murs à Strasbourg, en partenariat avec le musée alsacien, intitulée « 1909, L'Alsace à Nancy » présentera un ensemble d'œuvres, d'objets du Palais des Ducs de Lorraine - Musée lorrain, mais aussi du Musée de l'École de Nancy, des bibliothèques, des Archives municipales, pour un budget de 0,007 M€.

Les Archives municipales consolideront quant à elles leur travail réglementaire de conservation des données administratives qui constituent le patrimoine de demain (0,018 M€ de dépenses) et engageront les études pour la mise en œuvre d'un système d'archivage électronique, en partenariat avec le Conseil Départemental et la Métropole du Grand Nancy. Un budget de 0,019 M€ sera consacré à la politique de restauration s'inscrivant dans le processus de conservation des archives.

Avec la fin des travaux d'entretien sur le bâtiment et notamment l'aménagement d'un espace dédié, les Archives municipales développeront des actions pour assurer des séances d'éducation artistique et culturelle avec la mise en place d'ateliers pédagogiques destinés aux scolaires (0,050M€).



“ Le projet de rénovation et d'extension du Palais des Ducs de Lorraine - Musée lorrain se poursuivra en 2021

NANCY, VILLE DES DROITS CULTURELS ET DE L'ACCÈS À L'INFORMATION, AUX ARTS ET À LA CULTURE

Les bibliothèques de Nancy perpétueront le développement de leurs actions pour assurer une offre de qualité avec un budget de 3,968 M€ dont 3,262 M€ de charges de personnel.

0,268 M€ seront consacrés à l'acquisition de livres pour adultes, pour enfants, de CD, de DVD, de jeux vidéo, ainsi que d'abonnements de presse. C'est ainsi plus de 10 % des collections en libre accès qui sont renouvelées chaque année.

La dissémination dans la ville sera amplifiée notamment avec le service Kraft. Ce service vise à porter une attention particulière aux zones mal couvertes par les établissements et aux quartiers Politique de la Ville en offrant la possibilité à chaque habitant d'emprunter « dans son pâtre de maison », idéalement à moins de 10 minutes à pied de son domicile, dans les comptoirs de retrait chez

des commerçants ou dans d'autres structures (centres sociaux, mairies de quartier, épiceries solidaires, MJC...), par la tournée d'un véhicule (0,015 M€), le « Krafruck » dans des parcs et emplacements passants des quartiers identifiés.

Dans le cadre du label du Ministère de la Culture « bibliothèque numérique de référence », les bibliothèques de Nancy continuent de développer le numérique avec les sites Limédia, dont « Galerie » dédié à la valorisation du patrimoine numérisé des bibliothèques du sillon lorrain et « Kiosque » dédié à la presse ancienne. Cette transition numérique s'intensifiera également dans les murs de la médiathèque de la Manufacture avec la mise en œuvre du projet de BNR2 pour la période 2020-2023 pour un montant de 0,200 M€ en 2021 lié à la numérisation des collections. En parallèle, les bibliothèques de Nancy poursuivront les programmes comme « Première page », autour du livre et de la petite enfance, en lien avec le Ministère de la Culture.

Des études seront lancées pour une réimplantation de la médiathèque du Plateau de Haye suite à la réhabilitation du cèdre bleu, actuel lieu accueillant cette structure (0,030 M€). La nouvelle Médiathèque,



lieu de croisement des générations, sera un centre local d'information accessible à tous, lieu d'apprentissage, d'ouverture à la culture, de sociabilité et d'inclusion.

Des actions de médiation sont déployées dans l'ensemble des structures, afin de sensibiliser les habitants et de tenter d'élargir les publics : organisation de conférences et rencontres dans l'ensemble des établissements ; dans les musées, gratuité pour tous les premiers dimanches du mois, supports accompagnant le public dans sa visite des expositions temporaires, visites commentées, ou encore parcours expliqués grâce à des applications dédiées. Pour rappel, les jeunes de moins de 26 ans et

les étudiants bénéficient de la gratuité des musées et des bibliothèques depuis le 1^{er} octobre 2020. L'accessibilité des jeunes publics, scolaires et non scolaires, est une priorité. Ainsi l'éducation artistique et culturelle à destination des enfants, pendant ou hors temps scolaire, sera plus que jamais une priorité de l'année 2021. L'objectif du Contrat Territorial d'Éducation Artistique et Culturel signé avec l'État (Ministères de l'Éducation Nationale et de la Culture) est de permettre aux enfants et adolescents, de rencontrer les œuvres ou les artistes, de pratiquer eux-mêmes une activité et de restituer ce savoir ou cet apprentissage sous une forme appropriée (spectacle, exposition, écriture...).



NANCY, VILLE CULTURELLE ATTRACTIVE

Pour affirmer la « Destination Nancy », les « Rendez-vous place Stanislas » estivaux (0,318 M€ de dépenses et 0,100 M€ de recettes) seront reconduits en 2021.

En parallèle, une instance de réflexion sera d'ailleurs mise en place pour la redéfinition du projet dans le cadre de la rédaction du nouveau cahier des charges.

L'inscription des Fêtes de Saint-Nicolas sur les listes de l'Inventaire National du Patrimoine Culturel Immatériel en 2018 et l'objectif d'une candidature à l'UNESCO donnent le tempo du développement,

année après année, de ce grand événement culturel et populaire, alliant les traditions et la création actuelle, et rythmant, durant plus d'un mois, la vie des nancéiens autour des valeurs de la fête, du rassemblement et du partage.

Résolument inclusives, les fêtes sont l'occasion de la mise en œuvre tout au long de l'année, de nombreux projets participatifs et d'actions de médiation permettant d'impliquer tous les publics, de leur faire rencontrer les artistes et la création dans le cadre notamment de projets intergénérationnels. D'années en années, la programmation s'étoffe de partenariats avec les mondes du commerce, des sports, des MJC, des

seniors, des jeunes, des écoles et du patrimoine.

Les grands événements culturels de la Ville sont confortés en 2021 dans leur mission attractive. De ce fait, ils permettent de réelles passerelles entre culture, économie et commerce.

Les Fêtes de la Saint-Nicolas, s'étendront, comme chaque année, de fin novembre 2021 au début du mois de janvier 2022 (1,214 M€ de dépenses, hors valorisation du personnel Ville de Nancy, et 0,200 M€ de recettes, hors valorisation du mécénat en nature). Le développement de projets permettant d'impliquer plus encore la population de la ville sera poursuivi, voire accentué.

Le Livre sur la Place, premier salon national de la rentrée littéraire, poursuivra son travail de rayonnement auprès de ses nombreux partenaires et mécènes dont l'Académie Goncourt, ainsi que son engagement auprès des libraires nancéiens et autres professionnels du livre sur le territoire (0,517 M€ de dépenses, hors valorisation du personnel Ville de Nancy, et 0,427 M€ de recettes, dont 0,255 M€ de mécénat financier, hors valorisation du mécénat en nature).

2. VILLE ÉDUCATIVE, DE LA PETITE ENFANCE AU JEUNE ADULTE

Axes Politiques	DEPENSES				RECETTES		
	Fonct	dont RH	Invest	Total	Fonct	Invest	Total
Ville éducative	23 806 288	9 969 011	2 973 542	26 779 830	4 260 259	841 500	5 101 759
Petite enfance	5 086 312			5 086 312	614 022		614 022
Education	14 127 110	9 287 129	2 775 342	16 902 452	2 924 000	799 000	3 723 000
Jeunesse	4 592 865	681 882	198 200	4 791 065	722 237	42 500	764 737

PETITE ENFANCE

La subvention versée au CCAS (4,47 M€), en complément du financement « Contrat Enfance » de la CAF (0,61 M€), a pour ambition de répondre aux besoins d'épanouissement des plus jeunes, en proposant aux familles un accueil de qualité et une diversité de l'offre, qui leur permettent d'assurer leurs fonctions parentales, tout en respectant leur choix de vie.

Les objectifs de la politique Petite Enfance sont définis dans la feuille de route du mandat 2020-2026, notamment au travers de la nouvelle candidature « Ville Amie des Enfants » en lien avec l'Unicef et les actions « une Ville à hauteur d'enfant » :

- Accompagner les familles en situation de vulnérabilité
- Favoriser l'accueil de l'enfant en situation de handicap



- Développer la démarche de transition écologique
- Développer des actions d'accompagnement à la fonction parentale.

Développement d'un plan d'actions dans le cadre de la transition écologique dans l'ensemble des structures petite enfance :

La vie en collectivité se déroule à un âge où les enfants sont particulièrement vulnérables, notamment sur le plan sanitaire. Le contexte environnemental joue un rôle fondamental dans leur développement et il est aujourd'hui admis que les expositions de l'enfant influent de façon déterminante sur son état de santé à l'âge adulte.

Il y a 4 ans, le CCAS de la Ville de Nancy s'engageait aux côtés de l'association « Écolo crèche » dans une démarche de changement des pratiques au sein du Multi-accueil Jeanine Bodson afin de réduire son impact environnemental, d'améliorer la qualité de vie des enfants et des professionnels et d'intégrer l'écologie dans l'éducation dès le plus jeune âge. En juin 2019, le Multi-accueil Jeanine Bodson a obtenu le label « Écolo crèche ».

Fort de cette expérience, le CCAS a souhaité élargir la réflexion sur l'ensemble de ses structures petite enfance avec notamment l'utilisation des produits de nettoyage éco-labellisés, l'installation de potagers, le développement

“ Améliorer la qualité de vie des enfants et intégrer l'écologie dans l'éducation dès le plus jeune âge ”



du nettoyage à la vapeur. Actuellement, 4 structures sont dotées de centrales à vapeur, à terme la totalité des structures collectives pourraient être équipées. Ce système de nettoyage présente l'avantage d'utiliser moins d'eau et pas de détergent tout en décontaminant les surfaces. L'absence de produit chimique détergent et désinfectant est particulièrement intéressante pour les enfants et les agents supprimant alors tous risques d'allergies et améliorant de manière significative la qualité de l'air.

En 2021, les actions prévues sont nombreuses : mise en place d'un guide des bonnes pratiques regroupant les éco-gestes à réaliser au sein de la crèche, utilisation de savon neutre pour le change,

renouvellement progressif des jeux/jouets ou encore utilisation de contenants alimentaires sans produit chimique (coût estimé 25 000 € dont 14 000 € d'achat de nettoyeur à la vapeur et 7 000 € pour le renouvellement de la vaisselle).

Qualité de l'air intérieur :

Afin de se conformer à la réglementation, il a été décidé de prendre les dispositions suivantes :

- dans un premier temps, la réalisation de l'évaluation des moyens d'aération des bâtiments (effectuée en mai 2019).

- dans un second temps, la mise en œuvre d'un programme d'actions de prévention qui comprend notamment :

- L'utilisation de matériaux à teneur réduite en COV

(composés organiques volatils) et des revêtements de sols EcoLabel européen lors des travaux de rénovation.

- Pour tout achat de mobilier le CCAS de Nancy privilégiera des équipements de norme « classe E1 » (faible teneur des matériaux en formaldéhyde). Les finitions en métal et en bois seront garanties sans COV (procédé de fabrication « blue protect »)

- La poursuite de la mise en place du nettoyage à la vapeur au sein des établissements petite enfance (coût estimé 2021 : 14 000 €)

- Les activités faites « maison » seront privilégiées : comme la pâte à modeler ou les peintures végétales. Des fiches « activités écolo » sont à disposition des équipes.

- Un renouvellement progressif de la vaisselle sera réalisé en privilégiant le verre

quand cela est possible (coût estimé en 2021 de 7 000 €).

- Passage progressif à des barquettes en cellulose pour les contenants alimentaires fournis par le prestataire Sodexo
- Sans que ce soit imposé par la réglementation, mais pour inciter à une bonne aération des locaux, et avoir une idée des niveaux de pollution rencontrés, des sondes seront mises à disposition au sein des structures petite enfance. Ce sont des capteurs individuels qui analysent la teneur en CO2 et en COV des locaux et qui permettent aux professionnels de réagir face aux teneurs trop fortes en CO2 par une aération plus fréquente (coût estimé à 3 500 €).

Le projet STAN'AIR :

Le projet STAN'AIR propose d'investiguer l'influence du transfert de pollution de l'extérieur vers l'intérieur des bâtiments ainsi que les moyens de remédiation possibles tels que l'adaptation des protocoles d'aération et la filtration des locaux. Il concernera 2 écoles (Braconnot et Jean Jaurès) et une crèche (Osiris).

Cette étude s'articule en plusieurs phases et sera réalisée par l'Atmo :

Phase 1 : phase de diagnostic qui consiste en l'évaluation globale de l'impact du trafic routier et des travaux sur la qualité de l'air intérieur dans trois établissements.

Phase 2 : accompagnement des différents acteurs en s'appuyant sur de la sensibilisation, validation des protocoles d'aération proposés et étude de l'efficacité de la filtration sur le transfert de pollution.

Phase 3 :

- Évaluation de l'efficacité des mesures entreprises via

de nouvelles mesures de la qualité de l'air.

- Extrapolation à l'ensemble du parc scolaire et Petite Enfance de la Ville
- Valorisation des données, retour d'expérience et diffusion du projet.

Ce projet a été sélectionné dans le cadre d'un **appel à projets**, il mobilisera un budget de dépense de 39 388 € mais bénéficiera d'un financement de l'ADEME à hauteur de 27 572 €.

Développement d'ateliers à destination des enfants et de leurs parents :

Des ateliers d'échanges et de sorties culturelles enfants-parents seront proposés en 2021 sur les quartiers du Plateau de Haye et Saint-Nicolas (au sein des 2 LAEP). L'objectif étant de créer un espace convivial, de proximité et non stigmatisant, et de favoriser des temps de partage et d'échanges entre parents et enfants. Ces activités, ouvertes à toutes les familles nancéiennes auront lieu chacune deux fois par mois, le jeudi matin à partir d'avril 2021. Budget 2021 : 1 000 €.

Aides au fonctionnement et à l'investissement à destination de structures associatives :

Le CCAS soutient financièrement depuis plusieurs années les structures associatives en leur attribuant des subventions de fonctionnement et

d'investissement. La participation financière du CCAS est fondée sur le principe d'un traitement égalitaire de prise en charge de chaque enfant nancéen. Pour la subvention de fonctionnement, les conventions prévoient une rémunération de 0,63 € par heure et par enfant nancéen. En raison de la crise sanitaire, le CCAS s'engage plus que jamais à soutenir ces structures, ainsi, le calcul de la participation financière de l'année 2021 sera réalisé en fonction des heures effectuées sur 2019 (et non sur les heures effectuées en 2020) pour ne pas les pénaliser. Soit un budget estimé pour 2021 de 251 300 €.

Le CCAS de la Ville de Nancy soutient également les structures associatives Petite Enfance par l'attribution de subventions d'investissement. Les subventions doivent concourir au financement d'un ou de plusieurs biens ayant le caractère d'une immobilisation pour l'association : achat de mobilier, de matériel pédagogique, matériel de puériculture, matériel informatique et mobilier de bureau. Pour être éligible, la structure associative petite enfance doit par ailleurs localiser l'activité concernée sur le territoire de la commune de Nancy et/ou proposer des places d'accueil aux familles nancéiennes. Le montant de l'aide correspond au maximum



à 40% du montant TTC des dépenses. L'aide ne pourra être supérieure à 1 500 €. Soit un budget estimé pour 2021 de 13 500 €.

Semaine Petite Enfance (mai 2021) :

Chaque année, des activités gratuites sur un thème commun sont proposées aux familles nancéiennes. Parents et enfants se retrouvent autour des professionnels

de la petite enfance afin de partager des expériences et se divertir lors de moments privilégiés (sous réserve de la situation sanitaire). Coût de l'action : 2 000 €.

Développement des points relais sécurité à destination des enfants :

Dans le cadre de la mise en œuvre d'actions à destination des familles, la Ville de Nancy et le CCAS ont lancé un

dispositif novateur pour la prise en compte de la sécurité des plus jeunes : les Points Relais Sécurité.

Il s'agit d'un réseau de partenaires qui prête secours aux enfants en situation de détresse, menacés ou se sentant en danger lors de leurs déplacements en ville. Les membres de ce dispositif s'engagent à téléphoner aux parents et/ou à avertir la police en cas de danger immédiat. Les lieux sont identifiés par un visuel unique (autocollant) signalant aux enfants la possibilité d'y trouver refuge.

Cette action novatrice, une première en France, s'inscrit dans la continuité des actions initiées dans le cadre du réseau « Ville Amie des Enfants » dont la Ville de Nancy est adhérente depuis 2003. Commerces, institutions et associations sont sollicités pour s'inscrire dans cette démarche. A ce jour 85 partenaires ont déjà adhéré. Cette dynamique ayant été suspendue pendant la période de la crise sanitaire, il sera nécessaire de la réinterroger en lien avec les services du commerce, de la communication et de

la Police Municipale. Une campagne de communication sera prévue en 2021 pour réinscrire le dispositif et l'information des familles et des partenaires dans le temps (3 000 €).

ÉDUCATION

En 2021, la Ville de Nancy va renouveler sa demande de labellisation auprès de l'UNICEF, comme Ville Amie des Enfants. Ce plan d'action municipal reposera sur les engagements suivants :

- le bien-être de chaque enfant et chaque jeune
- la lutte contre l'exclusion, la discrimination et pour l'équité
- un parcours éducatif de qualité
- la participation et l'engagement
- le partenariat avec UNICEF

France pour contribuer à sa mission de veille et de sensibilisation aux droits de l'enfant

L'accent sera particulièrement porté par la collectivité sur la promotion d'une citoyenneté active, dès le plus jeune âge, ainsi que sur l'égalité d'accès

aux dispositifs proposés par la collectivité pour favoriser l'épanouissement de l'enfant, indépendamment de sa situation sociale ou de son établissement scolaire.

Les enjeux de la transition écologique resteront au cœur de l'action envers les plus jeunes : le programme de sensibilisation pour les scolaires sera étendu. Un nouveau contrat va être passé pour la restauration scolaire qui garantira une alimentation plus qualitative, avec davantage de produits bio et locaux et une accélération de la rénovation énergétique des bâtiments scolaires sera engagée.

Aussi en 2021, plus de 10,63 % du budget communal sera consacré au secteur éducatif et scolaire ce qui permettra de financer :

Le fonctionnement des écoles pour offrir les meilleures conditions d'accueil aux élèves et aux enseignants

Le personnel municipal affecté aux écoles qui concourt à l'organisation de ce service public : 102 ATSEM sont affectés dans les classes de maternelle, 416 agents participent à la restauration scolaire dans le cadre du service des repas et de l'animation, 206 animateurs encadrent l'accueil

“

En 2021, plus de 10,63 % du budget communal sera consacré au secteur éducatif et scolaire

périscolaire et les activités, et 133 agents entretiennent quotidiennement les locaux scolaires.

Au-delà des dépenses de personnel nécessaires pour garantir la qualité du service public d'éducation (9,301 M€), la commune consacre des dotations importantes aux dépenses pédagogiques (0,177 M€ pour les écoles maternelles et 0,902 M€ pour les écoles élémentaires dont 0,630 M€ pour le financement

de la scolarisation des élèves au sein des écoles privées).

L'équipement et l'entretien des écoles

D'importants travaux seront réalisés en 2021. La politique éducative de la Ville de Nancy dépasse le simple cadre de l'aménagement et de l'entretien du patrimoine scolaire. Cependant, cette question reste centrale dans un contexte de transition écologique, d'exigence d'accessibilité et de confort pour accompagner toujours



mieux les apprentissages des élèves.

Sur le plan patrimonial, la Ville de Nancy mobilisera en 2021, un niveau d'investissement conséquent dans les écoles (2,525 M€). Un programme de rénovation important sera ainsi réalisé dans les locaux scolaires dans le cadre du plan « Écoles d'avenir ». Cet effort exceptionnel, orienté par les enjeux de la transition écologique, portera d'une part sur l'isolation thermique des bâtiments (remplacement des menuiseries...) et la végétalisation de cours d'écoles (0,635 M€) ainsi que sur l'entretien des locaux : rénovation des salles de classe, des sanitaires, de restaurants scolaires avec une enveloppe de 0,551 M€ pour les écoles maternelles et 0,471 M€ pour les écoles

élémentaires.

Les études pour restructuration du groupe scolaire du Placieux se poursuivront en 2021, avec la perspective de réunir, en un seul site, l'école maternelle et l'école élémentaire sur le site profondément reconfiguré de l'actuelle école élémentaire (0,280 M€). Ce groupe scolaire doté d'un nouveau bâtiment « passif », deviendra la première éco-école de Nancy.

Un ambitieux programme pluriannuel d'équipement numérique

L'année 2021 se traduira par l'accélération du plan de déploiement du numérique dans les écoles maternelles. Fin 2020, elles ont été équipées de prises CPL (Courant Porteur en Ligne)

leur permettant d'accéder à internet. En 2021, les premières écoles maternelles seront dotées d'écrans numériques interactifs et de nouvelles classes numériques mobiles leur seront livrées. Pour les classes des écoles élémentaires, la Ville de Nancy va solliciter la participation financière de l'État dans le cadre du Plan de relance afin de terminer l'équipement en vidéo projecteurs interactifs et en classes numériques nomades. 0,150 M€ seront consacrés à l'équipement informatique dans les écoles primaires en 2021.

Des moyens sont également prévus pour le renouvellement des équipements et du mobilier scolaire avec l'achat d'équipements pédagogiques (0,030 M€) et le renouvellement du mobilier scolaire (0,070 M€).

Des services périscolaires accessibles à tous

Des modes d'accueil sont organisés dans toutes les écoles pour prendre en charge les enfants avant et après la classe. Ce service contribue à la conciliation de la vie familiale et professionnelle des parents.

1,835 M€ seront consacrés, en 2021, à la restauration scolaire (hors frais de personnel). En moyenne, 3 550 convives bénéficient de ce service chaque jour. Les procédures de préparation (mise en température et service) sont très encadrées pour garantir la sécurité alimentaire et la qualité des repas.

Le service de restauration scolaire est largement ouvert aux familles grâce à une tarification au taux d'effort, adaptée aux revenus de

chaque bénéficiaire.

Les efforts qualitatifs seront amplifiés dans le cadre du nouveau contrat de marché de restauration qui prendra effet en septembre 2021 et qui garantit la qualité des repas avec des produits non transformés, bio, locaux et dans le respect du bien-être animal.

Dans l'objectif d'offrir aux enfants un temps éducatif de qualité sur le temps de la restauration scolaire, 5 écoles de la ville seront agréées en accueil de loisirs lors de la pause méridienne. Des activités adaptées avant et après la restauration scolaire seront proposées aux enfants. L'ensemble des restaurants scolaires sera agréé dans les prochaines années.

L'accueil des matins et soirs dans les écoles enregistre une fréquentation quotidienne moyenne de 1 000 enfants. Cette prestation est soutenue par la Caisse d'Allocations Familiales de Meurthe-et-Moselle dans le cadre du Contrat enfance et jeunesse. Les dépenses (hors frais de personnel) sont prévues à hauteur de 0,056 M€.

En ce qui concerne les activités périscolaires gratuites, deux activités périscolaires seront proposées aux élèves d'élémentaire, ainsi que des activités ludiques en langues et en motricité pour les grandes sections de maternelle. Sports, arts, échecs, sciences, langues sont ainsi accessibles à tous à Nancy et contribuent à l'épanouissement des enfants et à leur bien-être. 0,452 M€ (hors frais de personnel) sont prévus pour cette action résolument tournée vers l'égalité des chances qui accueille plus



de 2 400 enfants soit une fréquentation de 69 % des élèves.

Enfin, dans un contexte budgétaire pourtant contraint, la Ville de Nancy maintient la gratuité des activités, de même que celle de l'accueil du matin et des temps d'accueil de 12h à 12h30 et de 13h30 à 14h pour accompagner la pause de midi.

Des actions éducatives originales

En cohérence avec l'engagement de la Ville en faveur de la promotion d'une citoyenneté active, la délégation de l'Education proposera aux enseignants des actions éducatives qui visent à favoriser l'accès des jeunes nancéiens à la culture, aux loisirs, à la découverte de leur environnement, et à développer les comportements responsables et citoyens. Un budget de 0,157 M€ y sera consacré.

L'année 2021 verra ainsi l'intensification des actions en faveur de la culture et de la citoyenneté pour que Nancy soit décidément une ville de création, de valorisation de son

patrimoine, de partage avec le renforcement des activités d'éducation artistique et culturelle et d'attractivité au travers de la signature du contrat territorial liant la ville et l'Etat (0,040 M€).

Des classes de découvertes

Organisées pour les élèves de CM2, elles favorisent l'autonomie et permettent à tous les élèves, la découverte de nouveaux horizons et de nouveaux paysages. 700 élèves environ bénéficieront en 2021 (0,207 M€) de ce dispositif, sur la base de programmes proposés par la Direction de l'Education ou bâtis, dans le cadre de projets particuliers, par les équipes éducatives.

Pour favoriser l'égalité des chances, un programme de réussite éducative

Ce programme est destiné aux enfants de 2 à 16 ans, qui rencontrent des difficultés diverses, scolaires mais aussi sociales ou bien encore médicales. C'est pourquoi le programme de réussite éducative (PRE) propose à environ 200 enfants des parcours personnalisés de réussite éducative se traduisant principalement

par du soutien scolaire, un suivi médical, des inscriptions à des activités sportives, culturelles ou éducatives. Ce dispositif, géré par la Caisse des écoles de la Ville de Nancy, bénéficie du soutien financier de l'État.

Par ailleurs, le Plateau de Haye a été retenu par les Ministères de l'Éducation Nationale et de la Cohésion des Territoires et des relations avec les collectivités territoriales, comme territoire éligible pour participer au programme des Citées Educatives.

La Cité Éducative vise à renforcer à l'échelle d'un territoire, la mobilisation de tous les partenaires, afin de répondre collectivement au défi de la réussite éducative des enfants et des jeunes, à partir de 3 ans et jusqu'à 25 ans, avant, pendant, autour et après le cadre scolaire.

La ville de Nancy est désignée comme coordinatrice du projet via sa caisse des écoles, ce dossier est partagé avec les Villes de Maxéville et de Laxou qui sont également concernées par le territoire ciblé.

Pour l'année 2021, une subvention de 0,060 M€ est allouée à la Caisse des Écoles de Nancy, soit 0,033 M€ pour ses actions sociales, 0,025 M€ pour financer les actions du D.R.E et 0,002 M€ au titre du financement du poste de coordinateur de la Cité Éducative du Plateau de Haye.



JEUNESSE

Un accueil de loisirs accessible et de qualité pour tous les âges

L'accueil de loisirs de la ville reçoit, tous les mercredis et les jours de vacances, des enfants de 3 à 12 ans. La tarification est progressive, au taux d'effort, pour garantir l'accessibilité à tous de ce service. Pour les familles les plus en difficulté, une tarification plus favorable s'applique avec un tarif de 50 centimes pour la journée complète durant les vacances (0,300 M€ de dépenses, hors personnel et 0,485 M€ de recettes).

D'autre part, afin de mieux répondre aux besoins de loisirs des adolescents de la ville, Nancy ouvrira dès l'été 2021 un centre de loisirs spécifiquement destiné aux jeunes de 12 à 17 ans. Des activités adaptées et un

programme co-construit seront proposés.

Soutenir et accompagner la jeunesse dans ses projets et son parcours de citoyenneté

La Ville de Nancy, avec ses partenaires publics et associatifs, portera une attention soutenue à l'épanouissement et à l'encouragement de l'esprit citoyen des jeunes en :

- accompagnant et encourageant les jeunes vers une citoyenneté exemplaire,
- favorisant l'égalité des chances et soutenant le partenariat associatif et les projets des jeunes,
- facilitant l'intégration des étudiants dans la vie de la cité.

Accompagner et encourager les jeunes vers une citoyenneté exemplaire

Doté d'un budget de 0,007 M€ (prestations de

service, transport), le Conseil Nancéien de la Jeunesse sera renouvelé pour un 12^{ème} mandat de 3 ans au cours du 1^{er} semestre 2021. Ce sera l'occasion, en lien avec l'Assemblée Citoyenne et les associations de jeunesse et d'éducation populaire, de redéfinir son rôle et son fonctionnement pour une mise en œuvre en 2022. Il poursuivra son travail de sensibilisation aux valeurs républicaines et apportera son regard sur les projets de la ville en matière de solidarité, d'éducation, de culture, de santé, de sports, de mobilité internationale, d'environnement et de mémoire notamment. En matière de soutien aux initiatives des jeunes, 2021 permettra le lancement du dispositif « Ma ville Mon Projet », destiné à soutenir, par le biais de bourses (0,035 M€), les projets portés



par les jeunes nancéiens de 6 à 25 ans à l'échelle locale, comme régionale, nationale et internationale. Les projets retenus devront s'inscrire dans les cinq finalités portées par le dispositif :

l'engagement citoyen, l'engagement bénévole, les projets innovants, les projets scolaires ou périscolaires et les projets professionnels.

Un partenariat fort avec les associations jeunesse et d'éducation populaire

La Ville de Nancy demeure attentive à ce que tous les nancéiens puissent bénéficier d'activités de loisirs et participer aux projets favorisant le développement de la citoyenneté, dans l'esprit des valeurs de cohésion sociale qu'elle a toujours portées. Les associations s'investissent dans le champ de la jeunesse et de l'éducation populaire seront ainsi pleinement soutenues.

Fortes de près de 8 300 adhérents et d'un public annuel de 30 000 personnes, les 7 MJC de Nancy et leur Union locale constituent des partenaires essentiels de la vie nancéienne. Lieux de rencontres et d'animation, elles sont pour les nancéiennes et les nancéiens des acteurs incontournables de la vie quotidienne de la cité et des points d'appui remarquables pour l'épanouissement de chacun, dans une optique de formation de citoyens libres et autonomes, conscients de leurs aptitudes.

Les MJC, avec lesquelles la Ville de Nancy travaillera au cours de l'année 2021 au renouvellement des conventions qui la lie aux MJC, au bénéfice d'une action socio-éducative diversifiée, adaptée aux besoins de chaque territoire et aux attentes d'un

public varié. Elles sont les principales partenaires de la politique publique jeunesse de la Ville de Nancy et s'inscrivent fondamentalement dans une dynamique plus large encore de développement social local, tenant compte à la fois des aspirations de chacun comme de la dimension collective de la vie sociale et des projets dans un esprit d'ouverture vers les quartiers dans lesquels elles sont implantées. Un budget de subvention de 2,463 M€ est prévu pour le fonctionnement des Maisons des Jeunes et de la Culture. Cette somme comprend les subventions relatives aux agents mis à disposition.

En matière patrimoniale, les MJC bénéficieront de programmes d'investissements permettant d'engager en 2021 des travaux d'entretien et des travaux

d'accessibilité pour un montant de 0,105 M€.

En dehors de ces opérations, 0,018 M€ seront consacrés aux subventions d'équipement des MJC pour le matériel nécessaire aux activités.

Le partenariat avec les Centres sociaux Beauregard, Jolibois et La Clairière est empreint des thématiques de cohésion sociale, d'accompagnement à la parentalité, de démarche éducative, d'insertion et d'engagement citoyen des habitants, mises en évidence lors des diagnostics partagés par les habitants et acteurs du territoire, avec un soutien de 0,432 M€ pour ces trois centres sociaux.

Le soutien de notre collectivité au mouvement associatif investi dans le champ de la jeunesse

se traduira également par le biais de subventions de fonctionnement ou de projet, d'un montant de 0,428 M€ à près de 50 associations. Ainsi, le partenariat avec l'ensemble des associations d'éducation populaire de Nancy telles le Buisson Ardent, Asae Francas ou le Club Saint-Nicolas sera poursuivi, et demeurera, en cohérence avec l'exigence de transmission des valeurs républicaines, de soutien aux publics en situation de fragilité et d'accès élargi aux loisirs et à la culture.

La Ville de Nancy restera vigilante pour favoriser la mise en place d'actions inscrites dans le cadre du Contrat de Ville, privilégiant les valeurs républicaines, du vivre ensemble et de l'égalité des chances. Une attention particulière sera accordée aux actions en direction de publics en grande difficulté d'insertion, tels que les projets permettant de se retrouver autour de la cellule familiale.

Les Opérations Vacances, avec 0,030 M€ de subventions accordées à une dizaine d'associations, visent à favoriser la mise en place d'activités pour les jeunes, dans les quartiers prioritaires, leur permettant de bénéficier d'un égal accès aux activités culturelles, sportives et de loisirs de proximité, ainsi qu'une prise en charge éducative pendant les périodes de vacances organisées autour de projets de dimensions locales ou régionales. Bon nombre de ces actions s'inscrivent dans une démarche de co-construction du projet et de chantiers contreparties de la part des jeunes et des familles.

Grâce aux opérations Argent de Poche et Équipe Mobile de Travaux avec un budget de 0,045 M€, la Ville s'inscrit dans le cadre de la prévention et de la réinsertion sociale de jeunes nancéiens en apportant son soutien à ces opérations qui permettent de faciliter la réinsertion sociale et professionnelle et de contribuer activement à la vie collective.

Le développement du sport sur le territoire, l'organisation des pratiques et des liens avec l'ensemble des acteurs du mouvement sportif feront cette année l'objet de nouvelles orientations. Celles-ci seront définies suite à la tenue au printemps d'États généraux.

Labellisée « Terre de jeux », Nancy s'inscrit dans la démarche de soutien et de promotion des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024. L'occasion pour la Ville d'organiser au début de l'été un premier événement autant festif que sportif : la première Journée olympique et paralympique.



66

2021 permettra le lancement du dispositif « Ma ville Mon Projet », destiné à soutenir les projets portés par les jeunes nancéiens

3. VILLE SPORTIVE

Axes Politiques	DEPENSES				RECETTES		
	Fonct	dont RH	Invest	Total	Fonct	Invest	Total
Ville sportive	4 348 349	2 720 754	1 477 400	5 825 749	359 240	734 792	1 094 032
Soutien à la pratique sportive	1 521 466	464 371	15 000	1 536 466	137 020		137 020
Infrastructures sportives	2 826 884	2 256 383	1 462 400	4 289 284	222 220	734 792	957 012

L'année 2021 sera enfin celle d'une nouvelle définition du périmètre et des compétences de la délégation consacrée au sport. Le bien-être intègre ce champ d'actions et sera pensé en lien avec les dispositifs de santé et le projet Grand Nancy Thermal.

Favoriser la pratique physique et sportive pour tous

Une pratique sportive régulière favorise le bien-être et la santé tant chez l'adulte que l'enfant : développement musculaire, prévention cardio-vasculaire, épanouissement personnel. Le sport transmet également des valeurs éducatives et citoyennes aux plus jeunes et génère des relations intergénérationnelles. Pratiqué à l'école, au sein d'associations sportives ou de manière libre, le sport contribue à la cohésion sociale en restant accessible au plus grand nombre.

La Ville de Nancy s'engage en faveur d'un « sport pour tous » qui s'adresse à tout un chacun pour des pratiques sportives libres ou encadrées, de loisirs ou de compétitions, quel que soit l'âge ou le lieu choisi.

L'apprentissage de disciplines sportives et la transmission de valeurs

Pendant le temps scolaire – et en dehors des périodes de restrictions sanitaires – 7 éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives (ETAPS) diplômés interviennent une heure par classe chaque semaine dans toutes les écoles élémentaires publiques de la Ville afin d'animer une séance d'éveil et de coordination motrice en partenariat avec le professeur. Les élèves du CP au CE2 sont concernés par l'apprentissage du sport, y compris les élèves en situation de handicap et en difficulté, intégrés en classes adaptées. Près de 3 000 élèves sont ainsi concernés.

En outre, dans le cadre des activités périscolaires gratuites organisées par la Ville de Nancy, les ETAPS interviennent chaque soir auprès des élèves du CP au CM2, ayant choisi des activités sportives dans le cadre du Projet Educatif de Territoire.

Par ailleurs, les stages sportifs organisés en partenariat avec les clubs permettent aux enfants et adolescents

âgés de 4 à 16 ans de s'essayer à une quarantaine de disciplines individuelles ou collectives. A l'issue de près de 200 stages sportifs organisés lors des vacances scolaires de Printemps, d'Été et de la Toussaint, les enfants peuvent, s'ils le souhaitent, renforcer leur apprentissage en s'inscrivant dans un club. Le coût d'inscription à ces stages, avec une tarification adaptée au quotient familial selon un taux d'effort, est particulièrement attractif avec un coût de 6,10 € à 42,70 € pour 10 heures de sport sur 5 jours, favorisant ainsi l'accès et la pratique du sport pour tous.

La Ville de Nancy diversifie désormais le champ d'intervention des animations sportives en s'adressant aux seniors avec la mise en place, en partenariat avec le CCAS, de pratiques sportives encadrées à destination des pensionnaires et riverains des foyers résidences désireux de reprendre une activité physique. Deux sites différents, Pépinière et Parc Sainte-Marie, accueillent des sorties de deux heures hebdomadaires permettant de pratiquer la marche nordique et d'autres activités physiques.

Les dépenses consacrées aux différentes animations sportives (interventions scolaires, périscolaires, stages sportifs) représentent 0,041 M€ répartis principalement en achats de petites fournitures et d'équipements pédagogiques, de prestations de services acquittées auprès des clubs partenaires et de frais de transport. 0,003 M€ seront consacrés à de l'investissement dans du matériel sportif.

Les recettes attendues concernant les inscriptions pour les différents stages et animations sportives sont estimées à 0,033 M€.

Le soutien au mouvement sportif amateur

La Ville de Nancy apporte un soutien tout au long de l'année afin de permettre à 150 associations sportives particulièrement dynamiques de mener à bien différents projets liés à la pratique du sport pour tous ou de compétition.

Un soutien direct global de 1,013 M€ est consacré à l'encouragement au sport à la fois pour :

- le fonctionnement quotidien des associations sportives, qu'elles évoluent au plus haut niveau national de leur discipline ou dans des championnats fédéraux régionaux et départementaux amateurs et pour les manifestations (0,886 M€),
 - l'organisation de manifestations sportives, d'envergure nationale ou d'intérêt plus local, est un élément important de la vie d'un club, lui permettant de faire découvrir son activité à un plus large public et de participer à l'animation sportive de la cité. La Délégation des Sports apportera son concours à l'organisation, à l'échelle de l'agglomération, de diverses manifestations qui rythment la vie sportive. Le soutien de la Ville se concentrera ainsi sur les compétitions populaires ouvertes à tous, et plus marginalement aux championnats professionnels.

Enfin, 0,012 M€ seront destinés à aider les clubs souhaitant acquérir du matériel, notamment pédagogique nécessaire à la pratique des différentes activités du club, ou effectuer des travaux dans leurs locaux.

Des installations sportives au service de pratiques sportives libres ou encadrées

Afin de permettre à chacun de pouvoir pratiquer une activité physique selon son envie, la Ville de Nancy met à disposition de près de 150 associations sportives nancéiennes et des pratiquants libres une soixantaine d'installations réparties sur le territoire.

0,010 M€ sont consacrés à l'entretien et à la sécurité des stades et des 18 terrains multisports, de 2 espaces work-out et de 21 agrès en accès libre permettant à de nombreux adeptes de pratiquer sport et fitness en plein-air. 0,025 M€ sont consacrés au contrôles et à la mise en conformité des buts et panneaux de basket.

27 gymnases et 20 stades et installations spécifiques

fonctionnent de 7h30 à 22h30 et accueillent les publics scolaires élémentaires et secondaires en journée, les universitaires et les clubs en soirée. Les samedis et dimanches sont ouverts aux compétitions.

La mise à disposition de ces installations sportives, gracieusement accordée aux associations sportives nancéiennes, représente un élément de développement important pour les clubs.

Hors frais de personnel liés aux différents agents intervenant sur les installations (jardiniers et agents d'exploitation), pour le fonctionnement quotidien des gymnases et des espaces sportifs de plein air, les différents achats de matériels et fournitures relevant de la Direction de la Jeunesse et des Sports représentent 0,020 M€.

En matière d'investissement dans les installations sportives :

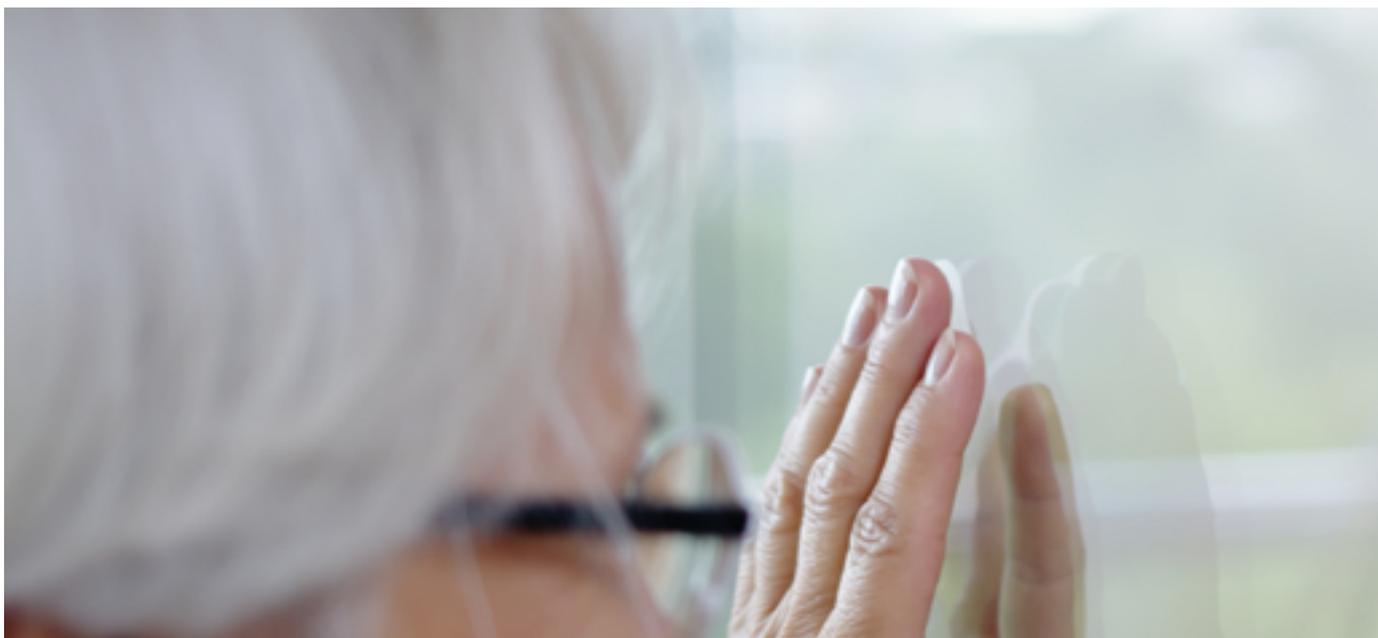
- 1.160 M€ pour la restructuration et extension du gymnase Bazin
- 0,125 M€ sont prévus pour la rénovation des couvertures du gymnase Coubertin
- 0,075 M€ pour la rénovation du mur d'escalade du gymnase Provençal

Divers petits travaux et l'achat de matériel sur les gymnases et stades (achat et installation de buts, panneaux, montants, potences et divers poteaux selon les disciplines, matériel horticole) sont prévus pour 0,055 M€.



66

***La Ville de
Nancy apporte
un soutien
tout au long
de l'année
à 150
associations
sportives***



VILLE SOLIDAIRE ET ENGAGÉE

Cet axe regroupe les crédits des politiques sociales, souvent confiées au CCCAS par l'intermédiaire de subventions, en matière de solidarités, de santé, d'inclusion et d'accessibilité, et de politique à destination des seniors :

Axes Politiques	DEPENSES				RECETTES		
	Fonct	dont RH	Invest	Total	Fonct	Invest	Total
Ville solidaire et engagée	6,71 M€	0,40 M€	0,25 M€	6,96 M€	0,14 M€	0,01 M€	0,15 M€
Solidarités	4,08 M€	0,28 M€		4,08 M€			
Séniors et Autonomie	2,38 M€	0,12 M€	0,00 M€	2,38 M€	0,14 M€		0,14 M€
Santé	0,23 M€			0,23 M€			
Inclusion et handicap	0,01 M€		0,25 M€	0,26 M€		0,01 M€	0,01 M€

1. SOLIDARITÉS

1) UN SOUTIEN AUX NANCÉIENS EN DIFFICULTÉ

Dans le cadre du renforcement des démarches de soutien auprès des personnes fragilisées par des événements de vie, le pôle accompagnement social du CCAS de Nancy améliorera la visibilité de la politique sociale déployée par la Ville de Nancy. En effet, tout nancéien, quels que soient ses revenus, en difficulté (sociale, économique, financière...) peut-être reçu, à sa demande, dans un des six points d'accueil CCAS, dont quatre sont positionnés en mairie de quartier.

Un état des lieux de sa situation (droits, budget, respect des formalités) est alors réalisé avec une professionnelle. Des propositions d'orientation, d'accompagnement, de soutien dans des démarches ou de déblocage d'aide facultative

spécifique lui sont formulées avec un objectif précis et convenu, dont un calendrier de 3 mois minimum de suivi.

Le pôle accompagnement social du CCAS de Nancy bénéficiera d'une subvention de 3,7 M€ pour assurer ces permanences de proximité au service des nancéiens en situation de fragilité sociale.

Les parcours ainsi mis en place intègrent différentes possibilités d'intervention : logement, mobilités pour l'accès à l'emploi, accès aux deux épiceries sociales, suivi administratif et budgétaire, accès aux droits de santé, intervention auprès de créanciers dispensateurs d'énergie notamment. Ainsi, en complément de la possible activation d'aides



facultatives, l'accès aux deux épiceries sociales peut être proposé à des personnes en difficultés économiques, fragilisées ou exclues, suite à un accident de la vie. Grâce aux faibles coûts des produits proposés (en moyenne 10 % de la valeur d'achat), les personnes seront en mesure de réaliser un projet d'insertion socio-professionnel : réparer sa voiture afin de continuer à travailler, régler des factures, financer des soins médicaux, etc.

Afin de faciliter la réalisation de ce projet, un accompagnement social personnalisé est assuré par un travailleur social du Dispositif Equilibre, si la personne ne bénéficie pas d'un suivi au préalable. Parallèlement, des ateliers d'information, de sensibilisation et d'échanges sont organisés autour de thèmes tels que la santé,

l'énergie, la fracture numérique et les habitudes alimentaires. Les pièges de la consommation y seront repris afin de diffuser les bonnes pratiques d'achat alimentaire. Ces ateliers, ouverts à tout nancéien, sont également l'occasion de partager un moment convivial et ainsi de favoriser la création de lien social. A cet effet, des produits en fin de vie issus de l'épicerie sont cuisinés sur place par une conseillère en économie sociale et familiale.

L'activité de l'épicerie du Plat'Haut sera maintenue dans de nouveaux locaux transitoires durant les travaux de rénovation de l'habitat enclenchés par l'OmH. Située au Tilleul argenté rue Laurent Bonnevey, l'offre demeurera effective sur le quartier du Plateau de Haye.

Les jardins partagés créés sur les quartiers d'Haussonville

et du Plateau de Haye, autour des épiceries sociales et en lien avec les partenaires du quartier, contribueront au développement et au renforcement des actions collectives avec les habitants, dans le cadre d'une démarche participative (conception et entretien du jardin, production et cuisine de légumes...).

La participation des habitants se fera par la mise en place d'ateliers pédagogiques participatifs tout au long de l'année sur la conception du jardin, le respect de la biodiversité, l'entretien collectif du potager. A cet effet, un comité de jardiniers sera créé pour faire d'eux les parties prenantes du projet et qu'ils puissent à terme se l'approprier.

L'épicerie du Plateau porte également un jardin partagé dont 4 parcelles sont cultivées et fleuries depuis le printemps 2017. Les légumes

qui y sont produits sont donnés aux bénéficiaires de l'épicerie qui apprennent à les cuisiner en ateliers collectifs organisés en partenariat avec la Banque Alimentaire.

2) LES AXES 2021

Plus largement dans le cadre du plan de lutte contre la pauvreté, la ville entend développer l'accès à une aide alimentaire de qualité en lien avec les producteurs locaux et une diversification des fournisseurs, via notamment les deux épiceries sociales et la cuisine pédagogique du CCAS.

La crise sanitaire a aggravé les risques de manques budgétaires pour de nombreux habitants dont les activités économiques, la vie sociale et la santé ont été bouleversées.

La situation des étudiants est particulièrement préoccupante. La lutte contre précarité étudiante devient

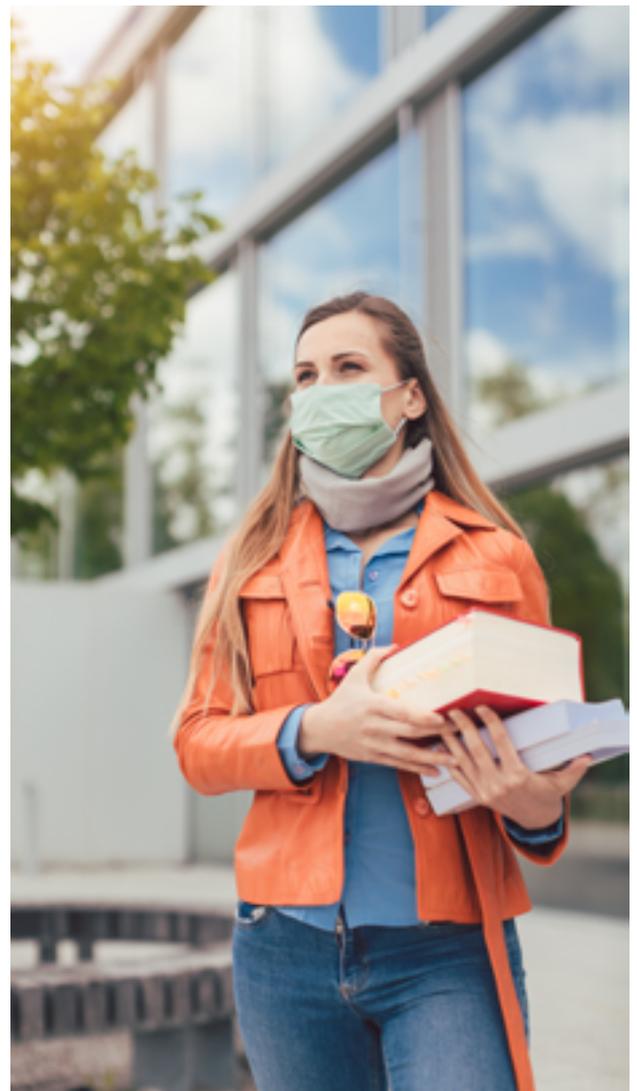
donc une nouvelle priorité pour notre territoire. Le coût de la vie étudiante augmente de manière constante depuis de nombreuses années et la crise de la COVID a terriblement aggravé la situation sociale d'une grande partie des étudiants qui vivent sur notre territoire. Le CCAS de Nancy, en lien avec la Métropole et les partenaires du territoire, contribuera à l'analyse de leurs besoins sociaux ainsi qu'au renforcement des dispositifs de soutien et d'accompagnement qui leur sont dédiés. Il s'agit de permettre aux étudiants les plus démunis de répondre à des besoins primaires, de continuer à se nourrir convenablement, de payer leurs loyers et de bénéficier d'outils informatiques pour suivre les enseignements à distance.

Leurs projets d'études, de recherche et de vie sont les pierres angulaires de notre avenir. Aussi, le CCAS prendra sa part dans la construction d'un socle de sécurité permettant à la jeunesse nancéienne de vivre dans de bonnes conditions.

D'ores et déjà, le CCAS de Nancy contribue à la définition et au déploiement des actions métropolitaines conventionnées avec l'État, pour la lutte contre la pauvreté : développement de l'accès à une aide alimentaire

de qualité en lien avec les producteurs locaux et une diversification des fournisseurs, accès aux droits numériques par la création de modules mobiles qui iront vers les publics empêchés et à l'insertion professionnelle en soutenant la vie quotidienne des personnes en reprise d'emploi. Une redéfinition participative d'un tarif solidaire des transports métropolitain est également en cours, en lien avec les usagers identifiés en difficulté sociale.

“ Le CCAS prendra sa part dans la construction d'un socle de sécurité permettant à la jeunesse nancéienne de vivre dans de bonnes conditions ”



2. SENIORS ET AUTONOMIE

La participation versée au CCAS s'élèvera à 1,74 M€ au titre de la politique seniors.

1) PENSER LA VILLE ET SES AMÉNAGEMENTS URBAINS POUR FACILITER LA MOBILITÉ DE TOUS LES HABITANTS NOTAMMENT LES PERSONNES ÂGÉES ET LES PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE.

La sécurisation des cheminements piétons en ville est un axe fort de la politique développée au sein du CCAS.

Les installations visant à pratiquer une activité physique adaptée demeurent à disposition des seniors dans les établissements et un programme de balades accompagnées et culturelles reprendra à la fin du printemps. Le Pôle Seniors et l'Onpa s'associent au Plan Bancs piloté par la démarche Ville Amie des Aînés qui vise cette année encore à construire des cheminements piétons sécurisés avec le projet « de ballades en causeries ».

En 2020, l'ONPA devait proposer cette action dans le quartier Boudonville. Cette action devra continuer déploiement en 2021. L'ONPA dispose également d'une subvention (0,34 M€) assortie d'un contrat d'objectifs et de moyens pour assurer la poursuite du projet.

Le marché transport adapté assure aux résidents et aux riverains des résidences autonomie, le recours à des minibus pour garantir l'accès aux activités commerciales (marchés, centres commerciaux) et aux espaces culturels (musées, parcs, animations diverses, rencontres inter résidences...).

Les subventions versées par le CCAS aux EHPAD associatifs à but non lucratif de Nancy (0,039 M€) constituent un levier en faveur du transport collectif et adapté des résidents, y compris des plus empêchés avec le recours aux bus aménagés.

Au sein des résidences autonomie gérées par le CCAS de Nancy, des investissements sont réalisés, avec le soutien financier de la CARSAT Nord-Est, en vue d'améliorer l'accessibilité. Un maître d'œuvre a été recruté en 2019 pour définir les améliorations à apporter aux bâtiments en termes d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite. Ce projet prévoit notamment la rénovation complète des salles de bain des 43 appartements de la Résidence Autonomie Donop pour un montant de 0,6 M€. Neuf appartements entièrement accessibles aux personnes à mobilité réduite seront créés sur 3 des 5 résidences autonomie. Ils compléteront l'offre actuelle et faciliteront l'accueil de personnes équipées d'aides techniques (fauteuils, déambulateurs). Les travaux sont estimés à 0,2 M€.

À ce jour, les résidences autonomie demeurent fermées aux riverains, conformément aux recommandations. Les projets qui ne peuvent être réalisés du fait de la condition sanitaire sont reportés, en attendant une meilleure situation.

2) PLACER NANCY DANS LES VILLES PIONNIÈRES EN MATIÈRE DE SPORT-SANTÉ EN S'APPUYANT SUR L'ÉMERGENCE DU THERMALISME ET LA PRÉSENCE IMPORTANTE DE STRUCTURES SPORTIVES ET SANITAIRES.

Les séances hebdomadaires de marche nordique pour les seniors, initiées depuis 2016, se pérennisent avec la Direction Jeunesse et Sports - Service Animations Sportives de la Ville en faveur des riverains et résidents des établissements seniors. Conformément à la réglementation, ces séances sont encadrées par des éducateurs sportifs en association avec les animateurs des structures. Organisées au départ de la résidence autonomie Chevardé et au départ de la résidence autonomie Mouilleron une fois par semaine, elles profitent à 15 résidents et près de 30 riverains.



3) ERIGER LA LUTTE CONTRE LES INÉGALITÉS SOCIALES ET LA PAUVRETÉ COMME PRIORITÉ DU MANDAT.

La politique tarifaire engagée en faveur des retraités modestes (1 200 € mensuels) se poursuit et la refonte des tarifs assure une part plus importante de seniors utilisateurs et bénéficiaires de bas revenus. Cette approche sera complétée par une nouvelle analyse du reste à vivre et notamment pour les petites retraites qui sont victimes d'un effet de ciseau défavorable au regard des aides octroyées par les différentes institutions et notamment par la CAF.

L'offre de livraison de repas à domicile a augmenté de 150 % au cours du premier confinement. Cette hausse spectaculaire a permis à de nombreux seniors de découvrir l'offre proposée et de l'intégrer parmi les possibles en cas de difficulté rencontrée. En passant de 241 à 306 et donc en augmentation de plus de 25 %, le nombre de convives en janvier 2021 est nettement supérieur à celui observé en 2020.

L'offre de petits travaux à domicile permet, grâce à des tarifs particulièrement attractifs, de sécuriser le logement et d'éviter de potentielles chutes.

S'agissant de l'accès aux droits et en particulier pour les personnes âgées, l'investissement en bornes d'accès numériques implantées dans les résidences permettra aux riverains et également aux résidents de disposer d'un accès facilité à internet. La mobilisation des écrans numériques constituera un plus dans cette dynamique.

Les permanences mensuelles et les cafés santé proposés en résidence et ouverts aux riverains assurent cet accès privilégié aux droits.

L'équipe Monalisa (Mobilisation Nationale contre l'isolement des personnes âgées) propose une approche solidaire et fournit aux 130 abonnés non seulement un périmètre de sociabilité mais aussi une information de proximité de qualité qui a pu se démontrer : informations traduites aux seniors (sur la base de textes FALC) sur tous les thèmes relatifs à la crise sanitaire (vaccination, masques, ...).

4) LUTTER CONTRE TOUTES LES FORMES DE VIOLENCES ET FAVORISER LA PROMOTION DES VALEURS D'ÉMANCIPATION, DE LAÏCITÉ, DE LIBERTÉ ET D'OUVERTURE AUX AUTRES.

La tenue de Conseils de Vie Sociale dans les établissements assure la promotion de ces valeurs et rappellent les règles du vivre ensemble. Les programmes d'animation sont proposés grâce au partenariat avec les services de la Ville - Culture et Evénements, Livre sur la Place, Ludothèque et les médiathèques.

“

Poursuite d'une politique tarifaire attractive en faveur des retraités modestes





5) ASSURER AUX AIDANTS DES PERSONNES ÂGÉES EN PERTE D'AUTONOMIE (SOUVENT LA OU LE CONJOINT(E)) UN DROIT AU RÉPIT ET UN ACCOMPAGNEMENT ADAPTÉ.

Avec un accueil physique et téléphonique assuré au CCAS, les seniors et leur famille disposent d'une écoute et d'un accompagnement dédié. Chaque année, enfants, petits-enfants contactent l'équipe pluridisciplinaire. En 2020, près de 300 contacts téléphoniques ont été passés par des enfants, des proches ou des voisins de personnes âgées.

Les aidants sont ainsi conseillés, à toutes les étapes du vieillissement de leur parent : du passage à la retraite à la survenue des premières difficultés, à la décision d'institutionnalisation. L'équipe agit pour la mise en place d'aides humaines, d'aides techniques à domicile, l'entrée en institution et son financement, propose également des mesures de protection. Le droit au répit et les différentes modalités associées (hébergement temporaire, accueil de jour) est déployé en lien avec la Plateforme territoriale d'appui avec laquelle le pôle senior a conclu une convention dans le cadre des

visites de pré admission en résidence.

6) L'ETABLISSEMENT D'HÉBERGEMENT POUR PERSONNES AGÉES DÉPENDANTES (EHPAD) NOTRE MAISON

Situé dans le quartier Rives de Meurthe, l'Ehpad NOTRE MAISON a une capacité de 152 lits dont 28 places en Unité de Vie Protégée. L'établissement a également 3 chambres couples. Il propose aux personnes âgées accueillies des services de qualité : des chambres de 22 m² toutes dotées d'une salle d'eau, des espaces de vie collectifs (au rez-de-chaussée comme en étage).

Le budget de Notre Maison, qui est un budget annexe du CCAS équilibré par ses propres recettes, ne bénéficie d'aucune subvention de la ville. Il est néanmoins possible d'indiquer à titre d'information que la situation sanitaire est source de nombreuses incertitudes, tant sur les recettes (taux d'occupation) que les dépenses (impact du Ségur de la Santé par exemple). L'EHPAD devrait pouvoir compter sur le soutien de l'État, la Ministre chargée de l'autonomie ayant réaffirmé que les surcoûts seraient compensés.

3. SANTÉ

Les actions conduites dans le cadre de la lutte contre la Covid 19 (182 K€) se poursuivent et nécessitent un niveau de mobilisation toujours élevé. Dans ce cadre, les campagnes de dépistage menées au sein des écoles de la ville vont se poursuivre, nécessitant la mobilisation du CHRU mais aussi du personnel communal. En matière de vaccination, la mise à disposition de la salle Gentilly contribue à renforcer la campagne de vaccination sur le territoire communal et métropolitain.

La réflexion en cours sur les « maisons de santé Parisot » se poursuit avec l'analyse de l'offre médicale dans les quartiers de la ville, la projection démographique des professionnels de santé ainsi qu'un déplacement prévu dans plusieurs villes ayant mis en œuvre ce type de structure.

L'adhésion de la ville à l'Association Élus Locaux Contre le Sida, ainsi que le processus engagé pour l'obtention du label « Collectivité engagée contre le sida », permettront de s'inscrire dans un réseau national et bénéficier de ressources mobilisables dans la lutte contre cette maladie avec en point d'orgue le 1^{er} décembre 2021, journée mondiale de lutte contre le sida, établie en 1988 par l'Organisation Mondiale de la Santé.

“ Les campagnes de dépistage menées au sein des écoles de la ville vont se poursuivre ”





4. INCLUSION ET HANDICAP

CONSTRUCTION D'UNE OFFRE DE MOBILITÉ POUR LES PERSONNES À FAIBLE MOBILITÉ À TRAVERS LE MOBILIER URBAIN

1) LA VILLE DE NANCY MEMBRE DU RÉSEAU FRANCOPHONE DES VILLES AMIES DES AÎNÉS DEPUIS 2016.

Ce réseau souligne l'importance de prendre en compte le vieillissement de la population dans la construction des politiques publiques.

La démarche Nancy Ville Amie des Aînés (cotisation annuelle 1 260 €) s'appuie sur la participation des habitants et le travail en transversalité des services. C'est pourquoi, en 2018, des concertations citoyennes ont été engagées avec les seniors et les services municipaux.

Les habitants ont pu faire part de leur vécu et exprimer les points forts de Nancy, mais aussi être force de proposition pour améliorer leur cadre de vie.

2) APPROBATION DU « PLAN BANCS » PAR LE CONSEIL MUNICIPAL EN DÉCEMBRE 2020 POUR 0,020 M€ ANNUEL

Sur la question des mobilités douces, les seniors ont exprimé leur volonté d'avoir plus d'assises sur leurs parcours de marche pour faciliter leur déplacements piétons. En conséquence, la Ville se dote de moyens pour installer des assises adaptées, en proximité des lieux d'habitation et en lien avec les parcours de déplacements quotidiens.

Le projet « plan bancs » s'appuie sur une démarche dynamique qui engage la participation des seniors nancéiens, le réseau des testeurs de l'accessibilité ainsi que plusieurs services municipaux. Les actions du « plan bancs » se déclinent quartier par quartier, pour s'adapter en fonction de la topographie et du tissu socioéconomique de chacun d'entre eux.

Un projet d'expérimentation du premier chemin piéton (de la Porte de la Craffe à la rue du Pont Mouja) est actuellement mené pour aboutir à l'été 2021. L'objectif de cette expérimentation est de préfigurer les futurs usages qui pourront être faits du chemin piéton. Dans ce cadre, une attention particulière est portée sur les usagers, en particulier les personnes à mobilité réduite et les personnes âgées.

Le groupe projet saisira cette opportunité de piétonisation pour concerter les usagers sur ce parcours et installer des nouvelles assises. Le projet de piétonisation visant la période estivale, l'installation des bancs dans ce périmètre devra être réalisée pour l'ouverture des festivités prévues cet été.

MAISON DES FEMMES : CRÉATION D'UNE MAISON DES FEMMES VICTIMES DE VIOLENCES

La question de la lutte contre les violences faites aux femmes et aux enfants est une priorité absolue des politiques publiques de la Ville de Nancy.

Après la première délibération du 28 septembre 2020 pour la création d'une Maison des Femmes (0,03 M€ dédiés à l'assistance à maîtrise d'ouvrage en 2021), la signature le

25 novembre 2020 du premier contrat de mobilisation et de coordination locale sur les violences sexistes et sexuelles en Meurthe et Moselle aux côtés de la Préfecture avec l'engagement de la Métropole du Grand Nancy, du Conseil Départemental et le CHRU est un point d'appui supplémentaire à ce projet.

Le rapport d'activité 2019 du Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (CIDFF) de Nancy précise que 1 260 demandes ont été traitées au niveau du secteur juridique en lien avec des situations de violences conjugales. 126 situations ont été accompagnées par le service de conseil conjugal et familial de Nancy, la permanence « Violences conjugales » sur le territoire de Toul et au Local des Femmes-Relais situé sur le Plateau de Haye à Nancy.

La Maison des Femmes vise 3 objectifs, l'hébergement d'urgence, l'accompagnement des victimes et la prévention.

- L'accueil et l'hébergement en urgence des femmes et de leurs enfants en danger 24h/24 et 7j/7 dans un lieu gratuit, confortable et sécurisé.
- La création dans un même lieu d'un point d'accès unique facilitant l'accompagnement des femmes en regroupant une équipe pluridisciplinaire de professionnels formés sur les questions d'accueil des victimes de violences envers les femmes pour un accompagnement et un parcours de soin, de reconstruction (accueil de jour).
- Le développement de la prévention grand public pour lutter contre les violences faites aux femmes et des formations pour tous (égalité entre filles et garçons dès le plus jeune âge, sensibilisation des agents à l'accueil des femmes victimes de violences...), en lien également avec le travail mené par la Direction des Ressources Humaines de la ville. Les enjeux du projet 2021-2023 :
- La complémentarité de ce nouvel outil, sur le territoire nancéien, au sein d'un réseau déjà riche et établi avec la volonté de coordonner l'ensemble des forces.
- La conception collective du projet en intégrant les citoyennes comme parties prenantes de la démarche.
- La pérennité de l'outil au service des femmes en trouvant la gouvernance adaptée au territoire.
- La prise en compte de tous les types de violences faites aux femmes.

La gouvernance du projet de Maison des Femmes se compose de 3 niveaux d'instances :

- L'équipe projet qui a pour mission de coordonner l'ensemble du projet
- Le comité de pilotage avec les partenaires institutionnels et financiers qui est l'instance décisionnelle du projet
- Le comité de pilotage élargi avec différents collèges d'experts pour la concertation (les associations, les acteurs sanitaires, les acteurs du logement...)

ACTIONS DE SOLIDARITÉ EN DIRECTION DES PERSONNES EN PERTE D'AUTONOMIE OU EN SITUATION DE HANDICAP

La ville de Nancy ayant la volonté de soutenir et de développer le service civique (qui permet aux jeunes âgés de 16 à 25 ans et aux jeunes en situation de handicap jusqu'à 30 ans, sans condition de diplôme, de s'engager dans une mission d'intérêt général), une attention particulière sera portée aux jeunes en situation de handicap qui représentent moins de 2 % des contrats de service civique au niveau national.

La Ville de Nancy renforcera son partenariat solidaire avec les jeunes en situation de handicap et prévoit ainsi le recrutement de jeunes sur douze missions de service civique pour répondre aux besoins des différents services demandeurs. La première mission en cours de mise en œuvre aura pour objectif de soutenir le déploiement des actions de santé publique portées par la ville.

Par ailleurs, l'Agenda D'Accessibilité Programmée (ADAP) de Nancy se poursuit dans les différentes opérations identifiées (gymnase Bazin, MJC Beaugard, diverses écoles, ONPA). La somme de 0,200 M€ permettra de traiter les non-conformités et les améliorations de l'accessibilité des bâtiments communaux.

Par ailleurs, 0,02 M€ d'investissements sont prévus pour des actions au titre du Fonds d'Insertion pour les Personnes Handicapées tels que des aménagements de postes de travail pour les agents de la ville.





VILLE ENTREPRENANTE ET EXPÉRIMENTALE

Cet axe regroupe les crédits dédiés à l'économie, aux commerces et aux marchés, à l'attractivité de la ville, à l'emploi (insertion et apprentissage), ainsi qu'à l'action internationale selon la répartition suivante :

Axes Politiques	DEPENSES				RECETTES		
	Fonct	dont RH	Invest	Total	Fonct	Invest	Total
Ville entreprenante et expérimentale	3,61 M€	2,34 M€	0,13 M€	3,74 M€	1,96 M€	0,00 M€	1,96 M€
Economie, commerce et attractivité	1,28 M€	0,53 M€	0,12 M€	1,41 M€	1,35 M€	0,00 M€	1,35 M€
Emploi, insertion et apprentissage	2,00 M€	1,59 M€	0,01 M€	2,01 M€	0,60 M€		0,60 M€
Action internationale	0,33 M€	0,21 M€		0,33 M€	0,01 M€		0,01 M€

1. ÉCONOMIE, COMMERCE, MARCHÉS ET ATTRACTIVITÉ

Dans le cadre de ses attributions, la Ville de Nancy souhaite soutenir toute action visant à favoriser l'entrepreneuriat, l'attractivité et l'innovation sur son territoire, soit par le développement de projets et de politiques propres, soit par un travail renforcé du partenariat avec les acteurs économiques et les institutionnels dotés de compétences en matière économique.

Il importe, dans un souci de cohérence, de lisibilité et d'efficacité, d'articuler les projets de proximité avec les différents documents de stratégie économique et commerciale pilotée par la Métropole du Grand Nancy. Ainsi, une part importante de l'action municipale en matière d'économie et de commerce repose sur un travail transverse

de dialogue, d'échanges et de facilitation en lien avec les différents acteurs concernés.

Pour ce faire, la Ville de Nancy va développer dès 2021, en parallèle du conseil économique métropolitain, des espaces de réflexion et de co-construction au service de l'attractivité économique et commerciale du territoire :

- États - Généraux du commerce à Nancy, proposant annuellement une rencontre de type conférence pour des réflexions communes entre collectivités, professionnels, institutionnels, associations,...
- Instance commerce / artisanat réunissant trimestriellement l'ensemble des acteurs principaux du commerce et de l'artisanat.



Par ailleurs, un travail de proximité sera renforcé et structuré avec l'ensemble des associations de commerçants de quartier en vue d'un meilleur maillage infracommunal de l'événement et de l'animation commerciale.

L'année 2021 sera particulièrement attachée à accompagner les acteurs dans les démarches de relance économique. Cette dernière doit être l'occasion d'identifier des terrains et projets fertiles et innovants au service d'une attractivité économique forte et à dimension humaine et environnementale.

INTERVENTIONS FINANCIÈRES ÉCONOMIQUES ET COMMERCIALES

Plusieurs axes de développement visent l'attractivité commerciale et la lutte contre la vacance commerciale, notamment en centre-ville où se concentre 60 % du commerce de Nancy.

Ainsi, le développeur de centre-ville disposera d'un budget de 0,025 M€ afin de mettre en œuvre le suivi du plan d'actions, d'animations et de coordination des acteurs, de prospection des enseignes et d'accompagnement des porteurs de projets.

Par ailleurs, l'année 2021 est la première année d'application de la taxe sur les friches commerciales. La Ville de Nancy, accompagnée d'un prestataire, identifiera également les biens susceptibles d'être taxés pour la campagne 2022.

Au travers de la SEM Nancy DEFI, la Ville de Nancy mènera, aux côtés des autres actionnaires, son action proactive visant à remettre des biens commerciaux et leurs étages sur le marché de l'immobilier. Dans un contexte prévisible de défaillance d'entreprises et de commerces suite à la crise sanitaire, la SEM Nancy DEFI sera particulièrement attentive à l'évolution à venir du marché immobilier commercial et de la dynamique des porteurs de projets et enseignes. En complément des nombreuses actions menées sur le centre-ville, un budget de 0,04 M€ sera dédié aux actions dans les quartiers pour mettre en valeur le commerce et renforcer l'accompagnement des initiatives.

Au titre de la convention de partenariat portant sur le développement du commerce et de l'artisanat nancéiens entre la Chambre de Commerce et d'Industrie Grand Nancy Métropole Meurthe-et-Moselle, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Meurthe-et-Moselle, l'association les Vitrines de Nancy et la Ville de Nancy, renouvelée pour la période 2019-2021, une subvention de 0,141 M€ sera versée à l'association « Les Vitrines de Nancy » pour lui permettre de mener les actions qui lui sont dédiées.

La Ville de Nancy reconduira son soutien aux initiatives portées par les associations de commerçants qui jouent un rôle essentiel dans la promotion du commerce local et contribuent à la qualité et à la convivialité de leur secteur d'implantation, par le versement de subventions d'un montant total de 0,022 M€.

Par ailleurs, s'agissant des animations d'envergure communale, un budget de 0,015 M€ permettra de soutenir voire de renforcer :

- L'accompagnement des producteurs locaux, notamment l'association Saveurs paysannes ;
- Les manifestations dédiées aux métiers d'art ;
- Toute nouvelle animation souhaitée dans le cadre de la feuille de route 2020-2026.

Également, la brocante gourmande initiée en septembre 2020 sur la place Charles III, à l'occasion du Beau Week-end, sera reconduite et renforcée par l'intermédiaire de l'association La Galerie, à laquelle la Ville reversera 50 % de la facturation du domaine public, soit 0,011 M€.

Les occupations commerciales du domaine public se traduisent par des recettes estimées à 0,510 M€ pour les terrasses et étalages, à 0,009 M€ pour le stationnement des taxis, et à 0,005 M€ pour diverses autres occupations.

La Ville de Nancy soutiendra également les associations de défense des consommateurs pour 0,006 M€.

Plus généralement, concernant l'action économique, la Ville de Nancy soutiendra les acteurs engagés dans des démarches citoyennes et responsables, par le biais d'opérations visant à récompenser des projets répondant aux enjeux de transition écologique et d'économie sociale et solidaire.

INTERVENTION FINANCIÈRE EN DIRECTION DES MARCHÉS

La Ville de Nancy compte actuellement 5 marchés :

- marchés couverts : le marché Central et le marché d'Haussonville ;
- marché des étalagistes ;
- marchés dominicaux de plein air : Ville Vieille et Plateau de Haye.

Ces marchés participent à la fois à la convivialité et à la qualité de l'offre sur le territoire nancéen. Initialement conçus comme des offres de proximité, certains marchés sont devenus de véritables points d'attractivité au rayonnement large tel le marché Central ou le marché dominical du Plateau de Haye.

Le budget annexe des marchés totalise 0,36 M€ de dépenses courantes et 0,075 M€ d'investissements en 2021.

À noter que les recettes générées par les marchés s'élèvent à 0,51 M€ pour les droits de place et à 0,078 M€ pour ce qui concerne les récupérations de charges (eau, mise hors gel, enlèvement des déchets, nettoyage, lutte contre les nuisibles...). Pour maintenir et renforcer ce dynamisme commercial et

le maillage de l'offre apportée par les marchés, différentes dépenses de fonctionnement et d'investissement sont prévues :

- soutien à hauteur de 0,01 M€ au programme d'animations en lien avec les associations de commerçants des marchés ;
- amélioration et ameublement de l'espace de convivialité au marché Central, par un apport de 0,005 M€ ;
- dépenses de fonctionnement concernant essentiellement les deux marchés couverts, comprenant 0,053 M€ de taxes foncières, 0,025 M€ de maintenance de matériel et 0,027 M€ d'entretien et réparations courantes ;
- dépenses spécifiques au marché central concernant la gestion des déchets avec un accent mis sur le tri (0,032 M€), le gardiennage lors de l'ouverture des dimanches matins (0,025 M€) et le nettoyage du marché (0,030 M€) ;
- 0,015 M€ d'investissement sont prévus pour l'achat de pièces pour réparation des portes, monte-charges, etc. au sein des marchés couverts.

ATTRACTIVITÉ & TOURISME URBAIN : LE PORT DE PLAISANCE

Avec le port de plaisance et son aire pour camping-cars, la Ville de Nancy bénéficie d'un équipement attractif et touristique à proximité de l'hyper centre commerçant et du quartier historique.

Leurs dynamiques génèrent des retombées économiques positives tant sur la fréquentation du commerce local que des différents équipements notamment culturels.

En 2020 toutefois, la fréquentation du port et de l'aire de camping-cars a été fortement impactée par la crise sanitaire. Il a ainsi été accueilli en 2020 seulement 700 bateaux (contre 1 100 en 2019), 1 800 plaisanciers (contre 3 000 en 2019) et 800 camping-cars (contre 1 600 en 2019). A noter toutefois une augmentation du nombre de nuitées passant de 7 000 en 2019 à 8 200 en 2020.

Au-delà de l'aspect touristique, le port et ses quais intègrent l'évolution d'un quartier en reconversion et tourné vers l'eau, les Rives de Meurthe.

Récompensé depuis 16 ans par le Label Pavillon Bleu, ce site est ainsi reconnu tant en matière de protection de l'environnement (protection de la ressource en eau, gestion durable des déchets, éducation à l'environnement), qu'en matière de nouvelles mobilités douces (fluviales, cyclistes et pédestres).

La programmation en 2021 d'une fête du vélo pour obtenir le Label Accueil Vélo confirme et renforce les usages de loisirs, de promenade et de bien-vivre à destination des nancéiens mais aussi des visiteurs et touristes.



Le site du port de plaisance, propriété de Voies Navigables de France (VNF), fait l'objet d'une concession de gestion et d'exploitation confiée à la Ville de Nancy jusqu'en décembre 2022. En 2021, la Ville de Nancy devra travailler à la définition d'un périmètre pertinent et une gouvernance de la concession appropriée pour favoriser le développement économique et touristique du port et de la voie d'eau.

Les dépenses affectées au port du budget 2021 visent à renforcer l'attractivité du site tant pour les plaisanciers que les nancéiens, notamment en conservant le Label Pavillon bleu et en améliorant

le bilan d'exploitation de l'équipement par des travaux de modernisation des installations électriques.

Pour assurer l'accueil 7j/7 et la sécurité en période estivale, la Ville consacre un budget de fonctionnement constant qui se poursuit en 2021 :

- 2,5 équivalent temps plein (3 agents) aidés par des saisonniers en période estivale : 0,075 M€ ;
- intervention en nocturne d'une société de surveillance de juin à septembre : 0,0135 M€.

Des aménagements complémentaires seront réalisés sur les équipements existants (0,005 M€) en attendant des travaux plus

conséquents en fonction des conclusions de l'étude VNF, à laquelle la Ville participe à hauteur de 0,040 M€.

Par ailleurs, les frais de redevance VNF et de droits versés à la SACEM représentent un budget de 0,182 M€.

Les recettes de fonctionnement attendues pour 2021, correspondant aux droits de places (bateaux et camping-cars), sont estimées à 0,130 M€.

2. EMPLOI, INSERTION ET APPRENTISSAGE

Soucieuse des questions d'insertion et d'intégration à la société pour tous, la Ville de Nancy propose et développe différents dispositifs d'accompagnement et de retour à l'emploi.

Tout d'abord, le déploiement de divers chantiers d'insertion permet aux personnes éloignées de l'emploi d'envisager une insertion professionnelle à travers un parcours d'accompagnement collectif et individualisé en proposant 8 chantiers d'insertion.

Au-delà d'un retour vers l'autonomie financière, cet accompagnement vers l'emploi contribue à la levée de certains freins sociaux et permet aux personnes de retrouver une place dans la société en établissant un projet de vie selon leurs envies et leurs capacités. À noter que la Ville de Nancy dépense 0,07 M€ en fournitures, équipements et petit matériel nécessaires à la réalisation des chantiers.

En parallèle, la Ville soutient l'accompagnement des mineurs et jeunes adultes sur des missions de Travail d'Intérêt Général (TIG) et sur des mesures de réparations, en accueillant ces



personnes au sein de ses Chantiers d'Insertion.

La Ville de Nancy s'inscrit également dans le dispositif du Service Civique Volontaire qui a pour objectif d'offrir aux jeunes de 16 à 25 ans l'opportunité de s'engager et de donner de leur temps à la Collectivité, ainsi que de renforcer la cohésion nationale et la mixité sociale. Intervenant en complément de l'action des agents de la collectivité, les volontaires du Service Civique reçoivent, en plus d'une indemnité versée par l'État, une indemnité complémentaire de la Ville d'un montant mensuel de 107,58 €, pour la prise en charge des frais d'alimentation ou de transport. Au 1^{er} janvier 2021, la ville comptait 5 volontaires du service civique.

La Ville de Nancy accueille également au sein de ses différents services des apprentis de 16 à 30 ans en formation d'alternance, leur permettant ainsi de faire un pas important vers l'emploi. Suite à la réforme de l'apprentissage, les modalités de financement des formations d'apprentis accueillies par les collectivités territoriales prévoient que tous les contrats passés à partir du 1^{er} janvier 2020 soient pris en charge à parité entre les collectivités concernées et par le CNFPT. Ainsi, la Ville de Nancy prévoit une dépense de 0,06 M€ pour assurer le financement des frais pédagogiques de ses apprentis.

Par ailleurs, la Ville de Nancy subventionne la Mission Locale du Grand Nancy à hauteur de 0,215 M€ et apporte son soutien à d'autres associations œuvrant dans le domaine de l'insertion socio-professionnelle.

À noter que des recettes sont également prévues : 0,016 M€ au titre du Contrat de Ville, 0,004 M€ attribué par le Commissariat Général à l'Égalité des Territoires (CGET), 0,010 M€ par l'État pour l'Accompagnement de Chantiers d'insertion (DIRECCTE) et 0,025 M€ par l'Association pour la Gestion Inter-Plie (FSE).

3. L'ACTION INTERNATIONALE DE LA VILLE DE NANCY

L'action internationale de la Ville de Nancy est une politique publique qui accompagne le rayonnement, l'attractivité et la solidarité de notre territoire. Elle permet d'associer les acteurs et forces vives à ce triple enjeu, et inscrit le territoire dans une dimension européenne et internationale.

En son rôle d'ensemblier et de facilitateur de l'internationalisation de son territoire, la Ville de Nancy crée les conditions pour mieux répondre aux défis communs globaux tels que le changement climatique et les crises sanitaires, démocratiques, socio-économiques. À ce titre, elle se base sur les partenariats établis avec 11 villes dans le monde avec lesquelles elle échange expertise et bonnes pratiques, mène des réflexions autour des valeurs à défendre, des biens communs à préserver et des compétences à renforcer.

En valorisant les atouts de la collectivité, notamment ses ressources et compétences, son action internationale contribue à conforter l'identité territoriale.

À la suite de la crise sanitaire liée à la COVID-19, les collectivités territoriales se trouvent en première ligne des efforts à réaliser pour sensibiliser le public, adapter les services, soutenir les populations les plus vulnérables, encourager la solidarité, lutter contre discriminations et inégalités qui se sont fait jour durant la crise. La Ville de Nancy tient à exprimer sa solidarité, gage de sécurité et de paix sociale, à l'échelle européenne et internationale, à rester vigilante quant aux besoins exprimés par ses partenaires dans le monde et à continuer à partager avec eux expériences et meilleures pratiques en matière de gestion de cette crise multidimensionnelle.

En effet, les lacunes mises en exergue par la crise sanitaire – services santé, fracture numérique, services aux plus vulnérables, ainsi que les dettes contractées pour lutter contre la pandémie sont considérables et ne doivent pas constituer un poids pour les générations futures. Ce sont les villes qui ont été touchées le plus durement par la pandémie et elles ont un rôle clé dans la lutte pour une reprise durable. Nancy entend résolument assumer ce rôle.

Face à ces défis et enjeux, ensemble avec ses villes partenaires, Nancy tire donc les enseignements de cette crise et veille à s'adapter. Consciente des lacunes révélées et de l'urgence

climatique, soucieuse de se nourrir des échanges avec des partenaires diversifiés, Nancy cherche à faire de son action européenne et internationale un outil permettant de répondre à la dynamique de perpétuelle métamorphose internationale et le nécessaire renforcement de la résilience des villes dans le monde.

JUMELAGES

Nancy fait vivre au quotidien l'amitié entre les peuples par le biais de ses jumelages. Elle poursuivra le développement des coopérations engagées et concrétisera de nouveaux projets avec ses villes jumelées :

- Cincinnati : Nancy célébrera les 30 ans de son jumelage avec Cincinnati (Ohio) et mettra en place des échanges dans les domaines de la culture et notamment de la musique de jazz, de la santé, de l'économie, de l'éducation, de l'université et de cadre de vie avec un jardin éphémère dédié à notre ville jumelée américaine. Si les conditions sanitaires le permettent, une délégation nancéienne se déplacera à Cincinnati et Nancy accueillera une délégation américaine au moment du NJP. Un cycle de conférences virtuelles permettra tout au long de l'année de créer des espaces de dialogue autour de thématiques partagées, à destination des habitants des deux villes désireux d'intensifier les contacts et d'apprendre les uns des autres (0,015 M€).



L'action internationale de la Ville de Nancy accompagne le rayonnement, l'attractivité et la solidarité de notre territoire



- Krasnodar : Dans le cadre de l'année de la coopération décentralisée franco-russe, Krasnodar sera l'invitée d'honneur des Fêtes de la Saint-Nicolas 2021. A ce titre, la Ville de Nancy accueillera une délégation multidisciplinaire conduite par le maire de Krasnodar pour bâtir des coopérations concrètes et durables dans les domaines économique, scolaire, universitaire, culturel, sportif et hospitalier. Cette délégation pourra prendre la mesure de l'envergure de ce rendez-vous festif annuel nancéen. Nancy recevra du Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères un soutien à hauteur de 0,015 M€, dans le cadre de l'appel à projet lancé en novembre 2020 pour un coût de 0,025 M€.

- Karlsruhe : Si la lutte contre

le gaspillage alimentaire sera une thématique majeure de la coopération avec Karlsruhe en 2021, soutenue par le Land du Bade-Wurtemberg, des échanges culturels, éducatifs, scolaires, universitaires, scientifiques, hospitaliers sont également prévus. Leur format devra s'adapter aux conditions liées à l'évolution de la crise sanitaire. La Ville engagera les acteurs du dialogue franco-allemand à déposer des demandes de subvention auprès du Fonds citoyen franco-allemand qui soutient les rencontres franco-allemandes et dont elle est membre du Conseil d'administration (0,003 M€).

- Kanazawa : Les échanges culinaires avec Kanazawa dont le fruit concret sera présenté à Kanazawa, en lien avec des cuisiniers nancéens, dans le cadre de la

Saison de la France au Japon 2021 - 2022 contribueront à rapprocher nancéens et japonais autour d'une thématique conjuguant les savoir-faire d'excellence culinaire des deux pays (0,004 M€).

Les stages d'été organisés en août en lien avec huit villes jumelées favorisent la mobilité et l'ouverture internationale des jeunes. La Ville de Nancy accueillera des jeunes de ses villes jumelées au sein des services municipaux, et permettra aux jeunes nancéens d'être accueillis au sein de ses villes sœurs (sous réserve de faisabilité sanitaire) (0,018 M€).

Par ailleurs, une réflexion sera menée en 2021 sur la cartographie des liens

et relations culturelles, économiques, touristiques avec l'étranger pour dégager de nouvelles opportunités à l'international. Les études d'opportunité et l'élaboration des scénarios devront permettre une présentation pour arbitrage en 2022 et mise en œuvre durant le mandat.

INVESTISSEMENT EN FAVEUR D'UNE CITOYENNETÉ EUROPÉENNE ACTIVE

L'opération « En mai, faites l'Europe » à Nancy sera l'occasion de réaffirmer l'idéal européen, vecteur de paix, et le développement des liens avec nos villes

jumelées européennes. Les citoyens seront appelés à s'investir pleinement et à être force de proposition pour de nouveaux formats de manifestations déployés sur tout le territoire (0,006 M€).

ENGAGEMENT DANS LES RÉSEAUX DE VILLES

La coopération européenne et internationale se traduit également par une présence au sein des réseaux de villes, qui mutualisent les expériences des collectivités et relayent les politiques urbaines au niveau communautaire. Par sa participation aux réseaux, la Ville de Nancy entend développer son attractivité en valorisant son image sur la scène internationale. Par ailleurs, ces réseaux permettent également de générer une valeur ajoutée potentielle et d'offrir de nouvelles perspectives en matière de partenariats et d'initiatives innovantes.

Ainsi, la Ville de Nancy fait partie des instances nationales de Cités Unies France (CUF) qui ont pour but de soutenir les collectivités locales dans leurs actions de coopération décentralisée (0,005 M€). Elle est également représentée au sein du Conseil mondial et du bureau

exécutif des gouvernements locaux de l'Association Cités et Gouvernements locaux Unis (CGLU).

Au sein de CUF, Nancy préside le groupe-pays Etats-Unis qu'elle entend redynamiser par une série de séminaires permettant de conforter la connaissance mutuelle des collectivités françaises et américaines. Elle associera étroitement aux travaux de ce groupe pays le corps diplomatique et mettra à profit les synergies pour que ce groupe puisse rapidement monter en puissance et organiser des Rencontres franco-américaines associant l'ensemble des collectivités territoriales jumelées ou partenaires autour de thématiques conjointement identifiées. Nancy est soutenue dans cette action par l'ambassade des États-Unis en France, le consulat général des États-Unis à Strasbourg et le consulat général de France à Chicago.

Nancy poursuivra également son implication active au sein des groupes pays Japon, Liban, Russie, Israël et Chine.

Elle participera activement à la 12^{ème} édition des « Rencontres de l'action internationale des collectivités territoriales organisée le 29 juin 2021 à la Cité des sciences à Paris. Par ailleurs, Nancy compte toujours s'investir en

tant que membre actif de l'Association Française du Conseil des Communes et Régions d'Europe (AFCCRE) qui travaille à promouvoir une plus forte participation des collectivités locales à la construction européenne.

Dans ce cadre, la Ville de Nancy, particulièrement active au sein de la commission franco-allemande, fera entendre la voix des collectivités qui souhaitent coopérer autour de la lutte contre le gaspillage alimentaire, initiative qu'elle prend conjointement avec Karlsruhe, sa ville jumelée allemande, également membre du CCRE dont le maire de Karlsruhe préside la section allemande. Par ailleurs, en coopération avec l'AFCCRE et l'ambassade de Grande Bretagne, la Ville de Nancy propose d'accueillir le deuxième sommet franco-britannique des maires dont la première édition s'est déroulée le 7 mars 2019 à Londres.

Cette deuxième édition des Rencontres franco-britanniques que la Ville de Nancy souhaite accueillir du 25 au 27 octobre, sous réserve de faisabilité en temps de crise sanitaire, permettra de mettre en exergue l'engagement des maires de Nancy et de Newcastle dans la poursuite des coopérations franco-britanniques après le départ de la Grande Bretagne

de l'Union Européenne. Elles seront placées sous le signe de la transition écologique, thématique essentielle au cœur des coopérations entre Nancy et Newcastle (0,021 M€).

En outre, la Ville de Nancy, investie au sein de la Grande Région, a également reconduit son adhésion à EuRegio qui porte et défend le point de vue des communes et territoires locaux, encourage le bilinguisme et mène des projets fédérateurs en faveur de la jeunesse

TISSU ASSOCIATIF

Le soutien aux associations œuvrant en faveur de l'amitié avec nos villes jumelées (0,017 M€), ainsi que de la solidarité internationale se poursuivra en 2021 (0,015 M€).



VILLE DÉCARBONÉE ET NATURE

Cet axe regroupe les crédits afférents à la mobilité, piétonnisation et au stationnement, ainsi qu'à la transition écologique et la place de la nature en ville, et enfin à l'urbanisme, selon la répartition ci-dessous :

Axes Politiques	DEPENSES				RECETTES		
	Fonct	dont RH	Invest	Total	Fonct	Invest	Total
Ville décarbonnée et nature	11,07 M€	6,19 M€	3,96 M€	15,03 M€	7,03 M€	0,04 M€	7,07 M€
Mobilités et stationnement	2,90 M€	0,02 M€	0,67 M€	3,57 M€	6,95 M€	0,00 M€	6,95 M€
Nature en ville et transition écologique	5,65 M€	4,29 M€	2,68 M€	8,34 M€	0,02 M€	0,04 M€	0,06 M€
Urbanisme écologique	2,51 M€	1,87 M€	0,61 M€	3,12 M€	0,06 M€		0,06 M€

1. MOBILITÉS ET STATIONNEMENT

Axes Politiques	DEPENSES				RECETTES		
	Fonct	dont RH	Invest	Total	Fonct	Invest	Total
Mobilités et stationnement	2 902 990	24 844	672 000	3 574 990	6 949 100	-	6 949 100
Plan Piétons	122 000			122 000			
Stationnement	2 780 990	24 844	672 000	3 452 990	6 949 100	-	6 949 100



LE PLAN PIÉTON

Les intérêts de la piétonisation sont nombreux : améliorer le cadre de vie, réduire les pollutions tout en conservant l'accessibilité des centres-villes, diminuer les nuisances sonores, proposer un environnement sécurisé et moins stressant, rééquilibrer l'espace public au bénéfice des mobilités douces et permettre aux commerçants d'être plus visibles et accessibles.

Pour répondre à cet enjeu d'attractivité et de qualité de vie, la Ville de Nancy a décidé d'engager l'aménagement d'un premier chemin piéton qui partira de la Porte de la Craffe, passera par la Grande Rue, la Place Stanislas, la rue des

Dominicains et la rue du Pont Mouja.

Ces aménagements doivent concilier les intérêts de chaque acteur et usager de la ville, il est donc nécessaire de s'assurer de l'adhésion des riveraines, commerçants, artisans, soignants, automobilistes et cyclistes pour proposer un plan de circulation acceptable. Ce travail de concertation sera mené de concert avec la Métropole du Grand Nancy. L'organisation et la gestion de cette préfiguration mobiliseront un budget de 0,06 M€.

STATIONNEMENT

Stationnement en surface : En investissement, 0,258 M€ sont prévus dans ce chapitre.

- 0,050 M€ sont prévus pour l'acquisition d'horodateurs devenus obsolètes ;
- 0,028 M€ sont prévus pour solder l'opération d'aménagement du parking de surface Pierre de Coubertin, exécuté par la Métropole du Grand Nancy ;
- 0,080 M€ sont destinés à assurer la réfection du parking de surface Olry.

Le montant global des dépenses de fonctionnement liées à la gestion du stationnement sur voirie est de 1,658 M€. L'activité génère une recette de l'ordre de 5 M€. Un marché public lie la ville de Nancy et le gestionnaire INDIGO pour l'exécution des prestations de gestion, d'entretien et de maintenance du stationnement payant sur la voirie, se déclinant comme suit :

- la gestion du stationnement

sur voirie, et en conséquence la gestion des Forfaits Post Stationnement (FPS) et des recours administratifs préalables (RAPO) coûtent annuellement 0,700 M€,

- En retour, l'agence nationale de traitement automatisé des infractions (ANTAI) refacture à la Ville à hauteur de 0,185 M€, les frais qu'elle a engagés pour notifier aux redevables les avis de paiement des FPS.
- les prestations de collecte et de maintenance des horodateurs, assurées par la société INDIGO, représentent un coût global de 0,305 M€,
- 0,080 M€ permettent de rémunérer les fournisseurs des applications ouvertes aux usagers pour le paiement par mobile (EASYPARK et OpnGO).

Par ailleurs, la ville de Nancy doit la somme de 0,060 M€ au concessionnaire du

parking Charles III, INDIGO, pour les travaux d'inversion des entrées et de sorties de l'ouvrage par la rue des 4 églises, suite à l'inversion de la circulation de la rue des Carmes, intervenue en 2019. Le paiement avait été négocié en 3 fois.

La gestion des ouvrages de stationnement sur voirie ou en parkings mobilise la somme de 0,018 M€ couvrant les taxes et impôts divers, les frais de maintenance et les achats de produits et matériels d'entretien.

Enfin, il convient d'engager les réflexions concernant les mobilités et le stationnement des véhicules sur le territoire de Nancy en partenariat avec la Métropole du Grand Nancy, et ce dans le cadre global de l'élaboration du Plan Métropolitain de Mobilité. Ainsi, la somme de 0,040 M€ est prévue pour solliciter les compétences d'un assistant à maîtrise d'ouvrage en accompagnement de la collectivité dans la démarche.

En terme de recettes, les éléments inscrits au BP 2021 - à hauteur de 5 M€, dans ce chapitre se décomposent comme suit :

- les droits de stationnement sur les voiries sont inscrits à hauteur de 3,1 M€,
- les abonnements résidents rapporteront environ 0,550 M€,
- les droits de stationnement au parking de la Manufacture sont escomptés à hauteur de 0,040 M€, dont 0,030 M€ sont reversés au titre de 2020,
- les redevances versées par les concessionnaires de parking à hauteur de 0,119 M€.

Le produit des FPS est quant à lui estimé à 1,2 M€ dont 0,24 M€ reversés à la Métropole du Gand Nancy afin de contribuer au financement des politiques de circulation et de mobilité respectueuses de l'environnement.

Les prévisions ont ménagé un volume moyen entre les sommes perçues en 2019 (5,447 M€) et celles perçues en 2020 (4,220 M€).

Stationnement en ouvrages :

En investissement, 0,264 M€ permettent d'engager des travaux d'entretien et de sécurité des parkings en ouvrages (systèmes d'incendie, systèmes de ventilation) et de déployer les bornes de recharges de véhicules électriques à usage du public.

Une somme de 0,250 M€ est inscrite pour les charges de copropriété de l'ensemble immobilier Saint-Dizier - Dominicain, géré par mandat par l'Immobilière la Ravinelle, pour acquitter la quote-part de la ville de Nancy, propriétaire de lot à usage de parking Dom Calmet concernant les travaux d'investissement de rénovation des locaux et des ouvrages.

En fonctionnement, le montant (HT) des dépenses est de l'ordre de 1,005 M€.

Il s'agit d'assurer les opérations de maintenance annuelle des équipements pour un montant global de 0,257 M€, leur surveillance pour 0,057 M€, leur entretien courant à hauteur de 0,090 M€ et leur propreté, soit 0,145 M€ avec une attention toute particulière apportée au nettoyage avec des produits fongicides et bactéricides dans le cadre de la crise sanitaire (0,031 M€).

Le règlement des taxes foncières représente 0,141 M€.

Le remboursement au concessionnaire INDIGO du solde de son manque à gagner lors de la mise en œuvre d'actions promotionnelles dans les parkings est d'environ 0,017 M€.

Les diverses autres dépenses relatives à la gestion des parkings sont de l'ordre de 0,120 M€ (reversement de sa quote-part de recettes à la métropole pour le parking place des Vosges ou à la SOLOREM pour le parking Nancy Grand Coeur, frais d'assurances, de téléphone, imprimés, ...).

Les recettes de l'ensemble des parkings en ouvrage représentent une somme de 1,932 M€ au titre des abonnements du stationnement horaire.



“

En 2021 sera élaboré un nouveau Plan Métropolitain de Mobilité

2. NATURE EN VILLE ET TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Axes Politiques	DEPENSES				RECETTES		
	Fonct	dont RH	Invest	Total	Fonct	Invest	Total
Nature en ville et transition écologique	5 653 806	4 292 602	2 682 000	8 335 806	21 000	36 000	57 000
Espaces verts	5 273 112	4 093 407	766 000	6 039 112	21 000	36 000	57 000
Transition écologique	380 694	199 194	1 916 000	2 296 694			

TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Il s'agit ici de financer les actions municipales et les partenariats en faveur du développement de la transition écologique.

Les principaux partenaires sont :

- la Métropole du Grand Nancy et la ville de Nancy participeront au financement des études de définition de la Zone à Faible Émission (ZFE), pour 0,020 M€,
- l'Agence de l'Eau Rhin Meuse, initiateur et financeur

du programme Eau et Territoires, en lien avec la Métropole,

- l'Agence Locale pour l'Énergie (ALEC) co-porteur de nombreux projets avec la Ville de Nancy, notamment la conduite et l'animation aux côtés du CPIE du programme Écoles à Énergie Positive ; la Ville de Nancy apportera une subvention de 0,020 M€
- ATMO Grand Est, co-porteur de nombreux projets avec la ville de Nancy, notamment le projet Stanair, consistant à l'évaluation de la pollution de l'air aux abords d'écoles et de crèches et aux interactions dans la qualité de l'air

intérieur ; la ville de Nancy apportera une subvention de 0,015 M€

- le CEREMA, participant d'une part aux diverses consultations et concertations d'usagers et d'autre part à la définition de plusieurs projets urbains (mutation des cours d'écoles, îlots de fraîcheurs, aménagements paysagers). Les honoraires de cette association coûteront environ 0,030 M€.

Il est également prévu d'apporter un soutien financier à la Serre à Projets de Nancy (0,010 M€), à l'association DYNAMO (0,003 M€).

L'acquisition de matériels et d'outils de sensibilisation du grand public sur le sujet de la transition écologique aux travers des thématiques de la propreté urbaine, des déchets et de leur tri sélectif, du compostage, etc., mobilisera un budget de 0,030 M€.

Pour conclure ce chapitre, il est envisagé de soumettre un dossier de la Ville de Nancy au programme Cit'ergie, visant à remarquer les villes exemplaires en matière de gestion des énergies et un dossier pour signer la charte pour la protection du ciel et de l'environnement nocturne,

en vue d'obtenir le label des « villes et villages étoilés ». Les audits nécessaires à la constitution des dossiers ont été évalués à 0,020 M€.

S'agissant de la performance énergétique des bâtiments communaux, les investissements en matière de chauffage, de ventilation et de climatisation des locaux entrant dans le cadre du marché public global de performance énergétique, représentent 1,916 M€ (auxquels s'ajoutent des crédits d'entretien de chaufferies et de cheminées, exclues dudit marché pour 0,051 M€ mais aussi des crédits d'acquisition de climatiseurs mobiles à déployer dans les bureaux administratifs pour 0,005 M€ et enfin des crédits de suppression de branchements gaz et électriques pour 0,010 M€ à l'occasion de fermetures d'établissements ou suite à la conversion du mode de chauffage en faveur du réseau de chaleur urbaine).

NATURE EN VILLE

1) EN INVESTISSEMENT

Dans le cadre global d'entretien du patrimoine arboré dans les parcs de Nancy il sera procédé à de nouvelles plantations et à des renouvellements d'arbres pour 0,110 M€, de réfection / désimperméabilisation d'allées pour 0,126 M€, d'entretien de divers ouvrages pour 0,045 M€, de renouvellement, d'entretien des bancs pour 0,012 M€ et enfin d'entretien des aires de jeux pour enfants pour 0,020 M€.



Il est aussi envisagé de renouveler le matériel horticole des services des parcs et des jardins pour une somme de 0,090 M€, opération susceptible d'avoir le soutien financier de l'Agence de l'Eau Rhin Meuse. Il est escompté une subvention de 0,036 M€.

Les études d'aménagement du nouvel espace d'eau de la Pépinière se finalisent et la procédure de consultation des entreprises sera engagée cette année 2021 en vue d'attribuer les marchés de travaux et commencer le chantier au 4ème trimestre. 0,200 M€ permettent de couvrir les dépenses afférentes. Le budget Travaux sera inscrit en 2022 comme les recettes escomptées provenant de l'Agence de l'Eau Rhin Meuse et de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL).

Enfin, les premières études d'aménagement du cours Léopold seront engagées en 2021, notamment les études de diagnostic et de faisabilité permettant d'envisager la forêt urbaine sur ce site, suivies des études de concertations d'usage.

Pour l'entretien des locaux des parcs et des jardins, 0,283 M€ seront mobilisés :

- aménagement de vestiaires aux serres,
- traitement des ouvrages amiantés (enlèvement et remplacement), notamment aux serres municipales,
- études pour la rénovation des couvertures et des charpentes de la guinguette du parc de la Cure d'Air (opération se poursuivant sur 2022)
- frais de raccordement des serres municipales au chauffage urbain.

“ Constitution d'un dossier en vue d'obtenir le label des “ villes et villages étoilés ”



En parallèle, 0,208 M€ seront dédiés à l'entretien des ouvrages techniques : réseaux et armoires électriques, pompes et matériels de fontainerie, géolocalisation des réseaux municipaux dans le cadre de la démarche nationale « construire sans détruire ».

2) EN FONCTIONNEMENT S'AGISSANT DES PARCS ET JARDINS

La ville de Nancy verse annuellement des taxes de prélèvement d'eau du canal de la Marne au Rhin pour l'alimentation des jardins d'eau, auprès de VNF et de l'agence de l'eau Rhin Meuse. Le tout coûte environ 4 000 €.

L'entretien courant des espaces verts, exécuté en régie, mobilise quelques

0,248 M€ en fourniture de plantes, de produits et matériels mais aussi en location de matériel spécifique. L'entretien est également assuré par des prestataires extérieurs pour un montant annuel de 0,200 M€.

Les activités des services des parcs et des jardins peuvent générer des recettes issues de vente du bois coupé, inscrites à hauteur de 0,010 M€.

Les deux manifestations annuelles du Livre sur la Place et des Jardins Éphémères mobiliseront 0,020 M€.

Plus globalement, pour accompagner les nombreuses manifestations autour des espaces verts et de l'arbre, un budget de 0,029 M€ couvre les

frais de publication et de communication.

Le concours annuel des Villes Fleuries attribue des lots de récompenses pour un montant total de 1 000 €.

S'agissant de l'espace animalier :

L'entretien courant de l'espace animalier de la Pépinière mais aussi du cheptel dans les autres parcs, exécuté en régie, mobilise quelque 0,019 M€ en fourniture d'aliments, de produits et de matériels mais aussi en maintenance des bâtiments et des ouvrages.

Les activités de l'espace animalier génèrent des recettes provenant essentiellement de vente de volaille pour un montant annuel d'environ 2 000 €.

Dans le cadre du fonctionnement des services techniques, la somme de 0,028 M€ servira à fournir les vêtements de travail et les équipements de protection individuelle des agents de la Direction des Parcs et des Jardins.

S'agissant des cimetières :

Depuis le 1^{er} janvier 2020, les espaces des deux cimetières du Sud (33 ha) et de Préville (8 ha) sont gérés de manière écologique, sans pesticide et en respect de la faune et de la flore. Ainsi, un contrat spécifique a été conclu avec une entreprise spécialisée pour un montant annuel de 0,200 M€.

3. URBANISME ÉCOLOGIQUE



STRATÉGIE URBAINE

L'agence SCALEN, en tant qu'outil de réflexions et d'analyses chargé de suivre les grandes évolutions urbaines, sociales et économiques à différentes échelles de territoire, exerce ses missions au bénéfice de ses membres adhérents, dont la Ville de Nancy et la Métropole du Grand Nancy (membres fondateurs de l'agence) sur la base d'un Programme Partenarial d'Activités (PPA) approuvé

annuellement par son Conseil d'Administration.

Ce programme concerne toutes les échelles du territoire : grande région, Pôle métropolitain européen du Sillon lorrain, Multipôle Sud Lorraine, aire urbaine nancéienne, communes, quartiers.

Comme chaque année, ce programme est financé en partie par la Ville de Nancy, à l'appui d'une délibération et d'une convention précisant, parmi les activités et études de l'Agence, celles qui intéressent plus

particulièrement la commune centre de la Métropole du Grand Nancy.

Au titre de sa contribution pour l'année 2021, la Ville de Nancy propose de verser à SCALEN une subvention d'un montant de 0,370 M€, pour soutenir notamment la réalisation des observatoires permettant de mieux comprendre et d'anticiper les grandes dynamiques urbaines, pour accompagner la mutation et le développement des grands sites à enjeux de son territoire dans un contexte

de transition écologique ambitieux, de développer ses missions de développement et de valorisation du territoire en termes d'offre et de prospection commerciales.

LOGEMENT

La Ville de Nancy apporte naturellement une attention particulière aux conditions d'habitat de ses concitoyens. Elle affiche par ailleurs l'ambition d'atteindre un taux de logements sociaux de 25 % en veillant à la mixité sociale au sein des quartiers.

Elle poursuit l'ambition de permettre à chacun d'accéder à un logement décent correspondant à ses besoins et ses capacités financières et de permettre aux familles d'avoir un parcours résidentiel au sein de la commune.

Conformément aux orientations fixées dans le 6ème Programme Local de l'Habitat Durable (dont la révision a été enclenchée en accompagnement de celle du PLUi-HD) du Grand Nancy, compétent en matière de Politique de l'Habitat, la production de programmes immobiliers économes en énergie, conformes aux principes du développement durable sera favorisée.

C'est ainsi que la Ville choisit de soutenir la mise en place d'un nouveau dispositif opérationnel de type P.I.G. (Programme d'Intérêt Général) afin de poursuivre les actions de requalification déjà engagées lors des précédents dispositifs et permettre une intervention en continu sur l'ensemble du parc d'habitat privé du territoire nancéien.

Ces actions sont les suivantes :

- Soutenir les ménages les plus modestes dans leur(s) projet(s) de réhabilitation
- Favoriser le développement d'une offre de logements de qualité et accessible

- Résorber les situations d'habitat indigne et dégradé
- Mobiliser le parc durablement vacant
- Contribuer à la connaissance des copropriétés, à la prévention de leur fragilité et au traitement de leurs difficultés
- Améliorer les performances énergétiques des logements anciens
- Lutter contre la précarité énergétique des ménages
- Favoriser l'accessibilité et l'adaptation des logements afin de répondre aux besoins spécifiques liés à la perte d'autonomie

Aussi, des aides financières pour la rénovation de l'habitat privé, à hauteur de 0,080 M€, seront accordées dans le cadre du nouveau dispositif P.I.G. qui couvre l'ensemble de la commune.

Les propriétaires sont également accompagnés pour la rénovation des façades de leurs immeubles afin d'améliorer le cadre de vie. Le principe d'intégrer à la campagne de ravalement de façades une action en faveur de la végétalisation des murs a été adopté en 2019. S'agissant du périmètre de ravalement obligatoire, le quartier Médreville se poursuivra. La Ville de Nancy souhaite, par ailleurs, engager une réflexion sur l'accompagnement financier des copropriétés privées

parmi les plus importantes de la Ville (notamment l'immeuble Joffre Saint-Thiebaut, le Clos de Médreville, le Building Joffre et l'Immeuble Kennedy).

L'opération de ravalement « Nancy, Ville Claire et végétale » prévoit le versement de subventions à hauteur de 0,15 M€ en 2020.

La Société Publique Locale (SPL) Grand Nancy Habitat est en charge, dans le cadre d'un contrat de prestations spécifiques, d'accompagner la Ville de Nancy dans le cadre de la réflexion et de la mise en œuvre de cette politique sur le logement. Afin de soutenir son action, une participation financière d'un montant annuel de 0,100 M€ est versée à la SPL Grand Nancy Habitat qui gère l'instruction des dossiers pour les propriétaires demandeurs d'aides dans le cadre des campagnes de ravalement.

Dans le cadre de ce contrat, la SAPL assure également le suivi des dossiers d'amélioration de l'habitat privé, la conduite d'études spécifiques sur les questions d'habitat et de logement.



VILLE CITOYENNE ET PARTICIPATIVE

Cet axe regroupe les crédits afférents à la citoyenneté, la vie associative et au budget participatif, doté de 800 000 € pour cette première édition.

Axes Politiques	DEPENSES				RECETTES		
	Fonct	dont RH	Invest	Total	Fonct	Invest	Total
Ville citoyenne et participative	0,47 M€	0,29 M€	0,80 M€	1,27 M€			
Citoyenneté et vie associative	0,47 M€	0,29 M€		0,47 M€			
Budget participatif			0,80 M€	0,80 M€			

1. CITOYENNETÉ ET VIE ASSOCIATIVE

CITOYENNETÉ & INSTANCES DE QUARTIERS

L'installation de nouveaux outils et instances participatives de la Ville mobilisera des moyens d'accompagnement et de formation des citoyens à hauteur de 0,012 M€.

La mise en place des conseils de quartiers, tels qu'issus des préconisations de l'assemblée citoyenne constituante, sera accompagnée de subventions de fonctionnement d'un montant global de 0,027 M€, destiné à couvrir les frais de gestion et de fonctionnement de chaque instance.

Le rendez-vous annuel d'accueil des nouveaux nancéiens se tiendra début octobre 2021. Son organisation mobilisera des

crédits à hauteur de 0,015 M€ : animation du débat avec les citoyens, frais de protocole, de sécurité et de location de salles (conditions sanitaires).

Les crédits nécessaires à l'organisation des concertations concernant la piétonisation de l'hyper centre de Nancy sont inscrits à hauteur de 0,050 M€. Ils viendraient compléter le dispositif de consultation et de concertation mené par la Métropole du Grand Nancy dans le cadre du lancement du Projet Métropolitain de la Mobilité.

Des subventions à diverses associations et habitants bénévoles, oeuvrant dans les quartiers, sont aussi inscrits à hauteur de 0,098 M€, pour l'organisation des fêtes et des animations de proximité (vides greniers, Saint Nicolas de quartier, fêtes de la musique de quartier, courses aux œufs,



fête de la mirabelle, fête de la cure d'air...).

CENTRE DE RESSOURCES DE LA VIE ASSOCIATIVE

Les activités du Centre de Ressources de la Vie Associative, guichet unique à destination des associations, témoignent de la forte volonté de la Ville de Nancy à soutenir et à accompagner les associations de son territoire.

Le Centre de Ressources de la Vie Associative assure le traitement de toutes les demandes associatives, qu'il s'agisse d'aides financières, matérielles ou pour toute démarche d'organisation d'une manifestation petite

ou grande, dans des salles municipales ou sur le domaine public.

Visant à simplifier les démarches et procédures des associations, dans leurs relations avec la collectivité, le Centre de Ressources recense l'ensemble des demandes (subventions, matériels, locaux, etc.), les transmet aux services concernés pour analyse, étude et traitement et veille à ce que les réponses interviennent rapidement.

La Ville de Nancy engagera en 2021 un travail partenarial autour de la Charte des engagements réciproques, (pour une adoption par le Conseil Municipal au second trimestre). 0,002 M€ devraient couvrir les frais.

Un appel à projets auprès du monde associatif visera à soutenir les associations qui s'engageront en faveur d'une thématique (définie au cours de l'année). Il sera doté à ce titre d'un fonds permettant de récompenser les projets 0,017 M€.

Le Centre de Ressources de la Vie Associative organisera la manifestation « Associations en Fête » le 19 septembre 2021 qui fédérera près de 200 associations au Parc de la Pépinière. Ce moment témoigne de la dynamique associative du territoire et constitue la principale dépense du service 0.020 M€.

“

La ville de Nancy soutient et accompagne activement les associations de son territoire

2. BUDGET PARTICIPATIF

Le Budget participatif fixé à 800 000 euros en 2021, permettra d'affecter jusqu'à 10 % du budget moyen d'investissement de la Ville à la réalisation de projets proposés et choisis par les habitants. C'est aussi un moyen pour les nancéiens de signaler certaines problématiques à traiter à l'échelle de leur quartier et d'être associés à la transformation active d'un territoire pour améliorer le cadre de vie.

Le Budget participatif ouvre ainsi un processus innovant de participation citoyenne qui va de la proposition, la sélection au vote des projets par les habitants, dans le cadre d'un budget mis à disposition par la Ville de Nancy. Il est l'expression des attentes des habitants pour leur ville et un outil d'apprentissage de la citoyenneté sur le fonctionnement de la collectivité et l'action publique locale.

Il s'agit donc, par ce nouveau moyen de démocratie participative nancéienne, de permettre à chaque administré d'avoir l'opportunité d'agir sur la mise en œuvre d'un projet et ainsi de participer à la transformation et au développement de la ville.

Lors d'une première étape, du 18 janvier au 19 février, les nancéien.nes ont pu déposer leurs projets sur une plate-forme numérique dédiée ou dans les urnes mises à disposition dans les équipements publics et les marchés de la ville. Cette

séquence a permis le dépôt de 423 propositions ou idées dont près d'un tiers dans les urnes accessibles dans les territoires (Plateau de Haye, Haussonville, Mon Désert, Rives de Meurthe, Centre Ville).

Une deuxième étape du 19 février au 15 mars consiste, pour les services de la Ville et en lien étroit avec la Métropole, à analyser la totalité des projets reçus et d'en évaluer la faisabilité technique, juridique et financière conformément aux critères du règlement (projets de compétence communale, d'investissement et d'intérêt général).

Une troisième étape, du 15 au 22 mars, est destinée à la sélection ou priorisation par les habitants des projets conformes. Ainsi, les habitants pourront voter pour 3 projets minimum, tant sur la plate-forme numérique que dans les 11 urnes déployées dans les quartiers.

La quatrième étape, à compter du mois de mai, ouvre la phase opérationnelle destinée à la mise en œuvre effective des projets retenus, soit directement par les services municipaux, soit par une maîtrise d'œuvre déléguée. Des études complémentaires ou des appels d'offre peuvent également être lancés pendant cette période. Enfin, les porteurs de projets, les habitants et les instances participatives seront pleinement associés lors de cette étape opérationnelle.





“ Le budget participatif est l’expression des attentes des habitants pour leur ville et un outil d’apprentissage de la citoyenneté. ”



VILLE DES PROXIMITÉS ET DE QUALITÉ DE VIE POUR TOUS

Cet axe regroupe les crédits afférents aux services à la population (état-civil, élections, cimetières), aux animations de la ville (fête nationale), ainsi qu'à la sécurité, la propreté et la tranquillité publique (police nationale, brigade du cadre de vie), selon la répartition ci-dessous :

Axes Politiques	DEPENSES				RECETTES		
	Fonct	dont RH	Invest	Total	Fonct	Invest	Total
Ville des proximités et de la qualité de vie	12,35 M€	11,02 M€	0,90 M€	13,25 M€	2,14 M€		2,14 M€
Services à la population	3,48 M€	3,26 M€	0,06 M€	3,54 M€	0,75 M€		0,75 M€
Animations dans la ville	0,54 M€	0,00 M€	0,07 M€	0,61 M€	0,57 M€		0,57 M€
Sécurité propreté et tranquillité	8,32 M€	7,76 M€	0,77 M€	9,09 M€	0,83 M€		0,83 M€

1. LES SERVICES À LA POPULATION

LES FORMALITÉS ADMINISTRATIVES : DES SERVICES AU PLUS PROCHE DES CITOYENS

Les dépenses de cette Direction sont essentiellement des dépenses de personnel (2,242 M€) et 0,012 M€ sont consacrés à l'achat des imprimés divers nécessaires aux services dont les livrets de famille, les feuillets des registres d'état civil ainsi que la confection des registres d'état civil.

Ces services axés essentiellement vers le public accueillent environ 1 000 usagers par semaine.

Les activités du service sont en transformation notamment

du fait de la dématérialisation des démarches mais également par les transferts de compétences décidés par l'État vers les communes comme l'instruction des PACS, la rectification des erreurs matérielles sur les actes d'état civil et l'instruction des demandes de changement de prénom. Ces évolutions amènent à adapter l'organisation du service et à veiller constamment à l'adéquation entre les compétences des agents et les missions à réaliser.

Obligatoire pour les communes dotées d'une maternité à partir du 1er novembre 2018, notre commune a été une des premières villes de France à tester le dispositif COMEDEC (COMmunication des Échanges de Données de l'État Civil) dès l'été 2013. Depuis cette date, elle a définitivement intégré



ce dispositif dans sa phase opérationnelle permettant de réduire l'impression de plusieurs milliers de courriers liés à la progression constante des demandes d'actes d'état civil.

Le service population élabore les dossiers des pièces d'identité, assure la gestion des listes électorales ainsi que d'autres tâches annexes comme les attestations d'accueil et certificats divers.

Ces missions se poursuivront naturellement en 2021 avec l'accueil croissant d'usagers issus d'autres communes notamment en raison de l'évolution des modalités d'instruction des cartes nationales d'identité selon une procédure désormais identique à celle des passeports biométriques.

L'année 2021 sera marquée par l'organisation de 2 scrutins (élections départementales et régionales).

GUICHET D'ACCUEIL ET MAIRIES DE QUARTIER

Les mairies de quartier poursuivent leurs missions de proximité au service de la population. En termes de fréquentation, l'accueil de l'Hôtel de Ville, principalement directionnel (physique et téléphonique), a recensé plus de 100 000 personnes au cours de l'année. Les mairies de quartier, fonctionnant en guichet unique, ont délivré diverses prestations en

matière de sport, de jeunesse, d'éducation, de formalités administratives, de mobilité, d'action sociale, de culture. Elles sont également amenées à traiter des questions relatives au cadre de vie, en lien avec Nancy en direct. Les mairies de quartier ont accueilli, dans leur nouveau périmètre, plus 50 000 personnes.

LES CIMETIÈRES

Dans les deux nécropoles de la commune, est assurée la gestion de plus de 42 000 concessions funéraires et cinéraires ainsi que des columbariums et un espace du souvenir. En 2021, la Ville de Nancy poursuivra l'aménagement du cimetière de Préville avec la pose de nouveaux columbariums (0,017 M€).

Les recettes liées à la vente des concessions funéraires et cinéraires sont estimées à 0,523 M€.

Le budget de fonctionnement des cimetières est principalement consacré aux travaux d'entretien courant et à la prise en charge des frais d'obsèques des indigents (0,105 M€).

2. ANIMATIONS DANS LA VILLE

Cette année, les nouveaux aménagements dédiés à l'animation estivale amènent la ville à réfléchir au changement du lieu de tir du feu pour la fête nationale. Si les contraintes sanitaires le permettent, il devrait une fois encore être un grand moment de retrouvailles autour d'un spectacle marquant et visible depuis de nombreux points pour un budget total de 0,094 M€.

Les foires de Nancy représentent par ailleurs un budget de 0,289 M€ en dépenses (essentiellement les frais d'installation et de gestion), pour des recettes de l'ordre de 0,564 M€, issues du recouvrement des frais techniques engagés, des fluides consommés et de la redevance d'occupation du domaine public.

La fête attractive de printemps 2021 a été malheureusement annulée du fait de la crise sanitaire aggravant tant la crise financière du côté des forains que du côté de la commune. La séquence nancéienne est effectivement l'une des fêtes foraines itinérantes les plus rentables pour les forains.

Parmi les dépenses à envisager, on peut citer la location de matériel pour 0,048 M€ (sanitaires, transformateurs électriques), les prestations et les contrôles techniques pour 0,044 M€, les frais de nettoyage du site et des locaux pour 0,035 M€, les frais de gardiennage pour 0,018 M€ et enfin le budget énergies / fluides pour 0,098 M€.





3. SÉCURITÉ, PROPRETÉ ET TRANQUILLITÉ

Axes Politiques	DEPENSES				RECETTES		
	Fonct	dont RH	Invest	Total	Fonct	Invest	Total
Sécurité propreté et tranquillité	8 321 924	7 758 444	770 375	9 092 299	826 000		826 000
Propreté voirie	2 960 097	2 542 002	493 000	3 453 097	826 000		826 000
Sécurité	5 361 828	5 216 442	277 375	5 639 203			

SÉCURITÉ

La police municipale de Nancy doit incarner une police proche de la population et de ses attentes, tout en poursuivant ses missions d'intervention pour garantir la tranquillité publique à laquelle chaque habitant aspire. Pour ce faire, il convient d'ajuster ses modes d'actions et la manière dont ces derniers se déclinent sur le territoire nancéen :

1) L'ÎLOTAGE POUR RÉPONDRE AUX NOUVEAUX ENJEUX DE LA PROXIMITÉ

Mettre en place un véritable maillage territorial en

systematisant l'ilotage et les patrouilles pedestres afin de s'integrer parfaitement dans le tissu urbain, constitue un axe primordial de la politique publique portee par la ville.

La police municipale de Nancy a debuté cette demarche dès septembre 2020 sur les cinq quartiers qui composent la ville.

2) LA CRÉATION D'UN POSTE DE POLICE MUNICIPALE DE PROXIMITÉ AU COEUR DE LA VILLE ET DE LA ZONE DE SÉCURITÉ PRIORITAIRE

Ce poste de police qui sera operationnel dès juin 2021 permettra

d'accueillir le public, de recueillir les inquietudes des habitants, d'identifier les problematiques qui se font jour et pour lesquelles il conviendra d'apporter des reponses concretes et efficaces.

Cette antenne de proximite qui sera installée dans les locaux des anciens bains douche, sera le support de cette nouvelle approche, qui favorisera à la fois la pedagogie, le dialogue et une écoute attentive des citoyens afin d'être en phase avec les besoins exprimes (sécurité, propreté...).

3) CONSOLIDER LES EFFECTIFS DE LA POLICE MUNICIPALE

Pour mener à bien cette ambition de proximite qui se decline à travers le renforcement du maillage territorial des patrouilles et l'implantation d'un poste de police municipale de proximite, il convient d'enrichir les effectifs actuels de la police municipale.

À ce titre, la ville a decide, dès le 5 juillet 2020 d'augmenter l'effectif de la police municipale de 70 à 73 agents.

Ce sont 3 premiers postes supplementaires d'agents de police municipale de

proximité qui ont été créés conformément aux engagements pris auprès des nancéiens. Cette première décision forte, s'inscrit dans une volonté politique de poursuivre le renforcement des effectifs sur la durée du mandat afin d'atteindre le nombre de 100 agents qui correspond au nombre moyen d'agents de PM pour des villes de 100 000 habitants.

4) LA VIDÉOPROTECTION

La diversité et la mobilité des formes de délinquance démontrent la nécessité de s'inscrire dans une coproduction de sécurité qui doit placer les outils technologiques de prévention situationnelle au coeur de l'architecture des dispositifs de lutte contre la délinquance.

La Métropole du Grand Nancy a mis en place un Centre de Supervision Urbain qui est opérationnel depuis le 15 juillet 2019. La Ville de Nancy a adhéré au CSU le 26 juin 2019.

Afin d'organiser et de structurer sa stratégie de déploiement de vidéoprotection sur l'ensemble de son territoire, la Ville de Nancy, toujours dans un souci d'équité, développera un programme annualisé sur 2 quartiers.

Ce principe sera initié dès 2021 sur les quartiers d'Haussonville et du Plateau de Haye. L'expertise des espaces à conforter en vidéoprotection se fera en lien avec les acteurs du quartier, les élus de territoires, les partenaires associatifs et institutionnels, la police municipale et nationale. Cette dynamique permettra d'établir des diagnostics partagés pour chaque quartier.

“

Entendre les sujets d'inquiétudes des nancéiennes et des nancéiens, pour partager avec eux les priorités d'actions en termes de sécurité



5) DIAGNOSTIC DE SÉCURITÉ DANS LES QUARTIERS

La ville de Nancy souhaite impulser une dynamique participative qui place le nancéien au cœur des instances consultatives afin de lui redonner sa véritable dimension d'acteur au sein de sa ville, y compris en matière de sécurité. C'est pourquoi, la ville organisera, dès que la situation sanitaire l'autorisera, des réunions publiques par quartier, avec la participation du Directeur Départemental de la Sécurité Publique et le Procureur de la République qui permettront d'apporter aux habitants un éclairage sur le périmètre des champs de compétences et d'intervention des uns et des autres, mais surtout d'entendre les sujets qui nourrissent les inquiétudes des nancéiens, en vue de construire un diagnostic partagé des priorités sur lesquelles, demain, il conviendra d'agir collectivement.

6) RATTACHEMENT DU SERVICE « CADRE DE VIE » À LA DIRECTION DE LA SÉCURITÉ, DE LA PROPRETÉ ET DE LA TRANQUILLITÉ

Ce rapprochement doit permettre une collaboration étroite avec la police municipale, mettre en place un îlotage de terrain complémentaire et traiter des questions de propreté dans les quartiers. Le principe de cette expérimentation est d'améliorer la qualité de l'environnement, en intensifiant la surveillance de terrain sur tous les quartiers de Nancy et en développant l'information auprès des usagers et du dialogue avec la population.

PROPRETÉ DE LA VOIRIE

La ville de Nancy assure sur son territoire la régulation de la propreté urbaine, en lien avec les services métropolitains, au travers de quatre actions :

- le contrôle et la verbalisation des sorties des poubelles sur le domaine public,
- la sensibilisation du public à la propreté du domaine public,
- les îlotages des quartiers par la Brigade du Cadre de Vie,
- le ramassage des débris et encombrants sauvages, déposés sur le domaine public en dehors du cadre réglementaire et des horaires, cette mission appelée « Nancy Ville Propre » a été développée par le service municipal Action pour l'emploi,

associant des personnes en insertion professionnelle aux équipages.

De plus, la lutte contre les incivilités en ville se décline en deux opérations récurrentes et inscrites en 2021 :

- l'entretien et la maintenance des 10 sanisettes automatiques déployées sur le domaine public : le contrat confié à l'entreprise DECAUX mobilise un budget annuel de 0,180 M€. L'accès à ces sanisettes sur le domaine public est gratuit, de même pour les sanitaires dans les parcs municipaux de la Pépinière, terrasse Nelson Mandela, Sainte-Marie, Olry, Charles III, Cure d'Air, Bonnet, Jardins d'eau, Blondlot.
- la fourniture de canisacs mobilise le budget annuel de 0,022 M€, la recharge des points de distribution des sacs étant assurée par les services Propreté de la Métropole du Grand Nancy.



VILLE RESPONSABLE

Cet axe regroupe essentiellement les crédits dévolus aux services transversaux qui concourent au fonctionnement de la ville, qu'il s'agisse des services administratifs, pour une commande publique plus responsable par exemple, des services techniques, qui assurent en régie un multitude de prestations (décorations de Noël) pour en maîtriser les coûts, ou du service Ville numérique.

Axes Politiques	DEPENSES				RECETTES		
	Fonct	dont RH	Invest	Total	Fonct	Invest	Total
Ville responsable	24,52 M€	15,19 M€	2,67 M€	27,19 M€	1,84 M€	0,70 M€	2,53 M€
Administration générale	14,83 M€	9,05 M€	1,09 M€	15,92 M€	0,31 M€	0,02 M€	0,33 M€
Patrimoine et logistique	8,13 M€	5,75 M€	1,02 M€	9,16 M€	1,52 M€	0,68 M€	2,21 M€
Ville numérique	1,55 M€	0,38 M€	0,56 M€	2,11 M€			

1. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Les crédits de fonctionnement de l'administration générale concourent à la bonne gestion de l'ensemble des services administratifs, dits « services supports » tels que les Moyens Généraux, les Ressources Humaines, les Affaires juridiques et la Commande Publique, les Finances, la Communication, etc.

D'une manière générale, l'ensemble des services de la ville se réorganisent dans le cadre d'un schéma directeur, et d'une gouvernance resserrée autour de 3 pôles (un pôle Ressources et deux pôles thématiques) permettant un travail plus transversal. Ce travail s'accompagne d'une importante phase de concertation associant l'ensemble des agents.

La Direction des Ressources Humaines veille au recrutement, à la formation (150 K€) et l'accompagnement de la carrière des

agents pour assurer une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences qui permette d'adapter les effectifs de la ville aux besoins de la population et à la nécessaire évolution des services publics. L'action sociale de la ville-employeur se traduit par une subvention de 0,374 M€ au Comité d'Action Sociale.

L'année 2021 sera consacrée à renouveler le dialogue social au profit de l'amélioration des conditions de travail, par exemple dans les écoles, l'accompagnement et l'encadrement du télétravail, l'identification des situations individuelles de précarité.

La Direction de la Commande publique et la Direction des Finances devront inventer de nouveaux modes de faire



pour intégrer davantage la préoccupation environnementale en oeuvrant à l'élaboration d'une politique d'achat responsable ou à l'évaluation climat du budget pour produire les outils d'aide à la décision nécessaires à l'atteinte des objectifs municipaux.

Le budget de la Direction des Moyens Généraux (0,965 M€ de charges générales) est encore impacté par la situation sanitaire, s'agissant des achats de masques, distributeurs de désinfectants, ou du nettoyage des locaux administratifs (0,210 M€ + 0,130 M€ au titre de la désinfection liée à la covid).

Ce budget intègre également les indemnités et frais des élus et groupes politiques (1,28 M€).

2. PATRIMOINE ET LOGISTIQUE

LA GESTION DES FLUIDES

Le budget prévisionnel affecté aux dépenses d'énergie inscrit au titre de 2021 s'élève à 3,51 M€, soit 0,05 M€ de plus qu'au budget 2020. Malgré les économies réalisées, il faut inscrire des crédits supplémentaires pour assurer le chauffage du bâtiment Boffrand qui réintègre le patrimoine communal suite au départ de l'école nationale d'architecture de Nancy. Les dispositions de lutte contre la propagation de la COVID-19, notamment l'aération régulière des locaux, devraient également tempérer les efforts en

matière de maîtrise du chauffage et pourraient donc générer des plus-values.

La ville de Nancy participe assidûment au déploiement du réseau de chauffage urbain sur son territoire, et prévoit en 2021 de nouveaux raccordements de bâtiments municipaux :

- le gymnase Bazin, faisant l'objet de travaux de restructuration thermique et d'extension,
 - le gymnase Chopin,
 - la Bibliothèque Stanislas,
 - la MJC du Haut-du-Lièvre.
- Les frais de raccordement s'élèvent à 0,110 M€, acquittés en 3 ans dont 0,037 M€ dès 2021. Cette somme s'ajoute aux 0,058 M€ de crédits de

paiement des raccordements de bâtiments au chauffage urbain, conclus en 2019 et 2020, toujours dans les mêmes conditions de paiement sur 3 ans.

TRAVAUX DANS LES LOCAUX ADMINISTRATIFS ET ASSOCIATIFS

L'Hôtel de ville de Nancy bénéficie d'une enveloppe habituelle pour son entretien et l'amélioration de la sécurité, à hauteur de 0,184 M€ se répartissant comme suit :

- frais de raccordement au chauffage urbain : 0,017 M€
- restructuration du réseau informatique 0,017 M€ à renouveler sur 5 ans
- restructuration de sanitaires et de divers locaux pour 0,150 M€

À noter également la provision habituelle de 0,020 M€ pour l'acquisition de mobilier de bureaux dédiés aux services municipaux.

En parallèle, 0,100 M€ iront aux autres sites administratifs, pour couvrir les nécessités en matière de sécurité et d'entretien de divers locaux.

Cette année 2021, sera engagée l'opération d'aménagement du bâtiment actuellement vacant du 38 - 40 rue Sainte Catherine en restaurant inter-administration, en partenariat avec l'État. Elle mobilisera quelque 7,400 M€ d'investissement dont 3,200 M€ de participation de l'État et 1,290 M€ escomptée en subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL). 0,475 M€ sont inscrits pour couvrir les premières dépenses en études et investigations.

0,110 M€ seront investis dans la cuisine centrale de Nancy, sise rue Alfred Krug au titre de son entretien (plafond filtrant et bac dégraisseur).

Enfin, il est proposé de consacrer 0,216 M€ à l'entretien et la rénovation de locaux associatifs et de logements, par exemple : conversion au gaz du chauffage au fioul du 17 rue Drouin, amélioration de l'accessibilité des locaux de l'ONPA au 105 rue Saint-Georges, mise en conformité des chaudières de certains logements. Enfin, 0,024 M€ permettront de finaliser les travaux de restauration des menuiseries du pavillon Alliot - Grand Hôtel de la Reine.

LE CENTRE TECHNIQUE

0,140 M€ sont prévus pour engager des travaux d'aménagement de locaux au Centre Technique Municipal, notamment pour améliorer les conditions des équipes de Nancy Ville Propre.

En 2021, le programme de renouvellement de la flotte automobile municipale se poursuit en mobilisant une enveloppe de crédits de 0,300 M€. Ainsi, il est prévu de remplacer des véhicules utilitaires (fourgonnettes, fourgons et camions plateaux) pour un montant total de 0,276 M€. Une subvention de l'État est escomptée sur cette opération à hauteur de 0,070 M€ au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL).

Les ateliers du Centre Technique participent à l'optimisation des moyens en exécutant de nombreux travaux en régie, dont les plus importants et habituels sont :

- les travaux de maintenance des ouvrages dans les bâtiments et les sites municipaux : écoles, gymnases, musées et établissements de spectacles, locaux administratifs, parcs et jardins, domaine public communal, etc.
- les travaux et la fabrication des supports des diverses expositions organisées par les musées et les partenaires de la ville de Nancy,
- l'entretien des fontaines et la réfection des bassins d'eau,
- l'installation technique des deux foires de Nancy (électricité, plomberie, etc.),
- Ainsi, un budget de 0,467 M € est inscrit pour couvrir l'achat de matériel entrant dans le cadre de ces chantiers.

L'achat de matériels relevant de la section d'investissement, nécessaires aux chantiers exécutés en régie, est couvert par une enveloppe spécifique de 0,080 M€.



“

le programme d'inclusion numérique visant à rendre le numérique accessible à chaque agent sera renforcé dès 2021

3. VILLE NUMÉRIQUE

La majeure partie du budget numérique est consacrée au fonctionnement de la Direction mutualisée des systèmes d'information et de télécommunications de la Métropole du Grand Nancy.

Deux grands objectifs caractérisent ce BP 2021 en matière de numérique :

- un axe autour du renforcement de la sécurité
- un axe autour du travail en mobilité

L'axe mobilité est constitué de deux actions fortes que sont :

- la mise en oeuvre et le déploiement sur 3 ans d'un WiFi d'entreprise performant permettant aux élus et aux agents d'accéder depuis une tablette ou un ordinateur portable à leur environnement de travail. Cette opération nécessite un renouvellement important de équipements réseau.

La première phase sur 2021 concerne l'Hôtel de ville, les bibliothèques-médiathèque et la salle Poirel pour un montant estimé de 0,215 M€. Ce Wifi permettra aussi bien entendu un accès internet plus rapide et plus facile aux visiteurs.

- l'acquisition de 125 ordinateurs portables (0,115 M€) afin de favoriser à la fois le travail en mobilité et le développement du télétravail.

L'axe Sécurité se traduit par une accélération du renouvellement des postes informatiques afin de les mettre aux normes en vigueur. Ainsi, en plus des 125 portables cités ci-dessus, 125 ordinateurs fixes seront aussi renouvelés. Cet axe se traduira aussi par un effort conséquent sur le remplacement d'un certain nombre d'applications

développées en interne et qui ne présentent plus les garanties de sécurité nécessaires.

Par ailleurs, en coopération avec l'action de la Métropole du Grand Nancy et sur les bases des ateliers consacrés à l'inclusion numérique organisés par la ville de Nancy fin 2020, un projet d'inclusion numérique est en cours de définition en 2021 pour une série de mises en oeuvre concrètes à partir de 2022.

Il s'agit de déterminer précisément les contours de ce que sont les besoins d'inclusion numérique. Ce projet est co-construit avec différents services, élus, agents, panels usagers, associations, administrations et fait l'objet d'une démarche de type Innovation.





N

Nancy,

NANCY.FR

RÉDACTION
VILLE DE NANCY

CONCEPTION - MISE EN PAGE
DIRECTION DE LA COMMUNICATION

CRÉDITS PHOTOS
VILLE DE NANCY
GRÉGORY GOLDSTEIN
SHUTTERSTOCK

MERCI À L'ENSEMBLE DES SERVICES DE LA
VILLE DE NANCY POUR AVOIR COLLABORÉ
À LA PRODUCTION DE CE DOCUMENT